



**PRÉFET
DE LA GIRONDE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des territoires et de la mer



atlas

2023

girondin

La Gironde vue par la DDTM

Préambule

La Gironde est le plus vaste département de France métropolitaine. Au sein de la région Nouvelle-Aquitaine, elle abrite une grande diversité de territoires.

Cet atlas cartographique, organisé selon cinq chapitres, est réalisé par le service analyses, connaissance et valorisation, en partenariat avec tous les services de la direction départementale des territoires et de la mer de Gironde.

Il offre une vision de la Gironde dans les thématiques d'intervention du service : urbanisme et aménagement, habitat et logement, risques, eau et nature, agriculture, mer et littoral... ainsi qu'un état de la situation sur certaines politiques publiques en Gironde.

Ces données cartographiques n'ont pas de caractère officiel, ne constituent pas une référence juridique et ne dispensent pas des procédures habituelles de consultation des documents officiels ou des services gestionnaires de ces données.

Toute reproduction est interdite sans autorisation préalable. L'exploitation des cartes repose sur les règles juridiques contenues dans le code de la propriété intellectuelle. La source des données, leur date de validité et les copyrights doivent toujours être apparents.

Sommaire

• Organisation administrative	p.4
• Localisation des évolutions démographiques	p.6
• Une forte croissance démographique	p.8
• Une population relativement jeune et aisée	p.10



Des ressources et patrimoines naturels à préserver

• Diversité de paysages	p.14
• Patrimoine écologique	p.16
• Zoom sur deux réserves naturelles nationales	p.18
• Ressource en eau : une richesse à préserver	p.20
• Domaine public maritime	p.22
• Usages et activités maritimes	p.24
• Équilibre agro-sylvo-cynégétique	p.26



Un aménagement à équilibrer et pérenniser

• Armature polycentrique dominée par la Métropole	p.30
• Mobilité monocentrique et carbonée	p.32
• Planification territoriale	p.34
• Grandes opérations d'aménagement de la Métropole	p.38
• Dynamiser les centres	p.40
• Mode d'occupation des logements	p.42
• Logement social	p.44
• Baisse du nombre de logements construits	p.46
• Politiques et compétences en habitat	p.48
• Programmes animés de l'Anah	p.50
• Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville	p.52
• Accueil des gens du voyage	p.54



Une gestion économe de l'espace à encourager

• Consommation et fragmentation de l'espace	p.58
• Extension de l'urbanisation à limiter	p.60
• Baisse des surfaces agricoles et forestières	p.62
• Évolution de l'assolement agricole	p.64



Une vision globale et stratégique des risques à considérer

• Risques inondation, submersion marine et littoral	p.68
• Risque feu de forêt	p.70
• Risque mouvements de terrain	p.72
• Risque technologique	p.74



Une transition énergétique et une adaptation au changement climatique à accélérer

• Consommation énergétique	p.78
• Production énergétique	p.80
• Démarches énergie-climat des territoires	p.82



Introduction

Organisation administrative

Plus vaste département de France métropolitaine (10 000 km²), la Gironde est aujourd'hui le 5ème département de France avec près de 1,7 million d'habitants.

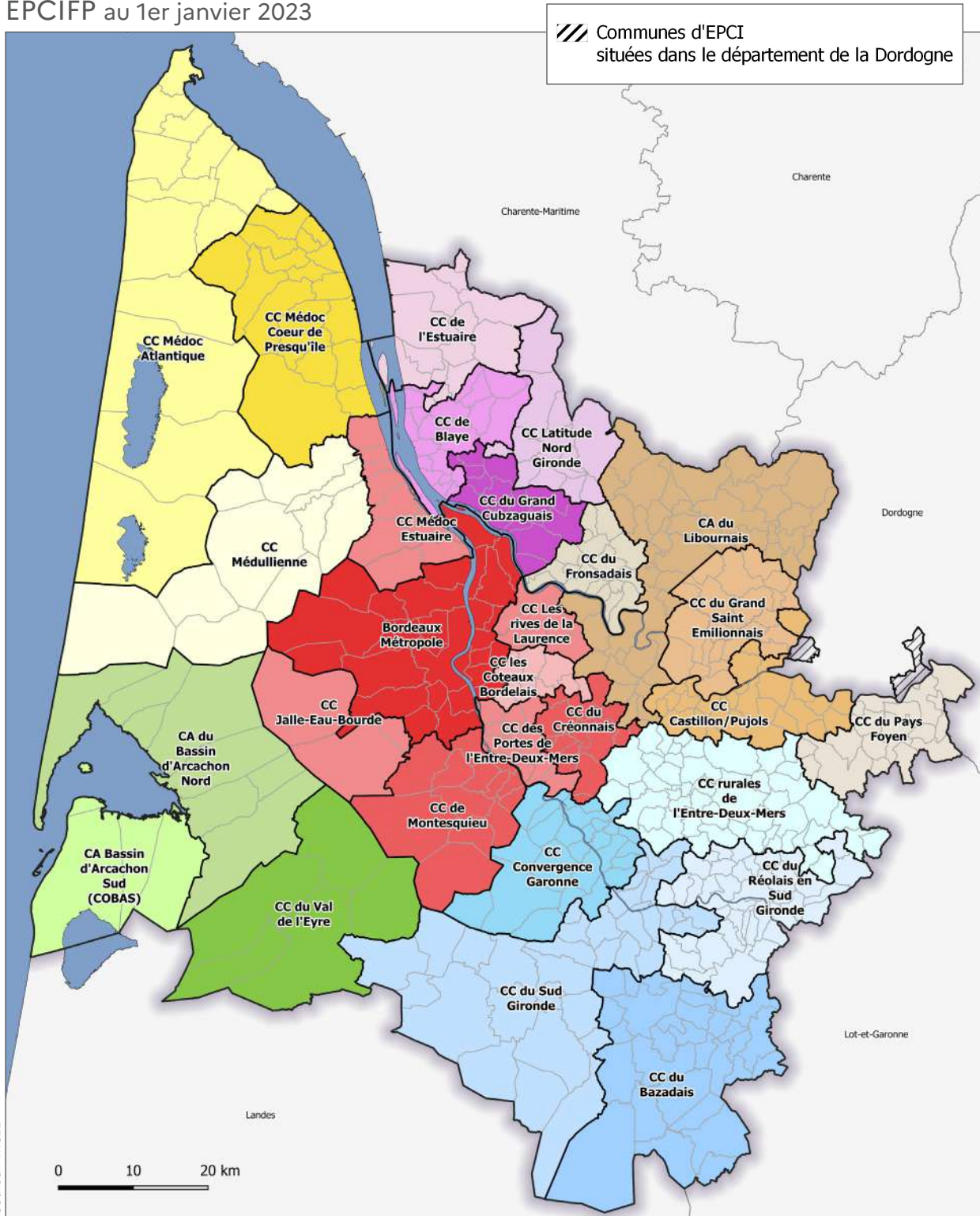
Le département comprend 28 établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCIF), dont :

- 1 métropole : Bordeaux

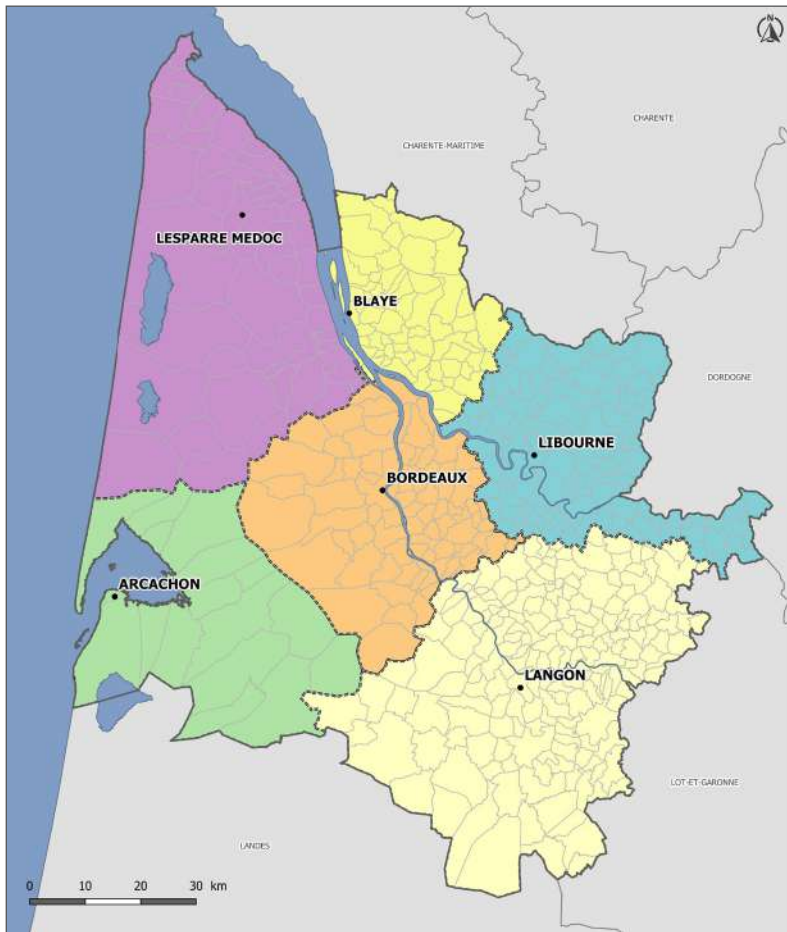
- 3 communautés d'Agglomération : Bassin d'Arcachon Sud Atlantique, Bassin d'Arcachon Nord Atlantique, Libournais

- 24 communautés de communes.

EPCIFP au 1er janvier 2023



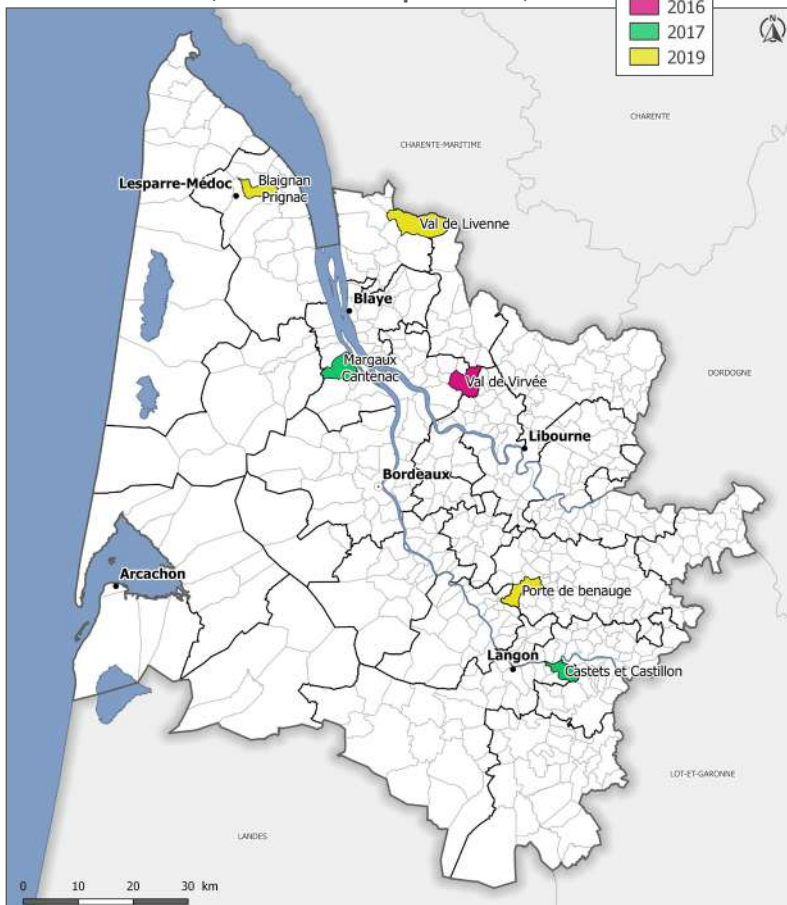
6 arrondissements



Source : INSEE



535 communes (6 nouvelles depuis 2016)



Source : INSEE

Nouvelles communes

2016	Val de Virvée = Aubie-et-Espessas, Saint-Antoine Salignac	3 621 habitants
2017	Castets et Castillon = Castets-en-Dorthe Castillon-de-Cas- tets	1 454 habitants
	Margaux Cantenac = Margaux Cantenac	2 876 habitants
2019	Blaignan-Prignac = Blaignan Prignac-en-Médoc	464 habitants
	Val-de-Livenne = Marcillac Saint-Caprais-de- Blaye	1 779 habitants
	Porte-de-Benauge = Arbis Cantois	489 habitants



Localisation des évolutions démographiques

Entre 1999 et 2010

+ 162 000 habitants supplémentaires (+ 12,6 %)

+ 1,09 % par an en moyenne, soit 14 700 habitants supplémentaires en plus par an en moyenne

469 communes ont connu une croissance démographique et 61 une décroissance

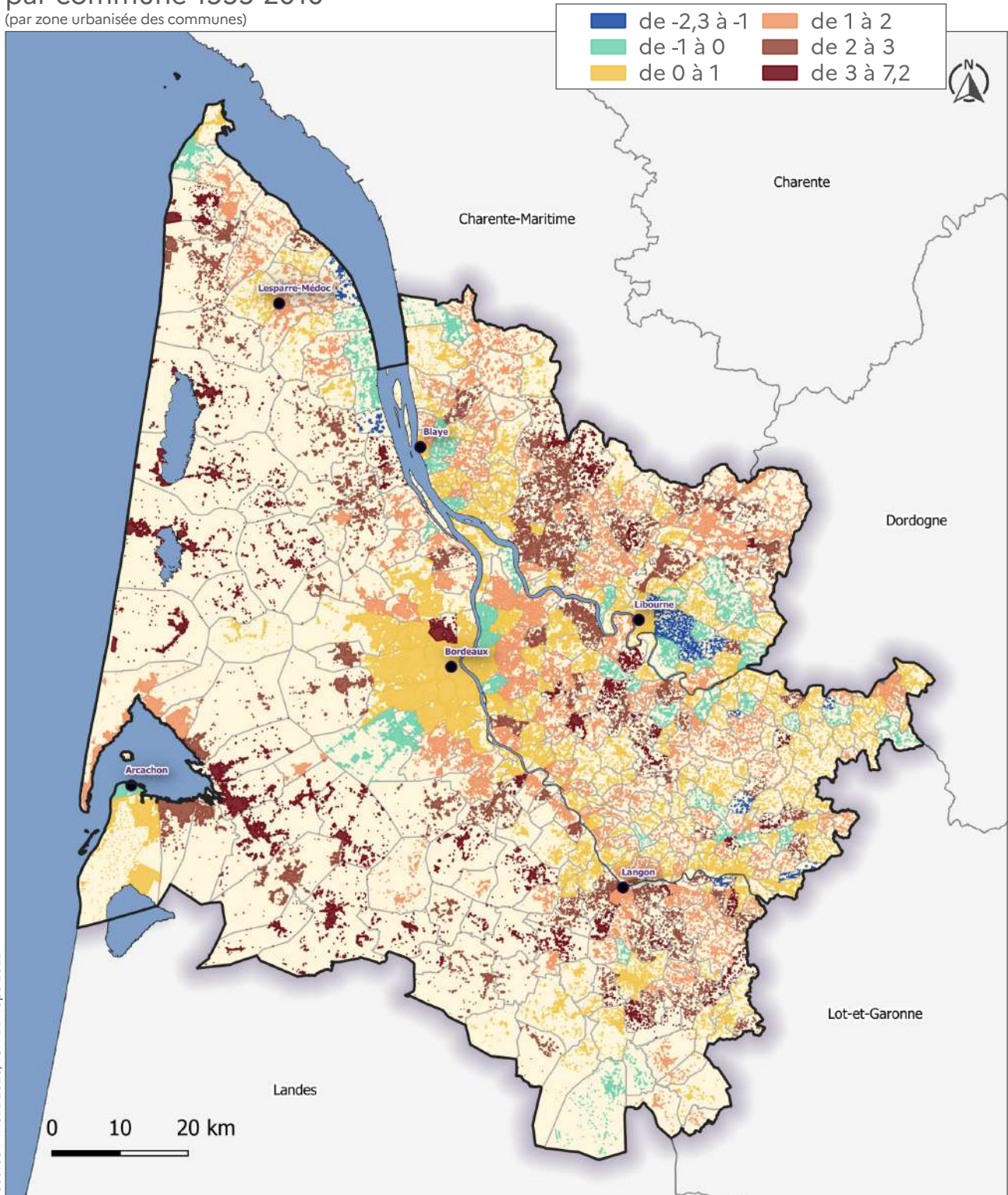
344 communes ont eu un solde naturel positif

299 communes ont eu à la fois un solde naturel positif et un solde migratoire positif

18 communes ont eu à la fois un solde naturel négatif et un solde migratoire négatif

Variation (%) du nombre d'habitants par commune 1999-2010

(par zone urbanisée des communes)



Source : INSEE 2020, IGN BD Topo 2021

Entre 2010 et 2020

+ 187 150 habitants supplémentaires (+ 12,9 %)

+ 1,22 % par an en moyenne, soit 18 700 habitants supplémentaires en plus par an en moyenne

376 communes ont connu une croissance démographique et 138 une décroissance

344 communes ont eu un solde naturel positif et 342 communes ont eu un solde migratoire positif

220 communes ont eu à la fois un solde naturel et un solde migratoire positifs

58 communes ont eu à la fois un solde naturel et un solde migratoire négatifs

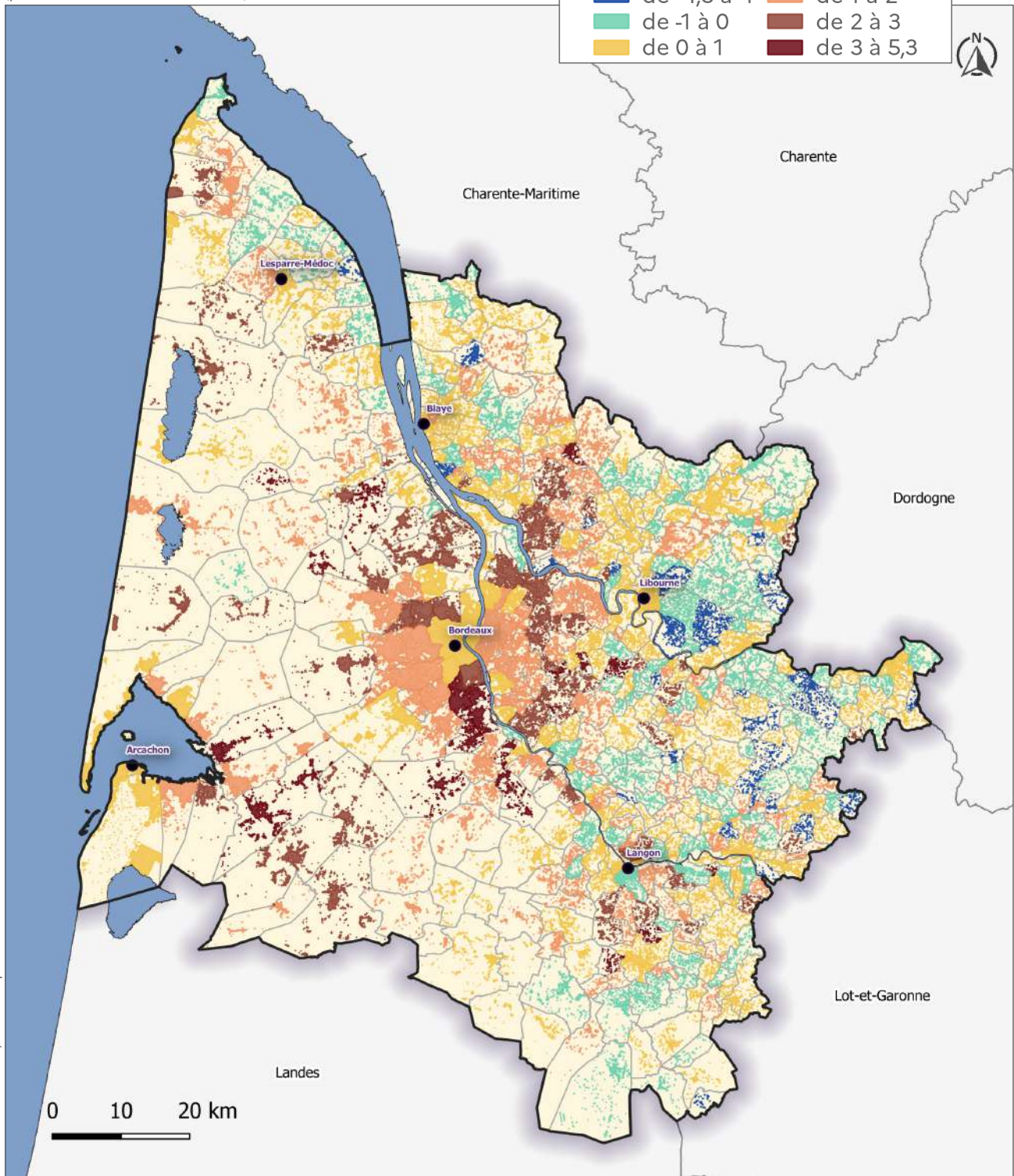
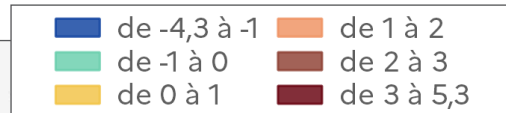
Les évolutions démographiques sont le résultat du solde naturel et du solde migratoire :

solde naturel = naissances moins décès

solde migratoire = entrées dans le territoire moins sorties

Variation (%) du nombre d'habitants par commune 2010-2020

(par zone urbanisée des communes)



Source : INSEE 2020, IGN BD Topo 2021



Introduction

Une forte croissance démographique

Au 1er janvier 2023, la Gironde est le 5^{ème} département de France avec près de 1,7 million d'habitants selon les estimations de l'Insee.

- 27 % de la population de la région Nouvelle-Aquitaine
- 1,2 % de croissance annuelle sur la période 2013-2020, soit près de 20 000 habitants supplémentaires/an
- 1/2 de la population girondine réside dans la métropole bordelaise

• En 2040, l'Insee estime la population à 300 000 habitants de plus, dont la moitié de seniors

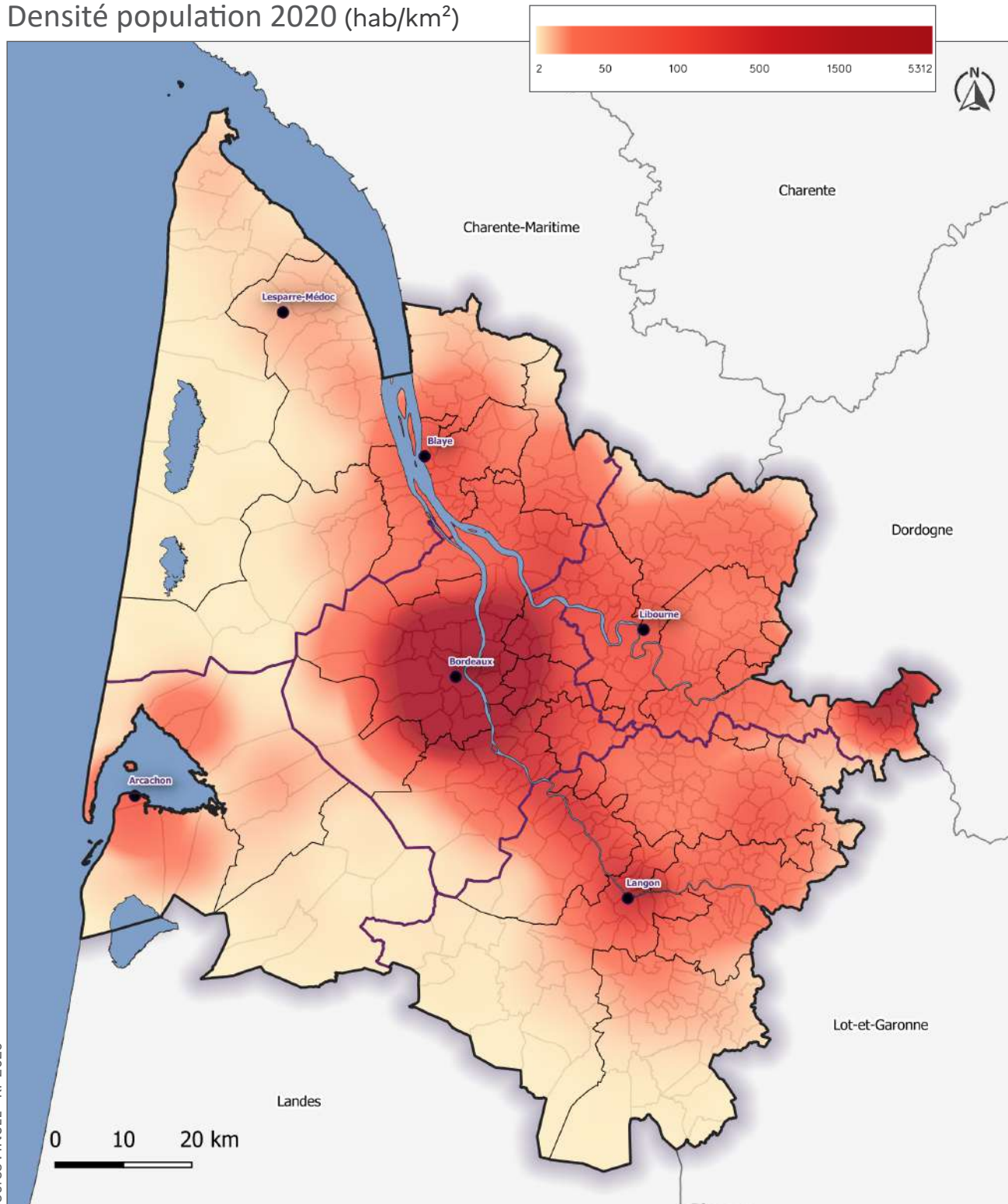
Densité par arrondissement

Arcachon = 107.9 hab/km²
Libourne = 120.8 hab/km²
Lesparre-Médoc = 40.5 hab/km²
Langon = 50.6 hab/km²
Bordeaux = 651.5 hab/km²
Blaye = 118.7 hab/km²

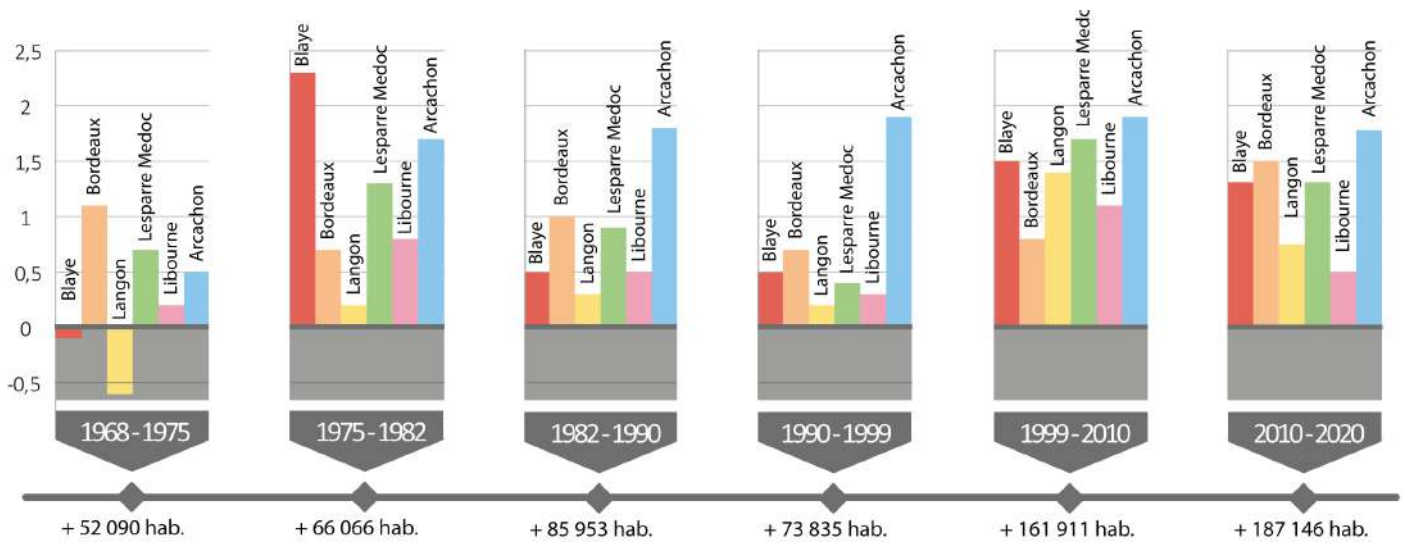
Densité moyenne

Gironde = 162,8 hab/km²
Nouvelle-Aquitaine = 71,5 hab/km²
France métropolitaine = 119 hab/km²

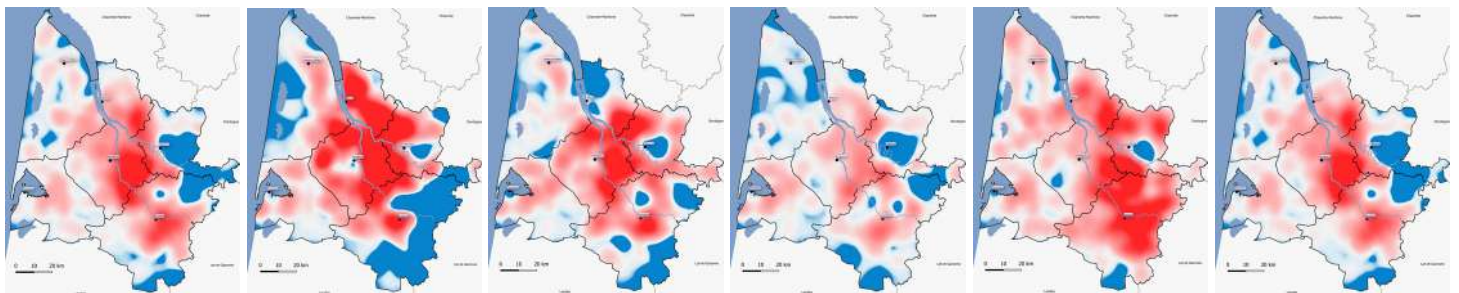
Densité population 2020 (hab/km²)



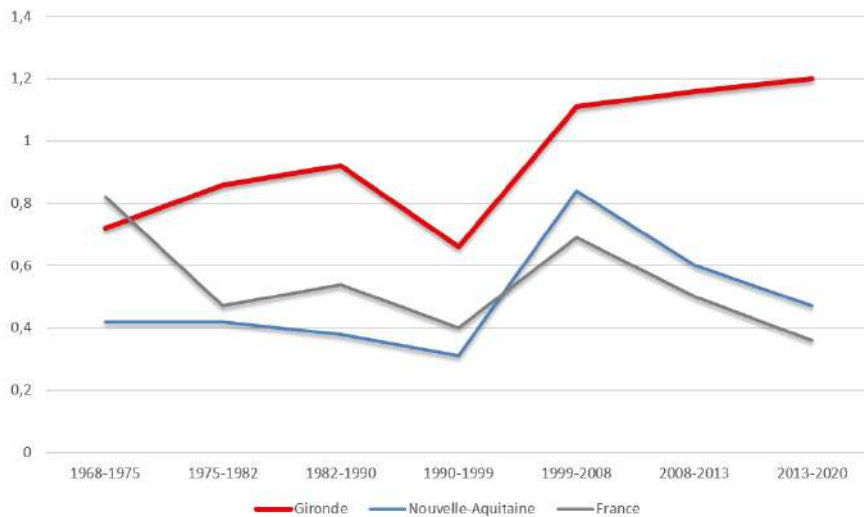
Taux d'évolution annuelle moyenne de population (%) par arrondissement



Taux d'évolution annuelle moyenne de population (%) par commune



Évolution de la population entre 1968 et 2019

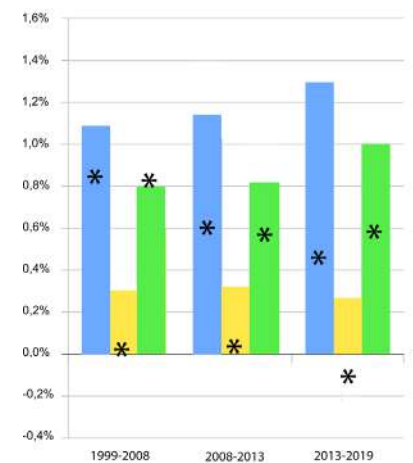


Projections 2040

Selon les estimations de l'INSEE, la Gironde serait le département où la population augmenterait le plus rapidement en France métropolitaine jusqu'en 2040 (+0,8 % en moyenne annuelle comme la Loire-Atlantique et la Haute-Garonne). Elle gagnerait à elle seule plus de 300 000 habitants, soit les 3/4 de la croissance régionale. Si les Girondins représentent déjà 27 % de la population régionale, cette part serait de 30 % en 2040.

+ 627 000 habitants entre 1968 et 2020

Evolution de la population Variation relative annuelle de population



Evolution Gironde

- Totale
- Due au solde naturel
- Due au solde apparent des entrées et des sorties

* Evolution Nouvelle-Aquitaine

Données : INSEE 2019

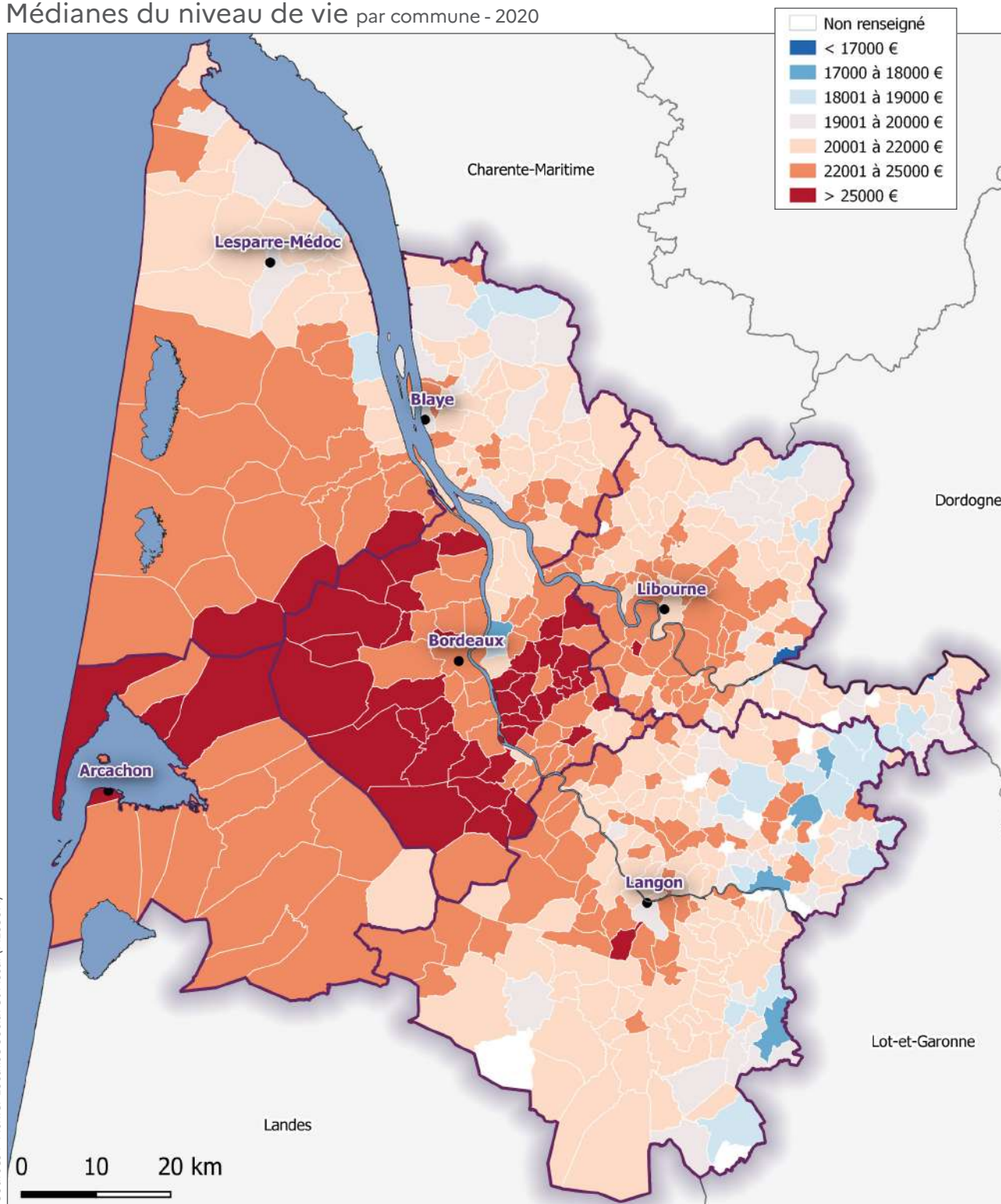
Une population relativement jeune et aisée

Les médianes du niveau de vie* sont globalement plus faibles, en dehors des centralités, dans les zones les plus rurales, sur les parties Nord et Est de la Gironde. En effet, le sud du littoral Girondin (Sud-Médoc et Bassin d'Arcachon) et les pôles urbains (pourtour de l'agglomération Bordelaise) accueillent les populations aux revenus les plus élevés.

*"La médiane du niveau de vie est égale au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (uc). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage (définition INSEE)".

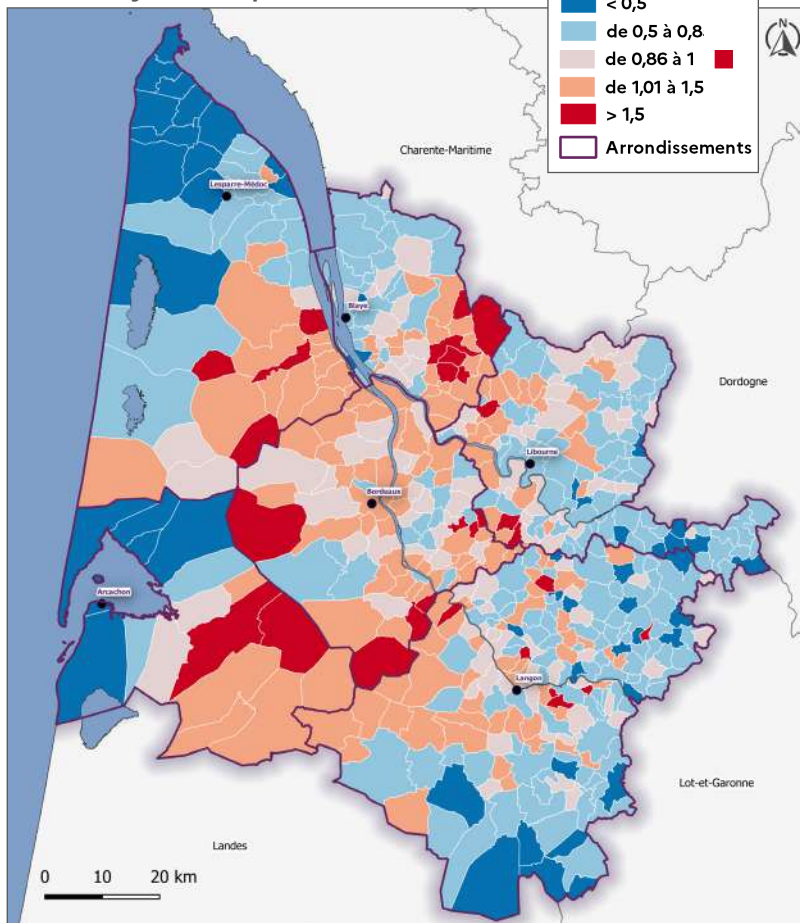
23 180 €
 médiane du niveau de vie
 en Gironde
 (22 030 € en Nouvelle-Aquitaine
 22 320 € en France)

Médianes du niveau de vie par commune - 2020



Sources : Fichier Localisé Social et Fiscal (FiloSoFi)

Indice de jeunesse par commune - 2020



— Définitions —

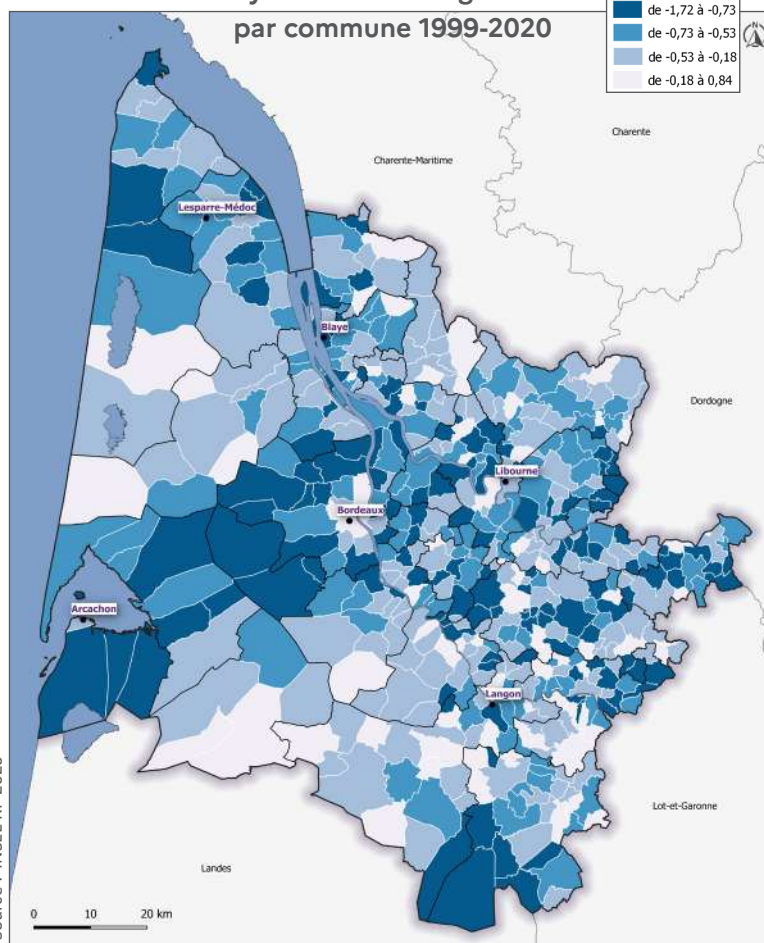
L'**indice de jeunesse** renseigne sur le vieillissement de la population. Il résulte du rapport entre le nombre de personnes de moins de 20 ans et la population âgée de 60 ans et plus. Plus l'indice est proche de 0, plus la population est âgée. S'il est supérieur à 1, la population jeune prédomine.

L'**indice de vieillissement** est le rapport de la population des 65 ans et plus sur celle des moins de 20 ans. Un indice autour de 100 indique que les plus de 65 ans et les moins de 20 ans sont présents dans à peu près les mêmes proportions sur le territoire. Plus l'indice est faible plus la population est jeune, plus il est élevé plus la population est âgée.

La population de la Gironde n'échappe pas au vieillissement mais reste jeune avec un solde naturel positif (+0.3 %) : l'indice de vieillissement est de 84. Il est en augmentation : 73 en 2013. (84 personnes de + de 65 ans pour 100 personnes de - de 20 ans).

Bien que des disparités soient observées au sein même des arrondissements, on constate globalement que les zones littorales et l'Est de la Gironde concentrent une population plus âgée. Le bassin d'Arcachon et la pointe Médoc attirent les publics retraités alors que le pourtour de l'agglomération bordelaise, en particulier le Val de l'Eyre, attire des jeunes ménages actifs.

Evolution taille moyenne des ménages par commune 1999-2020



Indice moyen - 2020	Jeunesse	Vieillesse
Arrondissement de Libourne	0,82	93
Arrondissement de Langon	0,81	95
Arrondissement de Lesparre-Médoc	0,75	102
Arrondissement d'Arcachon	0,60	132
Arrondissement de Blaye	1,01	75
Arrondissement de Bordeaux	1,05	73
Gironde	0,92	84
Nouvelle Aquitaine	0,70	112
France	0,91	84

L'évolution de la taille moyenne des ménages découle du vieillissement de la population et des changements dans les modes de vie (hausse des séparations, diminution des familles nombreuses...). Taille moyenne des ménages de la Gironde (nombre moyen d'occupants par résidence principale) :
 1999 = 2,3
 2020 = 2,11 (2,07 en Nouvelle-Aquitaine et 2,17 en France)



Des ressources et patrimoines naturels à préserver



Diversité de paysages



Patrimoine écologique



Zoom sur deux réserves naturelles nationales



Ressource en eau : une richesse à préserver



Domaine public maritime



Usages et activités maritimes



Équilibre agro-sylvo-cynégétique



Des ressources et patrimoines naturels à préserver

Diversité de paysages

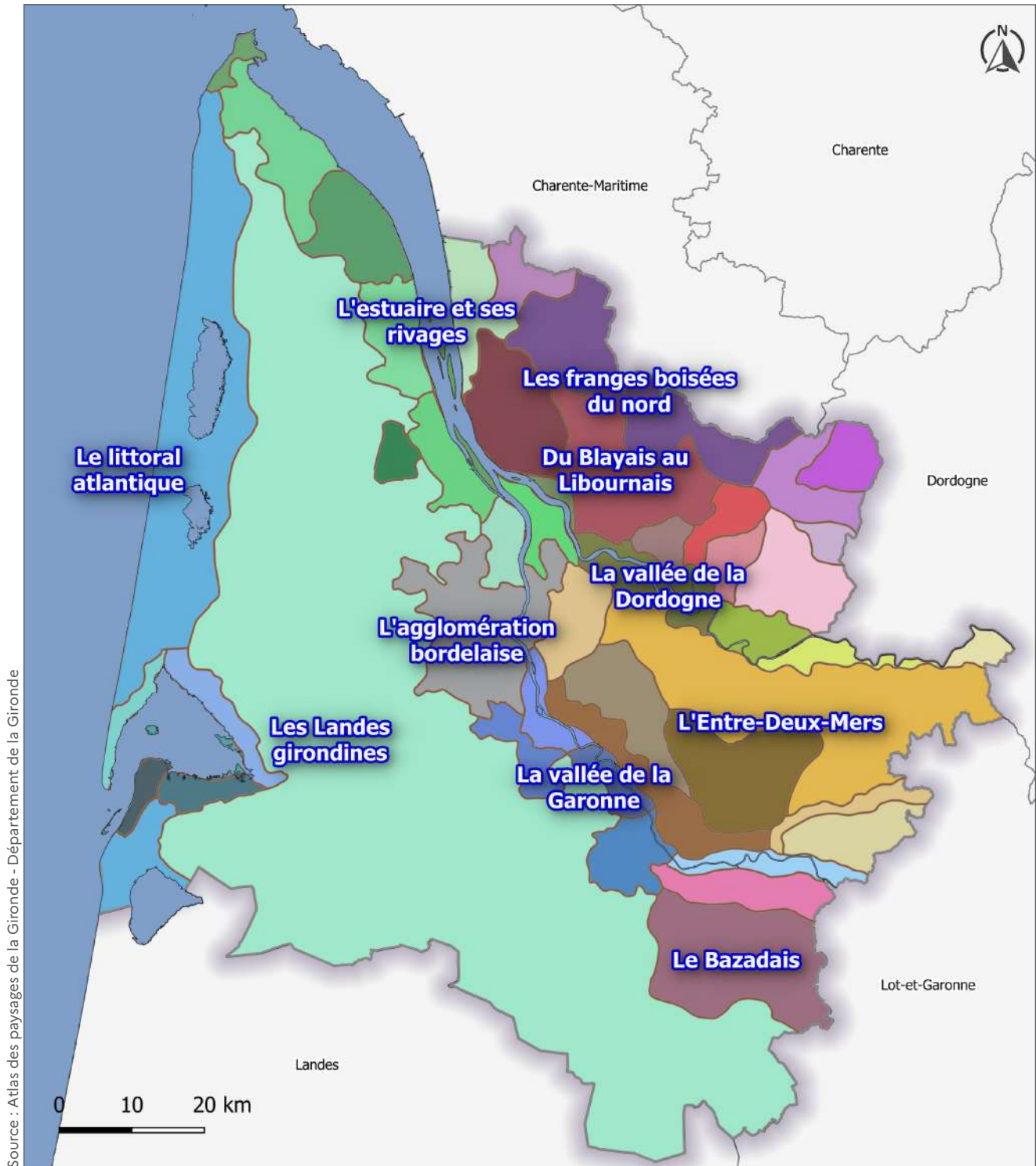
L'identification de 10 grands ensembles paysagers et de 49 unités de paysage est révélatrice de la diversité paysagère rencontrée en Gironde : du relief affirmé (coteaux en rive droite de la Garonne) au relief plus apaisé (étendue plane des grands lacs du littoral, collines des espaces viticoles...). Le découpage est néces-

sairement imparfait : sauf exception, les paysages ne changent pas aussi brutalement qu'un trait sur la carte peut le laisser penser. Certains paysages girondins sont soumis aux risques de perte d'identité ou de banalisation en raison des phénomènes de déprise agricole et de standardisation des formes urbaines.



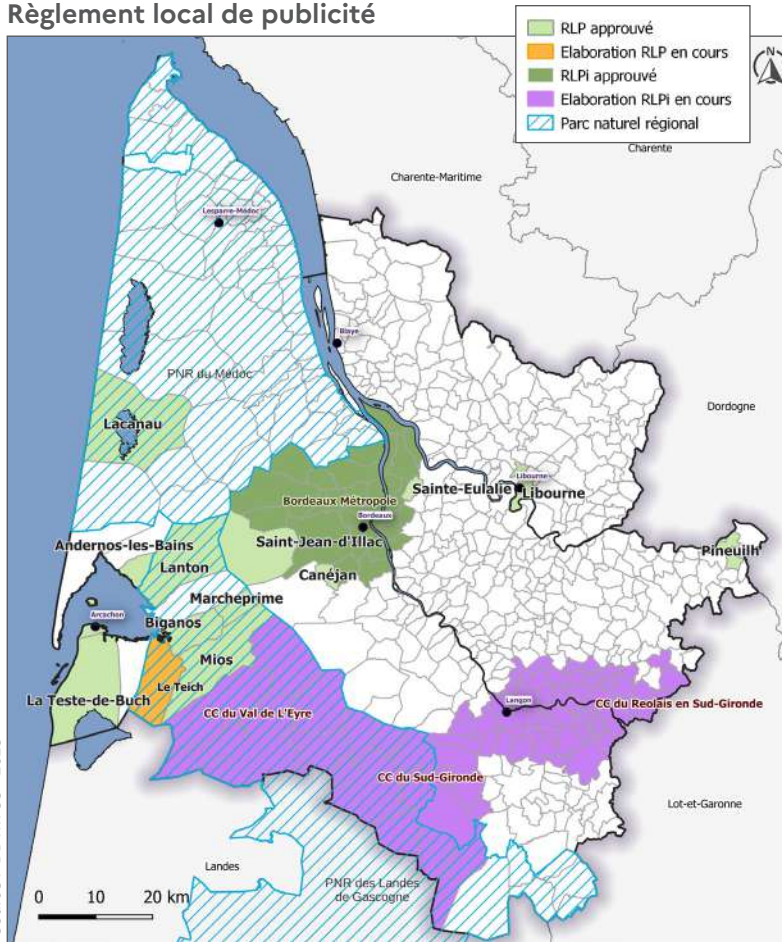
© Agence Folléa-Gautier

Transitions paysagères



Source : Atlas des paysages de la Gironde - Département de la Gironde

Règlement local de publicité



Source : DDTM 33 - 2023

Les publicités, enseignes et pré-enseignes, sont soumises à une réglementation protectrice de l'environnement et du cadre de vie. Leur installation doit être conforme à des conditions de densité et de format et faire l'objet de déclaration ou d'autorisation préalables en mairie ou en préfecture. Les communes (ou les établissements publics de coopération intercommunale) peuvent instaurer, dans des zones définies, des règles plus restrictives que la réglementation nationale, dans le cadre d'un Règlement Local de Publicité : RLP(i).

Dès janvier 2024, en application de la loi climat résilience, que la collectivité soit dotée ou non d'un RLP(i), la compétence publicité comprenant l'instruction des autorisations et déclarations ainsi que la police, sera compétence exclusive du Maire ou du président de l'EPCI suivant les cas (fin de la compétence préfet sur les secteurs hors RLP).

Les RLP(i), non obligatoires, sont élaborés suivant la même procédure qu'un PLU(i). Cette réglementation est renforcée au sein des Parcs Naturels Régionaux.

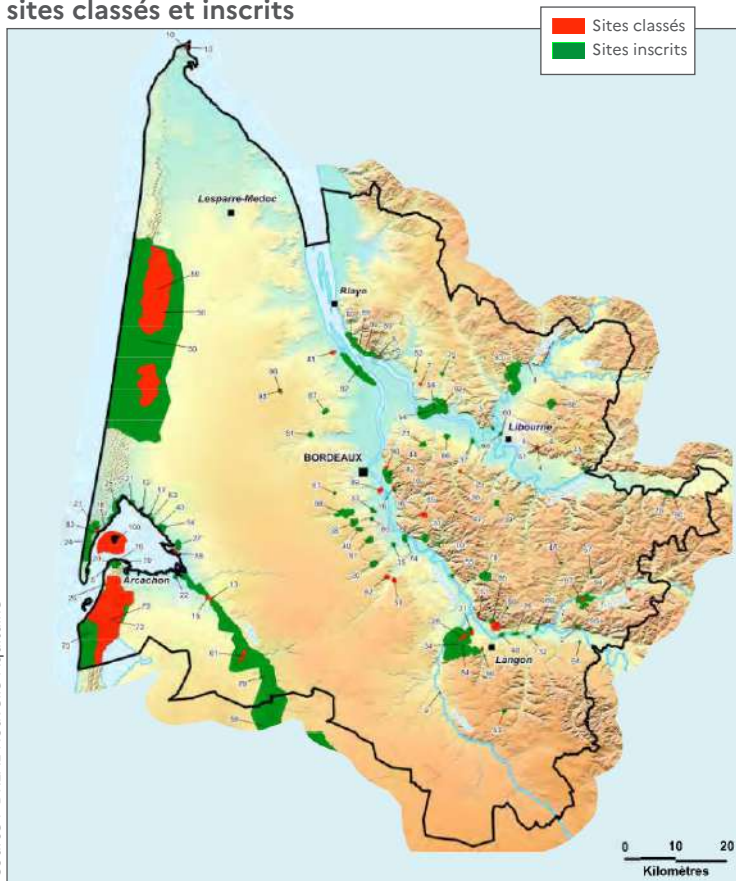
— Définition —

Un **Parc Naturel Régional** est un territoire rural habité, reconnu pour la forte valeur ajoutée de son patrimoine et de ses paysages, qui s'organise autour d'un projet concerté de développement durable entre acteurs publics et privés.

En Gironde :

- PNR du Médoc (2019)
- PNR des Landes de Gascogne (1970)

Patrimoine paysager : sites classés et inscrits



Source : DREAL Nouvelle-Aquitaine

Patrimoine classé et inscrit

35 sites sont classés (soit 14 470 hectares qui ne peuvent ni être détruits ni être modifiés dans leur état ou leur aspect) et 80 sites (soit 51 249 hectares) sont inscrits comme patrimoine paysager : paysages maritimes, fluviaux, de vignobles, forestiers et urbains.

La Gironde compte également 5 sites inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO :

- Fortifications Vauban-Citadelle et Fort Paté (Blaye)
- Fort Médoc (Cussac-Fort-Médoc)
- Bordeaux, Port de la Lune
- Juridiction de St-Émilion
- Chemins de St-Jacques de Compostelle
- Le phare de Cordouan.

Après Paris, la Gironde est le département qui compte le plus de monuments historiques classés et inscrits en France. 258 monuments classés et 884 inscrits ont été recensés en 2023 (à elle seule, la ville de Bordeaux compte 362 édifices protégés).

Au total, 1086 monuments sont classés, inscrits ou partiellement inscrits/classés.



Des ressources et patrimoines naturels à préserver

Patrimoine écologique

La Gironde possède une grande richesse et diversité de milieux naturels : estuaire de la Gironde, littoral dunaire, bassin d'Arcachon, massif forestier landais, zones humides, réseaux hydrographiques...

Ceux-ci sont fortement exposés à des pressions anthropiques : pression de l'urbanisation (sur le littoral, autour des agglomérations et de manière diffuse sur le territoire), importante fréquentation tou-

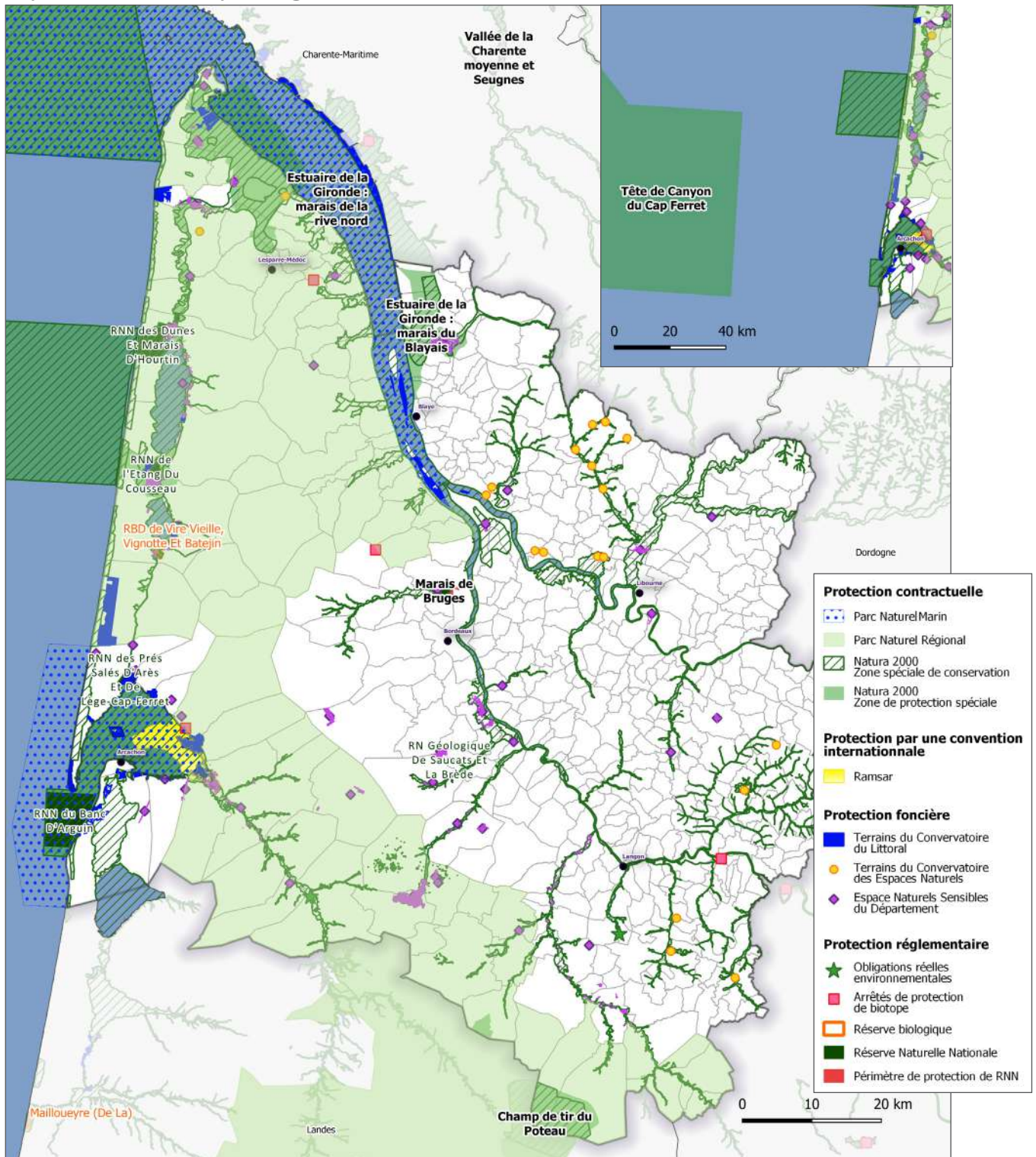
ristique du littoral, construction d'infrastructures de transport, prolifération d'espèces exotiques envahissantes, pratiques agricoles et forestières.

- 55 sites Natura 2000 dont :
8 marins qui représentent 12 % de la surface de la Gironde
- 6 réserves naturelles nationales

- 2 Parcs naturels marins : Bassin d'Arcachon et Estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis
- 35 sites classés et 80 sites inscrits

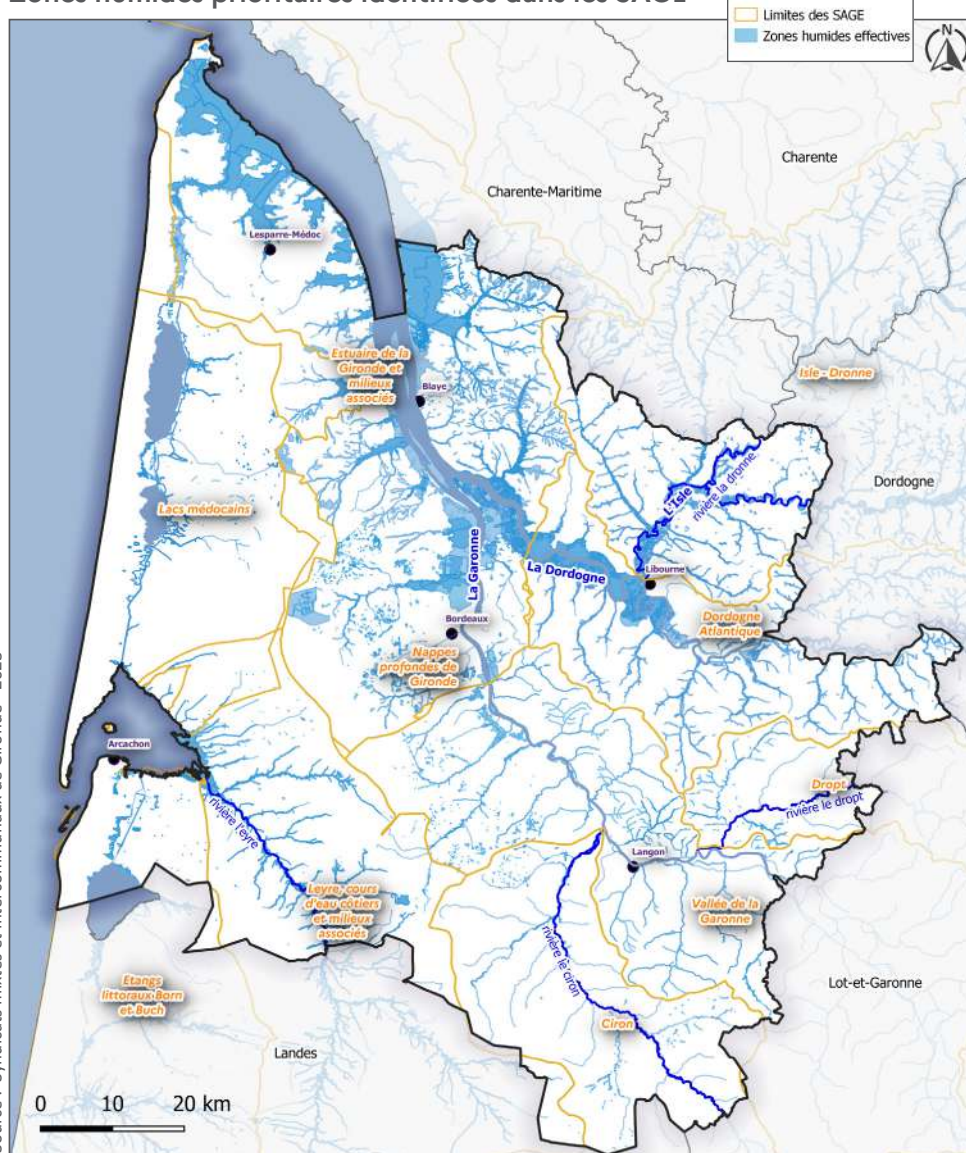
- 2 Parcs Naturels Régionaux : Landes de Gascogne (1970) et Médoc (2019)
- 1 site RAMSAR : Bassin d'Arcachon – Secteur du Delta de La Leyre

Espaces naturels protégés



Source : INPN - Décembre 2020

Zones humides prioritaires identifiées dans les SAGE



Source : Syndicats mixtes et intercommunaux de Gironde - 2023

La Gironde est riche en zones humides : zones humides salées et saumâtres dans le bassin d'Arcachon et l'estuaire, zones humides associées à l'estuaire (marais), basses vallées alluviales, moyennes vallées des cours d'eau, zones humides de la Haute Lande.

Plusieurs d'entre elles sont d'importance majeure :

- Estuaire de la Gironde
- Marais du Nord Médoc
- Lacs de Lacanau et d'Hourtin
- Bassin d'Arcachon
- Lac de Cazaux
- Basse Garonne, Dordogne et Isle
- La Leyre
- Le Dropt
- Le Ciron

Les zones humides de Gironde constituent les habitats des principales espèces protégées de Gironde au niveau européen et français. Certaines sont classées menacées et font l'objet de plans d'actions nationaux (Vison d'Europe, Cistude d'Europe).

— Définition —

Le réseau **Natura 2000** est le plus grand réseau d'aires protégées au monde, constitué au niveau européen d'un ensemble de sites naturels, terrestres et marins, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces animales et végétales et de leurs habitats. En Gironde, les sites Natura 2000 sont essentiellement liés au réseau hydrographique, zones humides et marais.

— Chiffres —

+ de 950 000 hectares d'espaces protégés

85 % des surfaces **Natura 2000** correspondent à des **sites marins**

2 Parcs Naturels Marins au large du département de la Gironde qui représentent **29 % de la superficie des aires marines protégées nationale** :

- > Bassin d'Arcachon (45 000 ha)
- > Estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis (650 000 ha). Le Parc s'étend sur environ 800 km de côtes au large de trois départements : Vendée, Charente-Maritime et Gironde.

Les **espaces naturels avec un fort niveau de protection** (réserves naturelles nationales et arrêtés de protection biotope) recouvrent **0,8 % du territoire girondin** (moyenne régionale : 1,1 % - moyenne nationale : 1,4 %)

Type de protection	Nb	Superficie (ha)
Mesures de protections réglementaires	11	13 308
Zone humide protégée par la convention Ramsar	1	5 259
Arrêté de protection biotope	4	302
Réserve naturelle nationale	6	7 747
Mesures de gestion contractuelles	59	1 377 368
Parcs naturels régionaux (2) et parcs naturels marins (2)	4	481 683
Natura 2000	55	895 685
dont > marin (= 85%)		762 522
> terrestre (= 15%)		133 163
Protection par maîtrise foncière	28	9 312
Terrain acquis par un conservatoire d'espaces naturels	4	3 434
Terrain acquis par le conservatoire du littoral	24	5 828



Zoom sur deux réserves naturelles nationales

Le banc d'Arguin

Le banc d'Arguin bénéficie du statut de réserve naturelle nationale par arrêté ministériel du 4 août 1972.

Le décret du 10 mai 2017 portant extension et modification de la réserve naturelle nationale du banc d'Arguin a été suivi d'une série d'arrêtés, dont certains sont annuels, afin de préciser les différents zonages et les règles relatives aux activités autorisées : tourisme, ostréiculture.

L'ensemble de ces zonages est régulièrement mis à jour afin de tenir compte des mouvements permanents du banc, soumis notamment aux tempêtes hivernales.

> Concilier préservation de la biodiversité et fréquentation touristique :

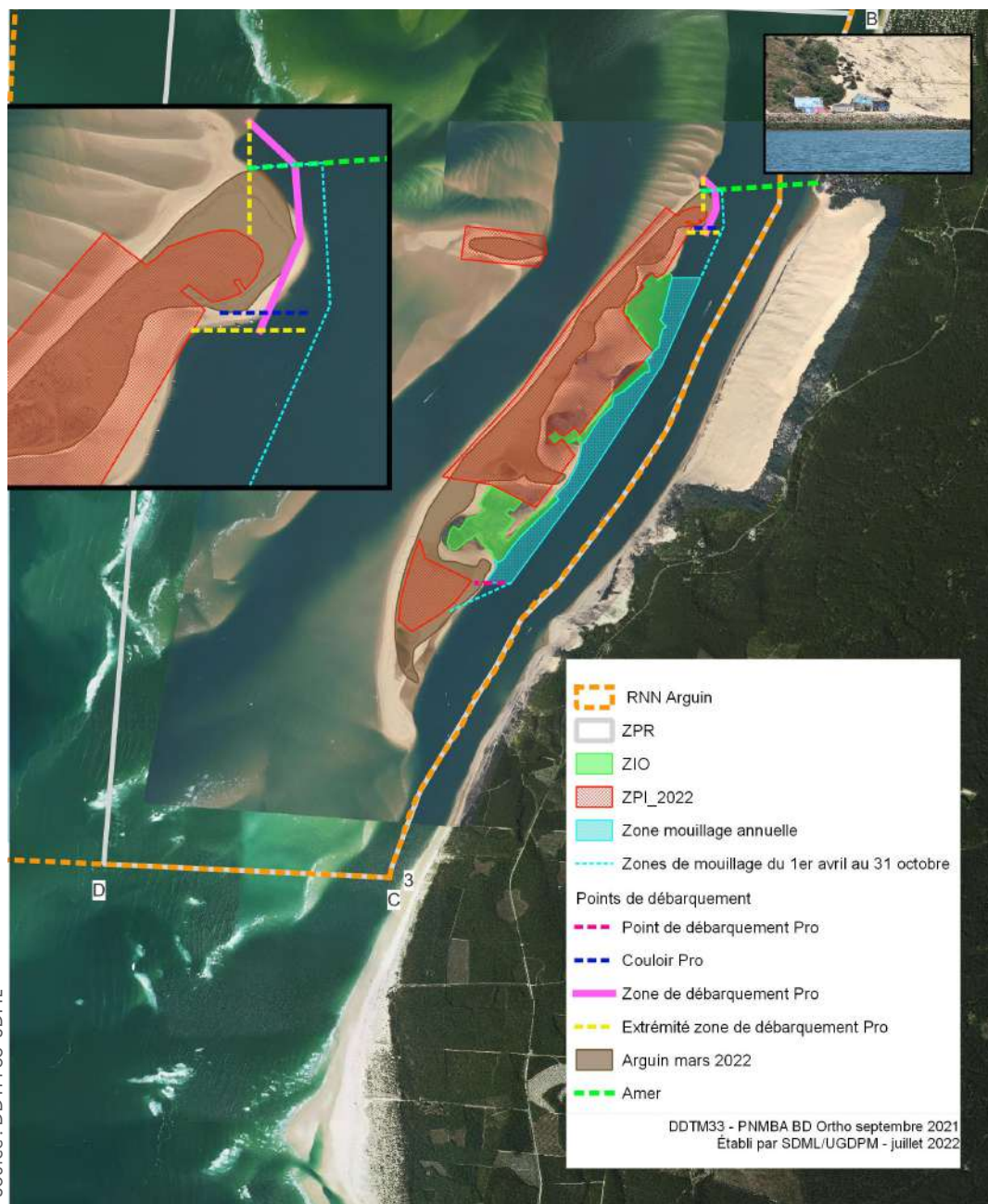
Le banc d'Arguin présente des enjeux forts de biodiversité, aussi les zones de protection intégrale (espèces d'oiseaux protégées, habitats dunaires et herbiers de zostères) ont été étendues (212 ha).

> Améliorer les conditions de débarquement des passagers et mettre à jour les zones de mouillage et de stationnement des navires.

> Encadrer l'activité ostréicole au sein des zones d'implantations ostréicoles définies et mises à jour régulièrement.

6 arrêtés en vigueur :

- l'arrêté du 06/04/18 prorogé par l'arrêté du 16/12/22 autorisant l'exercice de la pêche maritime
- l'arrêté du 07/06/18 modifié par l'arrêté du 07/06/22 définissant une zone de protection renforcée
- l'arrêté du 07/06/22 définissant les zones d'implantations ostréicoles
- l'arrêté du 04/07/23 délimitant les zones de protection intégrale
- l'arrêté du 26/06/23 délimitant les zones autorisées au mouillage et au stationnement des engins nautiques et des engins de plage
- l'arrêté 26/06/23 réglementant les conditions d'accostage et de mouillage des navires de sociétés de transport maritime



Les Marais de Bruges

Créée en 1983 dans la commune de Bruges, la réserve naturelle des Marais de Bruges est formée essentiellement d'un ensemble de prairies humides, de bocage, d'étangs, de jalles et de fossés. Elle s'étend sur près de 265 hectares proches de l'agglomération bordelaise, en rive gauche de Garonne et protège ce qui reste des « Grands marais de Bordeaux - Bruges ».

Placée sur des axes migratoires importants, la réserve peut accueillir une multitude d'espèces ornithologiques telles que balbuzard pêcheur, circaète Jean-le-blanc, bécassine des marais, spatule blanche....

L'eau est omniprésente : le site est parcouru par trois rivières, quadrillé de fossés et parsemé d'étangs permanents ou temporaires.

Les ¾ de la réserve sont constitués de prairies bocagères au faciès très changeant en fonction de l'hygrométrie et de la gestion pratiquée (pâturage et/ou fauche). Leur diversité écologique est

maintenue grâce à l'utilisation de races domestiques anciennes (vache marine landaise et poney landais).

L'arrêté préfectoral du 10 juillet 2020 a instauré un périmètre de protection de 193 ha en raison du caractère remarquable des milieux périphériques et de leurs interactions avec ceux de la réserve. Cette zone fait désormais l'objet d'une réglementation très protectrice, visant à préserver l'état actuel des milieux naturels. Elle permet d'améliorer la tranquillité au sein de la réserve pour la faune sauvage, de protéger les milieux environnants tout en maintenant les activités agricoles qui s'y exercent, et de sanctuariser des sites stratégiques pour la survie des espèces de la réserve.

— Définition —

Une **Réserve Naturelle Nationale** (RNN) est une aire protégée faisant partie des réserves naturelles de France et dont le statut est défini par la loi relative à la démocratie de proximité du 27 février 2002. C'est un outil de protection à long terme d'espaces, d'espèces ou d'objets géologiques.

— Chiffres —

Dans la réserve naturelle des Marais de Bruges, on trouve **69 habitats** différents : **45** d'entre eux présentent un intérêt patrimonial (28 sont d'intérêt communautaire).

L'inventaire totalise plus de **3 500 espèces de plantes et d'animaux** dont certaines ont une valeur patrimoniale forte à l'échelle locale, nationale voire européenne.

Périmètre de protection de la réserve naturelle nationale de Bruges





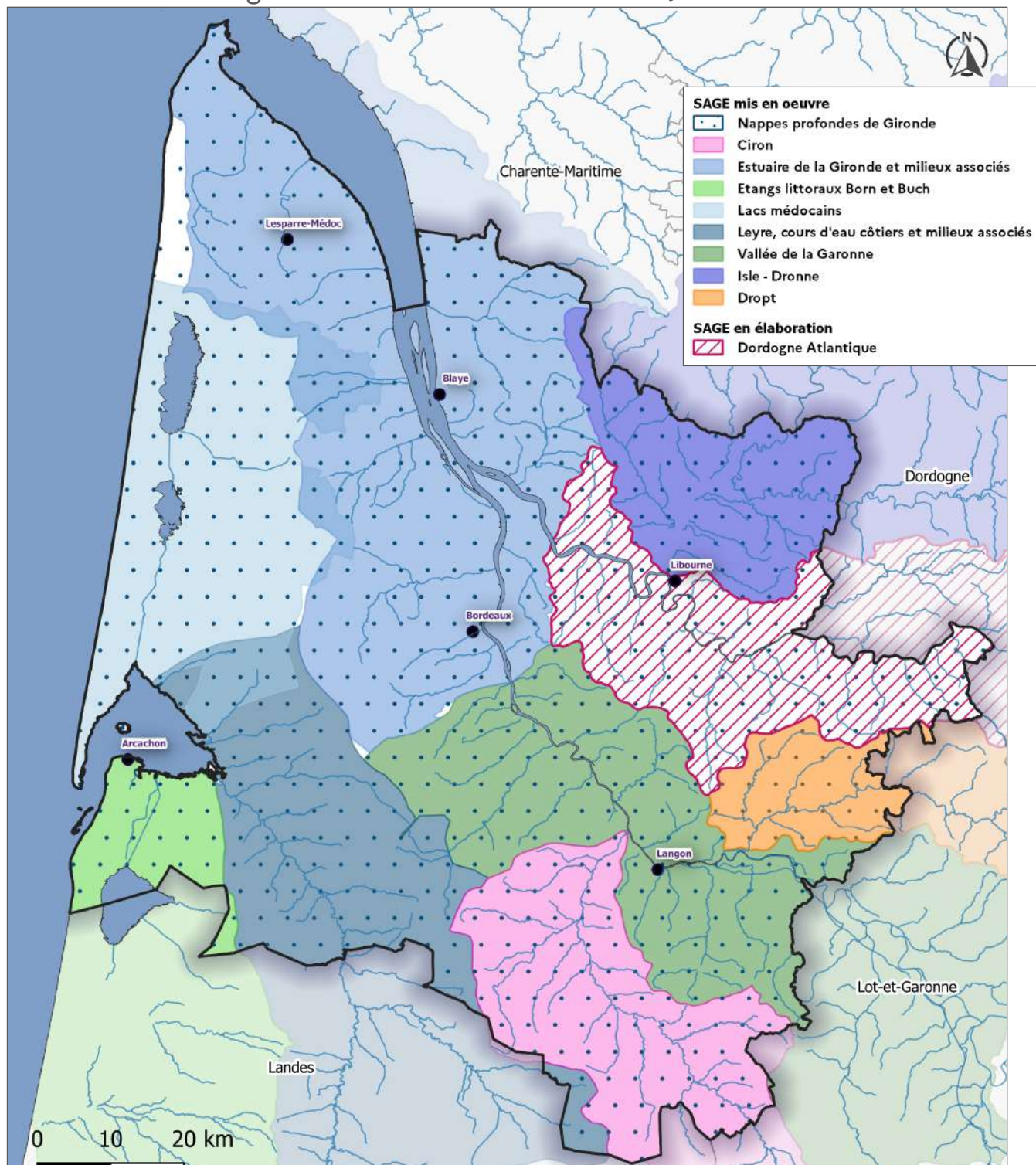
Ressource en eau : une richesse à préserver

La Gironde est un territoire où l'eau est omniprésente : l'aval de deux fleuves, plus de 6 000 km de cours d'eau plus modestes, un estuaire sauvage, des zones humides, le bassin d'Arcachon, un chapelet de lacs rétro-littoraux et un sous-sol constitué de nombreux aquifères. L'importance des pressions anthropiques nécessite d'engager des actions sur chaque territoire pour préserver ou conquérir le bon état des eaux. La Gironde est couverte par dix

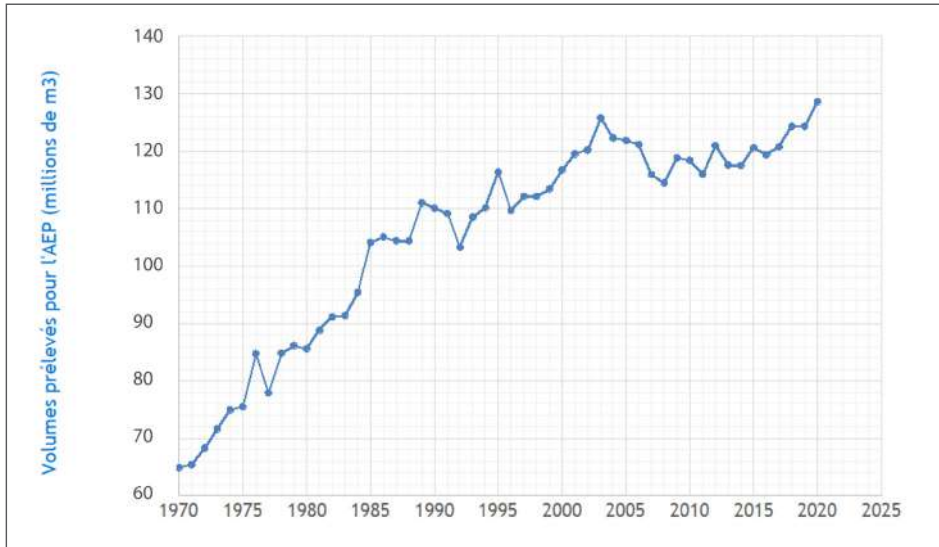
schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) : neuf sont opérationnels et produisent des effets juridiques, un est en cours d'élaboration. Ils considèrent ces zones comme des milieux à forts enjeux environnementaux et prescrivent une démarche « éviter - réduire - compenser » exemplaire afin de les préserver. Pour les zones humides identifiées comme prioritaires, l'évitement est la règle, sauf exceptions limitées.

Les SAGE approuvés en Gironde identifient d'autres enjeux : reconquête de la qualité des eaux, gestion équilibrée des usages, compatible avec le maintien de l'équilibre biologique et physique des masses d'eau. Sur les territoires concernés, toute demande d'autorisation environnementale est soumise à l'avis de la Commission Locale de l'Eau du SAGE, regroupant les représentants locaux des usagers de l'eau, au sens large.

Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux - Juin 2023



Les prélèvements en nappes profondes pour l'eau potable



— Chiffres —

20 millions de m³ par an

C'est la capacité de production sur de nouvelles ressources à trouver pour restaurer le bon état des nappes déficitaires aujourd'hui.

Un premier projet de 10 millions de m³ /an porté par Bordeaux Métropole devrait être mis en service en 2029.

En Gironde, environ 120 millions de m³ sont prélevés par an pour l'eau potable, dont 98 % d'eau souterraine et 75 % d'eau issue de nappes captives à grande inertie.

Le SAGE « nappes profondes », premier SAGE approuvé sur le bassin Adour Garonne, présente la spécificité d'être dédié à la gestion des ressources souterraines.

L'eau des nappes profondes est de très grande qualité, et naturellement protégée des sources de pollution superficielles.

Mais ces eaux souterraines sont soumises localement à une exploitation trop importante, en raison de la croissance démographique, notamment dans le centre du département.

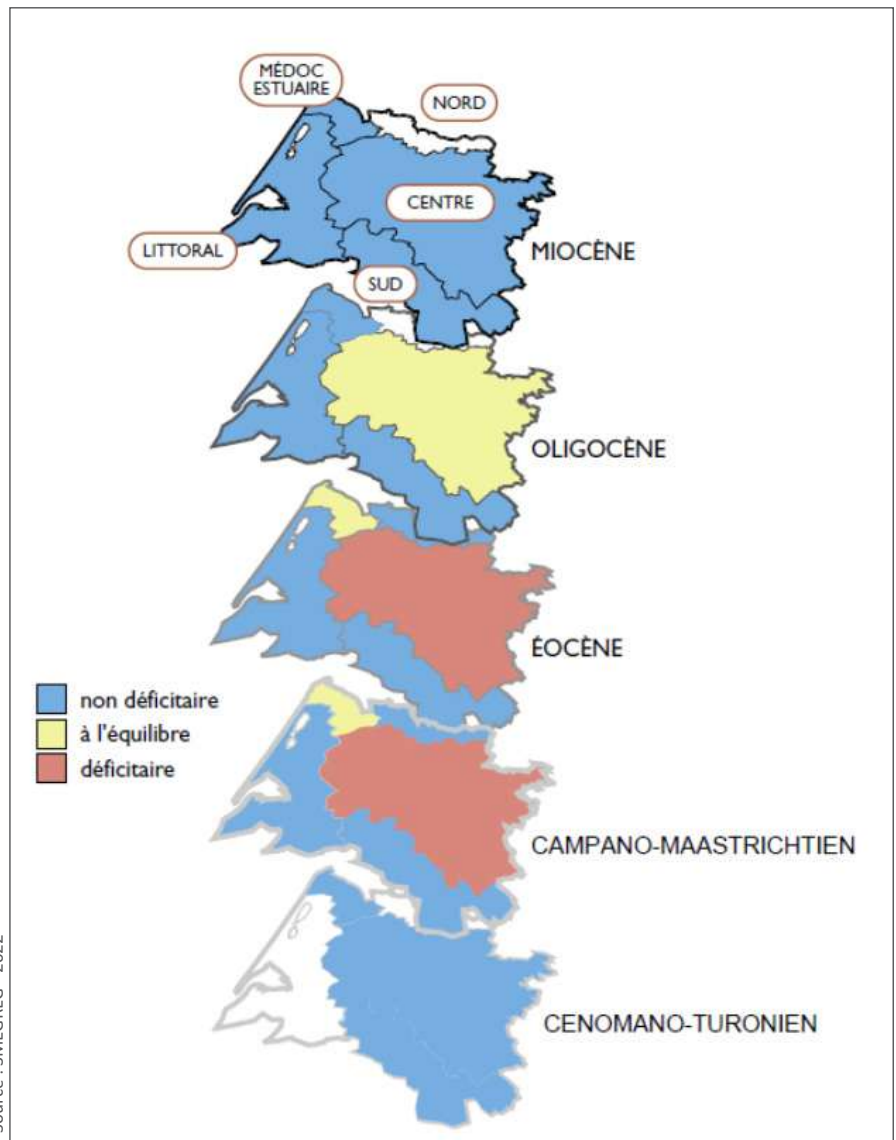
Le SAGE « nappes profondes » a fixé des objectifs d'économies d'eau et de ressources de substitution afin de restaurer l'équilibre de ces nappes.

L'enjeu est de garantir la pérennité de l'alimentation en eau potable des girondins par ces ressources de qualité.

Depuis 2003, les volumes prélevés par habitant dans les nappes profondes ont diminué de plus de 20 %.

Les nappes sont réparties en unités de gestion et sont classées selon leur état quantitatif : l'écart entre le prélèvement constaté et le volume maximum prélevable.

Elles sont ensuite classées en trois grandes catégories : déficitaire, à l'équilibre et non-déficitaire. La nappe de l'éocène, représentée ici en rouge sur l'Est du département, est surexploitée.

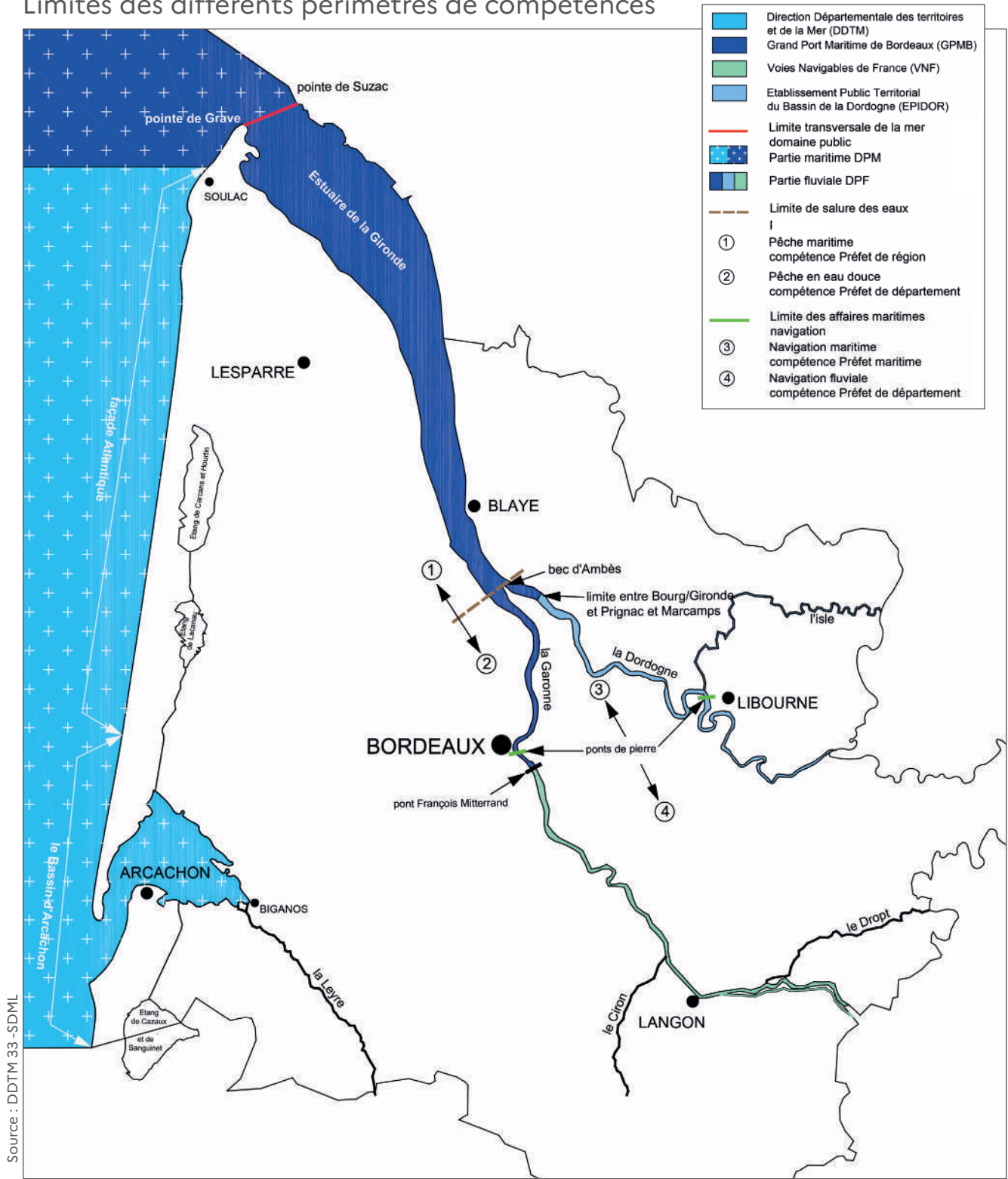




Des ressources et patrimoines naturels à préserver

Domaine public maritime

Limites des différents périmètres de compétences



Limites des différents périmètres de compétences Zoom sur le bassin d'Arcachon



Source : DDTM 33-SDML

Compétences

Domainialité

Le Domaine Public Maritime (DPM) est inaliénable et imprescriptible. Le préfet de département est responsable de la gestion du DPM. Le service de la délégation à la mer et au littoral (SDML) de la DDTM est le service gestionnaire unique du DPM naturel.

Police de la pêche

L'unité littorale des affaires maritimes (ULAM) est l'un des services de contrôle de la pêche maritime qui est du ressort du préfet de région. La DIRM Sud Atlantique en assure la coordination.

Police de la navigation

Elle est du ressort du préfet maritime de la façade Atlantique. Le délégué à la mer et au littoral est son représentant local (mission d'organisation des usages en mer et de contrôle).

Police de l'environnement marin

La DDTM coordonne la police de l'environnement marin à l'échelle du département. Pour cela, elle mobilise l'ensemble des unités de contrôle du SDML (ULAM, unité de gestion du domaine public maritime et unité des cultures marines) ainsi que les corps de contrôle qui relèvent de l'Office Français de la Biodiversité et des gendarmeries. La DIRM Sud-Atlantique assure la coordination de ces contrôles à l'échelle de la façade.



Des ressources et patrimoines naturels à préserver

Usages et activités maritimes

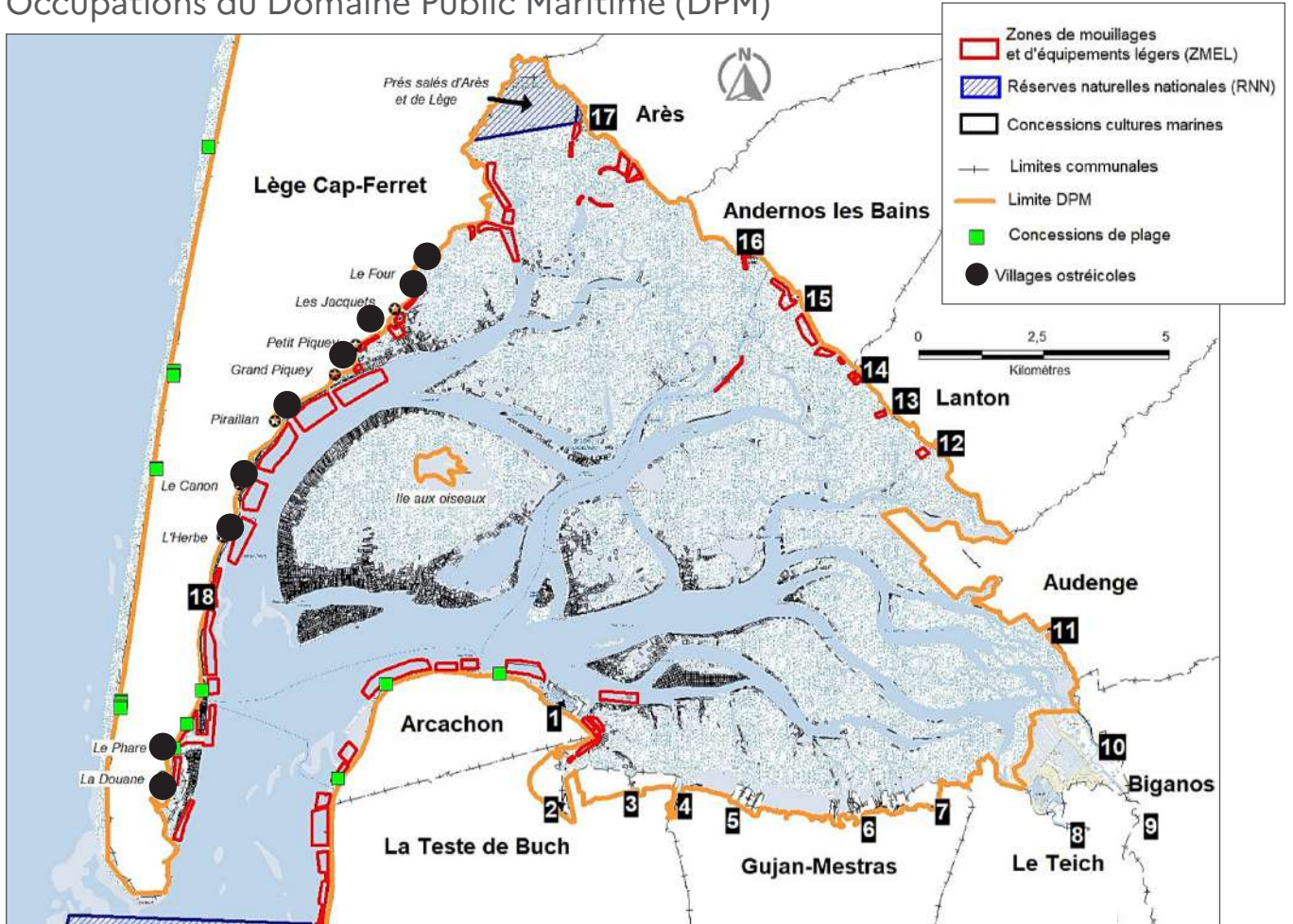
Toute occupation du domaine maritime est interdite. Elle doit faire l'objet d'une autorisation émise par le gestionnaire, préfet de département ou collectivité lorsqu'un transfert de compétence a été réalisé. C'est le cas pour les zones de mouillages et d'équipements légers (ZMEL), les ports et les concessions de plage.

Les besoins en termes d'accueil des navires de plaisance sont importants et concentrés sur le bassin d'Arcachon. Un volume de 5500 corps morts est géré par les collectivités via des autorisations d'occupation temporaire (AOT de 15 ans).

Les ports sont gérés par les collectivités (Syndicat Mixte des Ports du Bassin d'Arcachon - SMPBA, EPCI Arcachon, commune de Gujan-Mestras).

Actuellement, 3 communes (Arcachon, Lège Cap-Ferret et Soulac-sur-mer) disposent d'une concession de plage permettant d'organiser les activités. Une concession de plage pourrait utilement être sollicitée par la commune de La-Teste-de-Buch.

Occupations du Domaine Public Maritime (DPM)



N°	Désignation	Commune	Autorité portuaire	Gestionnaire	Vocation	Domaine
1	Port d'Arcachon	Arcachon	Commune d'Arcachon	Commune d'Arcachon/ EPIC	Pêche/Plaisance	DPM
2	Port de La Teste de Buch	La Teste de Buch	SMPBA	Commune de Gujan-Mestras	Ostréiculture/Plaisance	
3	Port du Rocher				Ostréiculture	
4	Port de la Hume	Gujan-Mestras	SMPBA	Commune de Gujan-Mestras	Ostréiculture/Plaisance	
5	Port de Meyran				Ostréiculture	
6	Ports de Gujan/Larros/Canal/Barbotière				Ostréiculture/Plaisance	
7	Port de la Molle				Ostréiculture	
8	Le Teich	Le Teich	Commune de Le Teich		Plaisance	DPF
9	Port de Biganos	Biganos	Commune de Biganos			
10	Port des tuiles					
11	Port d'Audenge	Audenge	Commune d'Audenge		Pêche/Plaisance/Ostréiculture	DPM
12	Port de Cassy	Lanton	SMPBA		Ostréiculture/Plaisance	
13	Port de Taussat				Plaisance	
14	Port de Fontainevieille				Ostréiculture/Plaisance	
15	Port de Betey	Andernos			Ostréiculture/Plaisance	
16	Port d'Andernos				Ostréiculture	
17	Port d'Arès (dit de Lège)	Arès				
18	Port de la Vigne	Lège-Cap-Ferret	Commune de Lège-Cap-Ferret	Société nautique de la Vigne	Plaisance	

Source : DDTM 33-SML - 2020

Le littoral girondin est caractérisé par une forte activité ostréicole, notamment sur le bassin d'Arcachon, et la

pratique de la pêche maritime professionnelle.

La pêche maritime professionnelle en Gironde

le secteur de la pêche maritime professionnelle est soumis depuis plusieurs années à une succession d'évolutions réglementaires qui contraignent de plus en plus leur activité. On constate une diminution progressive du chiffre d'affaires de la criée d'Arcachon.

4 enjeux sont identifiés :

- mise en œuvre du Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture (FEAMPA)
- secteur d'activité confronté au manque de marins

- accès à la ressource, du fait des quotas en baisse chaque année
- souhait de commercialiser directement le produit pour les pêcheurs intra-bassin

Type de pêches	Nombre de pêcheurs	Nombre de navires
à l'océan	environ 145	28
intra-bassin	environ 140	94
estuarienne	environ 25	31

L'activité ostréicole sur le bassin d'Arcachon

Cette activité donne au bassin une identité forte : naturelle, paysagère, patrimoniale et sociétale.

- 1^{er} site producteur de naissains naturels de France
- 315 entreprises conchyloles

L'ostréiculture a conduit à la construction de cabanes sur le domaine public maritime (DPM), dès 1892 (commune de Lège-Cap Ferret). L'habitation sur le DPM est autorisée, à titre patrimonial, pour les professionnels et les particuliers identifiés comme étant issus de "familles historiques".

Les activités de loisirs

Le bassin d'Arcachon est un lieu très fréquenté pour des loisirs nautiques.

La fragilité du site (création du parc naturel marin du bassin d'Arcachon dont le périmètre est l'ensemble du bassin, classé en zone Natura 2000) rend nécessaire de concilier les différents usages avec le respect de l'environnement.

Une étude a été confiée au parc naturel marin du bassin d'Arcachon afin d'évaluer la fréquentation nautique et les modalités de cohabitation des différents usages.

— Chiffres —

1 seul port avec criée = Arcachon

+ une quarantaine de points de débarquement sur bassin et estuaire

6^{ème} bassin ostréicole français

10 % de la production nationale avec environ 8 000 tonnes d'huîtres marchandes/an

La conchyliculture sur la façade Sud Atlantique Bassins et zones de production





Des ressources et patrimoines naturels à préserver

Équilibre agro-sylvo-cynégétique

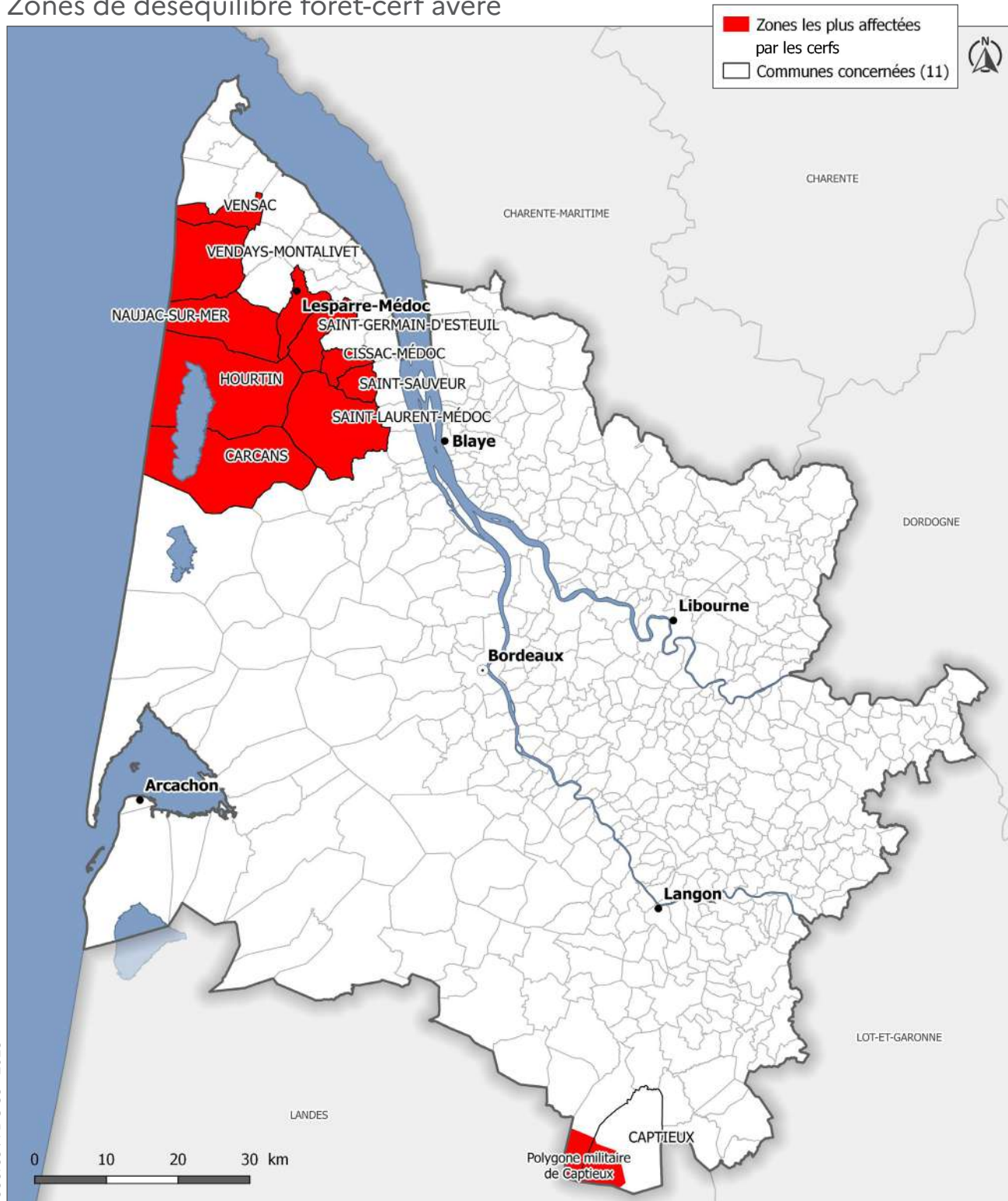
En Gironde, deux zones sont considérées en déséquilibre sylvo-cynégétique : la population de cerfs y est trop élevée pour la capacité d'accueil du milieu et cela entraîne des problèmes sur les forêts de pins principalement.

La régulation du cerf y est nécessaire afin de limiter les dégâts causés.

Sur les deux zones, des actions sont

en cours ou engagées par la DDTM 33, la Fédération de chasseurs, les chasseurs locaux et divers représentants forestiers, les propriétaires et gestionnaires, privés ou publics.

Zones de déséquilibre forêt-cerf avéré



Deux zones de déséquilibre sylvo-cynégétique

- Sylva-faune centre Médoc (7 communes : Carcans - Hourtin - Saint-Laurent-Médoc - Saint-Germain-d'Esteuil - Lesparre - Cissac - Saint-Sauveur) et Dune nord Médoc (3 communes : Naujac - Vendays - Vensac).

- Polygone militaire de Captieux (2 communes : Captieux et Lucmau en partie).

Les plans de chasse permettent de maîtriser les populations sur la majorité des communes du Médoc et sur le "polygone de Captieux". Néanmoins, Hourtin et Saint-Laurent-Médoc présentent une situation préoccupante avec des populations de cerfs toujours en hausse, malgré des plans de chasse en augmentation.

Équilibre agro-cynégétique précaire

Le sanglier est le principal acteur des dégâts agricoles provoqués surtout sur les grandes cultures (80%), notamment celle du maïs.

La structure apparaît globalement maîtrisée depuis plusieurs années mais cet équilibre précaire pourrait être menacé par une augmentation de la population de sangliers.

Des battues administratives et des prélèvements maximaux de sangliers sont autorisés par zone et par année, afin de réduire les déséquilibres agro-sylvo-cynégétiques.

Plan d'actions

Les actions reposent essentiellement sur :

- une augmentation des prélèvements de cerfs pour limiter leur population ;
- une politique financière incitative sur le prix des bracelets pour favoriser le prélèvement des femelles ;
- une diversification des modes de chasse.

La priorité est donnée aux plans de chasse très élevés afin d'appuyer les chasseurs, de poursuivre la hausse des prélèvements et de les cibler en zones sensibles.

Le dialogue local entre chasseurs et forestiers ainsi que la recherche d'itinéraires forestiers résilients pour les cerfs sont également privilégiés.

— Définition —

L'équilibre agro-sylvo-cynégétique

«consiste à rendre compatibles, d'une part la présence d'une faune sauvage riche et variée et d'autre part, la pérennité et la rentabilité des activités agricoles et sylvicoles». En particulier, «l'équilibre sylvo-cynégétique tend à permettre la régénération des peuplements forestiers dans des conditions économiques satisfaisantes pour le propriétaire dans le territoire forestier concerné». Le plan de chasse est l'outil essentiel pour atteindre cet objectif. (source OFB)

— Chiffre —

Les prélèvements augmentent de façon progressive et atteignent aujourd'hui **14 000 sangliers/an**.



Un aménagement à équilibrer et pérenniser



Armature polycentrique dominée par la métropole



Mobilité monocentrique et carbonée



Planification territoriale



Grandes opérations d'aménagement de la métropole



Dynamiser les centres



Mode d'occupation des logements



Logement social



Baisse du nombre de logements construits



Politiques et compétences en habitat



Programmes animés de l'Anah



Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville



Accueil des gens du voyage

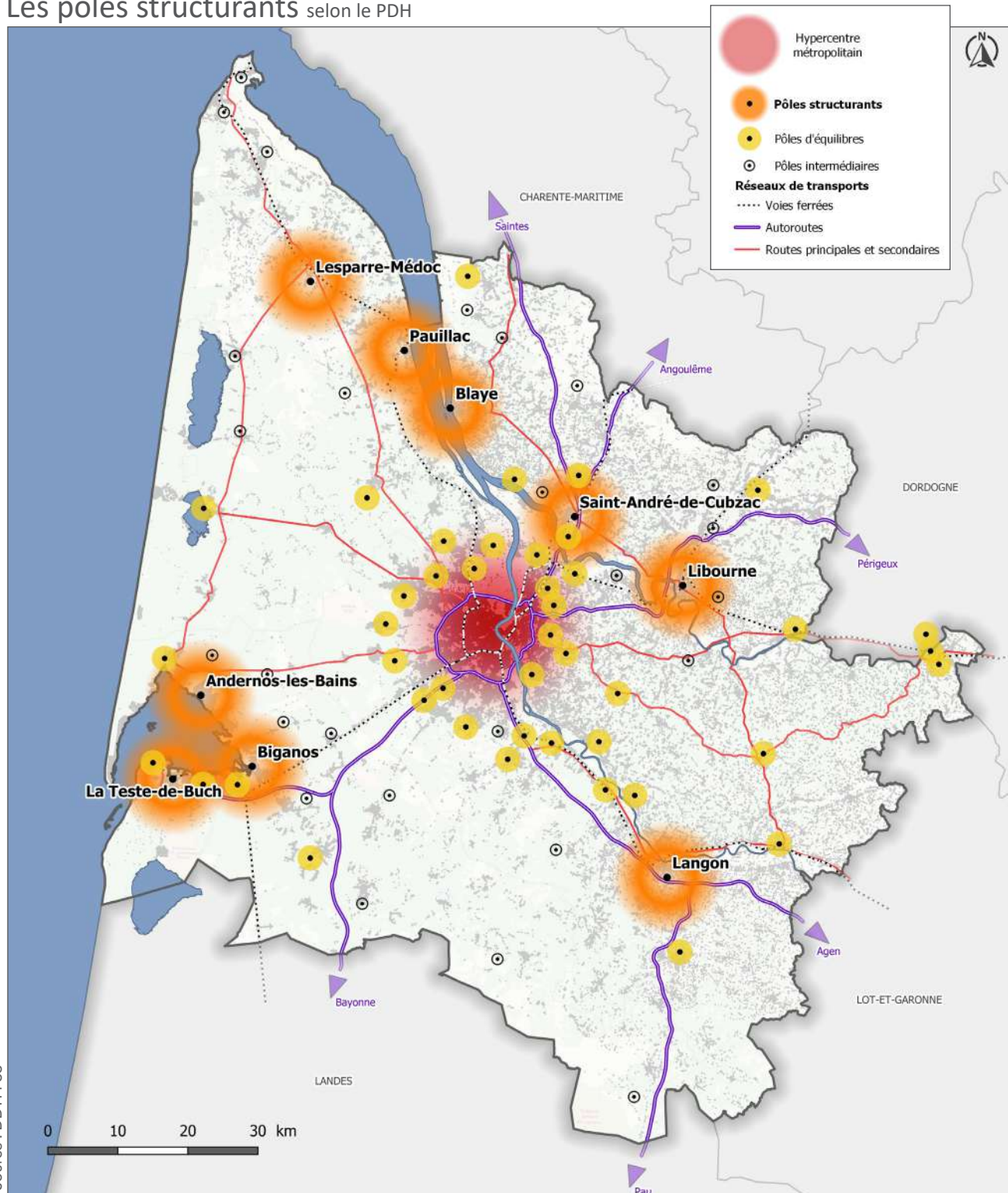


Armature polycentrique dominée par la Métropole

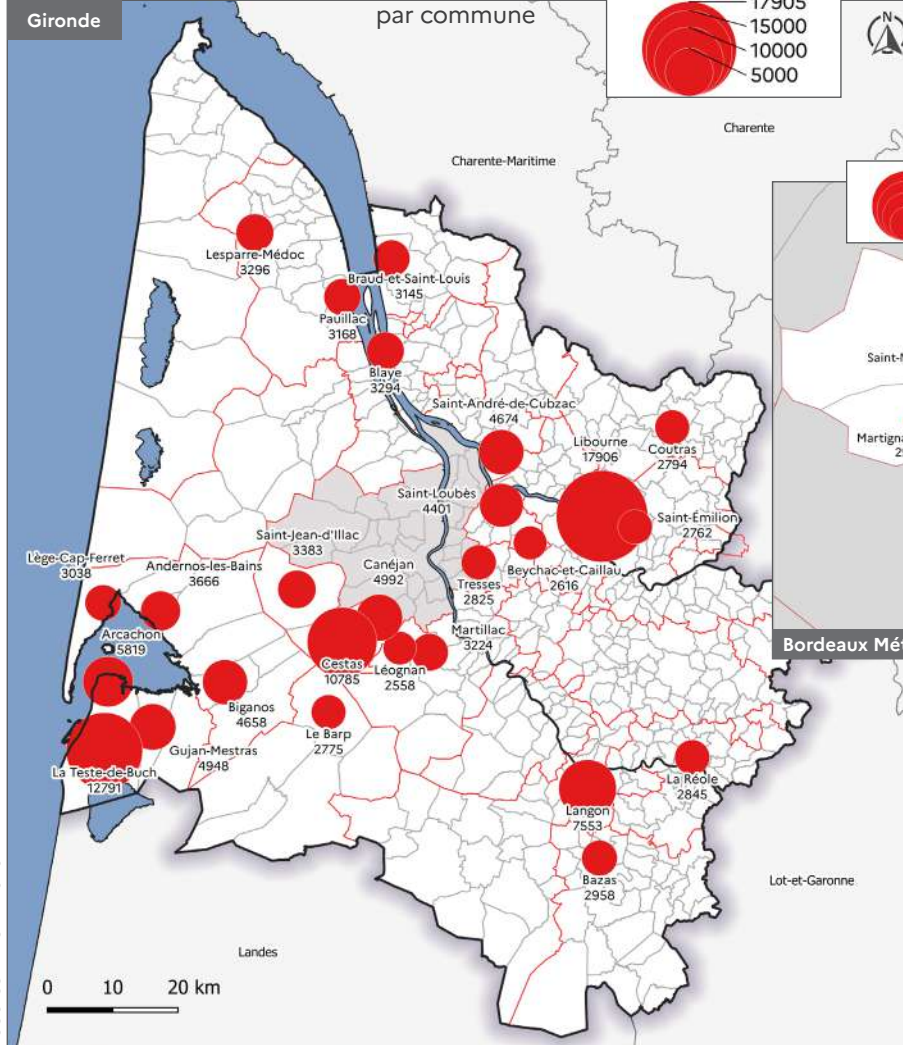
L'axe Libourne – Bordeaux – Bassin d'Arcachon concentre la majeure partie des emplois et le déséquilibre emplois/population active est un problème, à l'échelle de l'espace métropolitain bordelais (qui dépasse la Gironde) comme à celle des territoires infra-départementaux.

Aussi, l'armature urbaine de la Gironde, définie dans le Plan Départemental de l'Habitat comme polycentrique hiérarchisée, vise à contrebalancer le poids et l'attractivité de la métropole par un réseau dynamique de villes moyennes et de bourgs.

Les pôles structurants selon le PDH

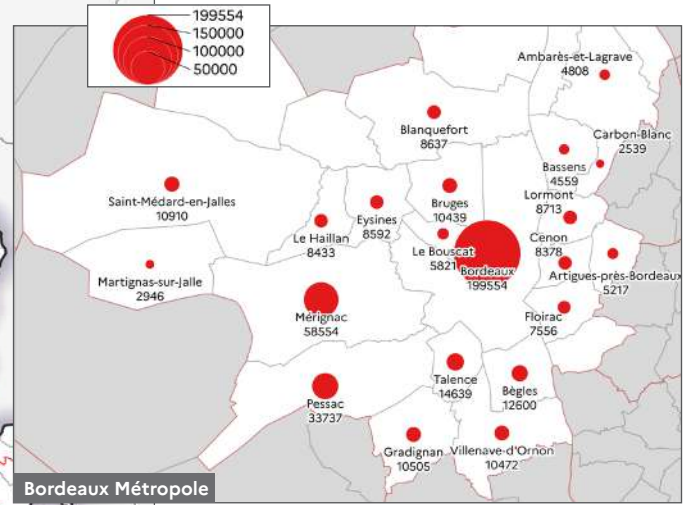


Les pôles d'emplois : nombre d'emplois 2020



Chiffres

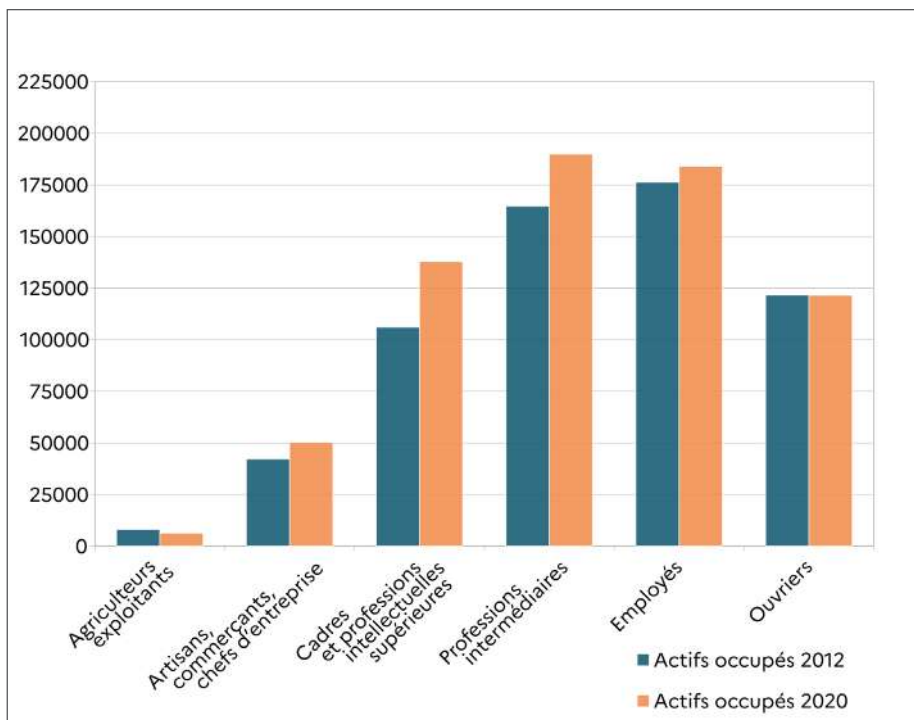
707 000 emplois
dont 85 % salariés



Des emplois très concentrés

- 54 % des emplois se situent sur 10 communes, dont 9 sur la rive gauche : Bordeaux, Mérignac, Pessac, Libourne, Talence, La-Teste-de-Buch, Bègles, Saint-Médard-en-Jalles, Cestas, Gradignan.
- Bordeaux Métropole regroupe 63 % des emplois de Gironde.

Evolution 2012-2020 de la population active occupée en âge de travailler (19-64 ans)



La population girondine compte autant d'actifs que d'inactifs, catégorie essentiellement composée de retraités (qui représentent 1 Girondin sur 5), ainsi que d'élèves et étudiants (qui représentent 1 Girondin sur 4).

Les actifs occupent majoritairement des postes d'employés ou de professions intermédiaires.

Entre 2012 et 2020, le nombre de cadres a fortement progressé tandis que le nombre d'agriculteurs continuait de diminuer.



Un aménagement à équilibrer et pérenniser

Une mobilité monocentrique et carbonée

Le système de mobilité présente une grande dépendance à la circulation carbonée, malgré le nombre croissant de voyageurs en transports en commun, avec une difficulté particulière d'accessibilité à la métropole. Bordeaux est l'une des métropoles

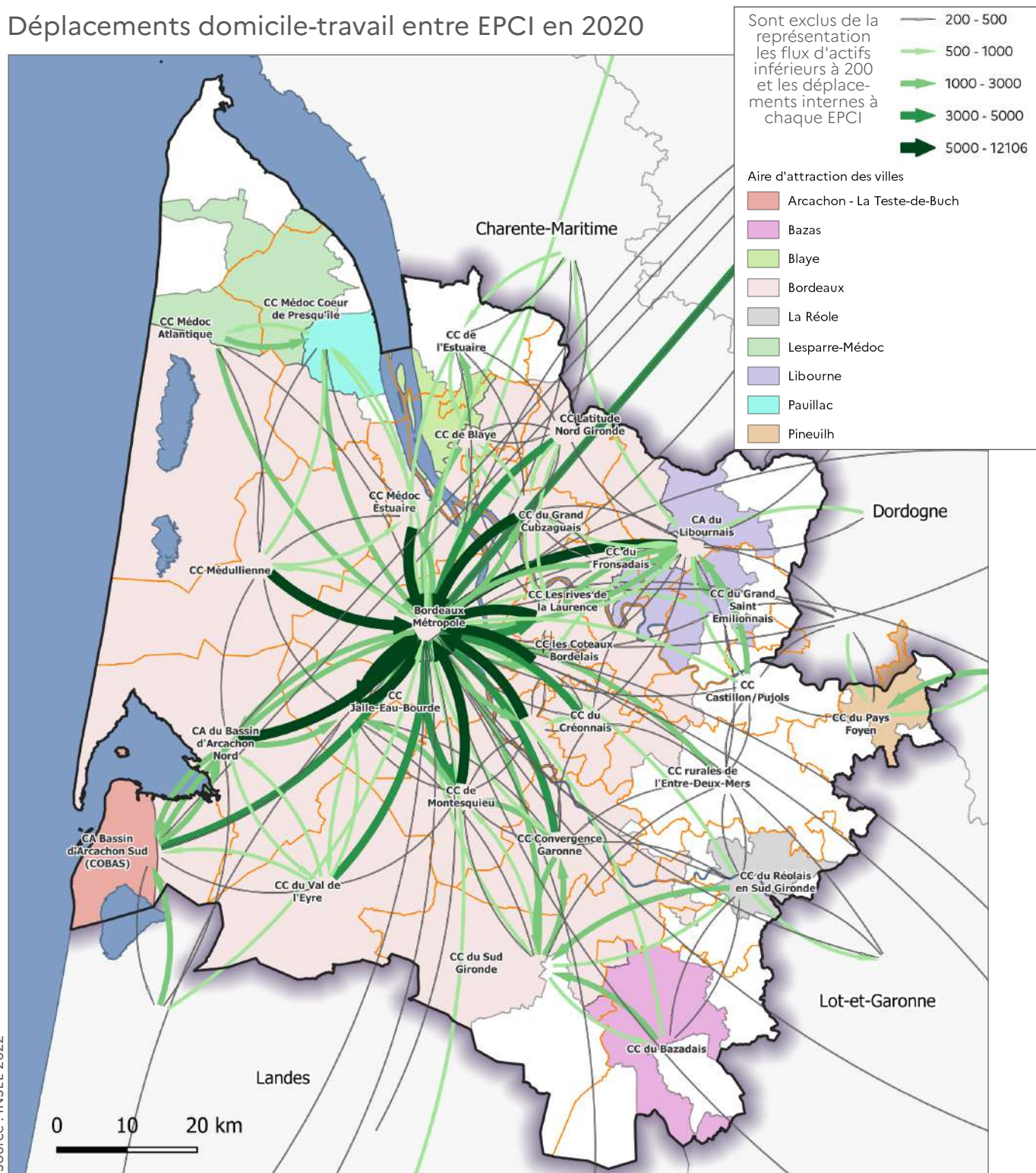
les plus embouteillées de France et, en dehors du cœur de l'agglomération, les réseaux de transports collectifs (sauf certains axes TER) sont peu compétitifs face à la voiture (vitesse, temps de parcours).

— Chiffres —

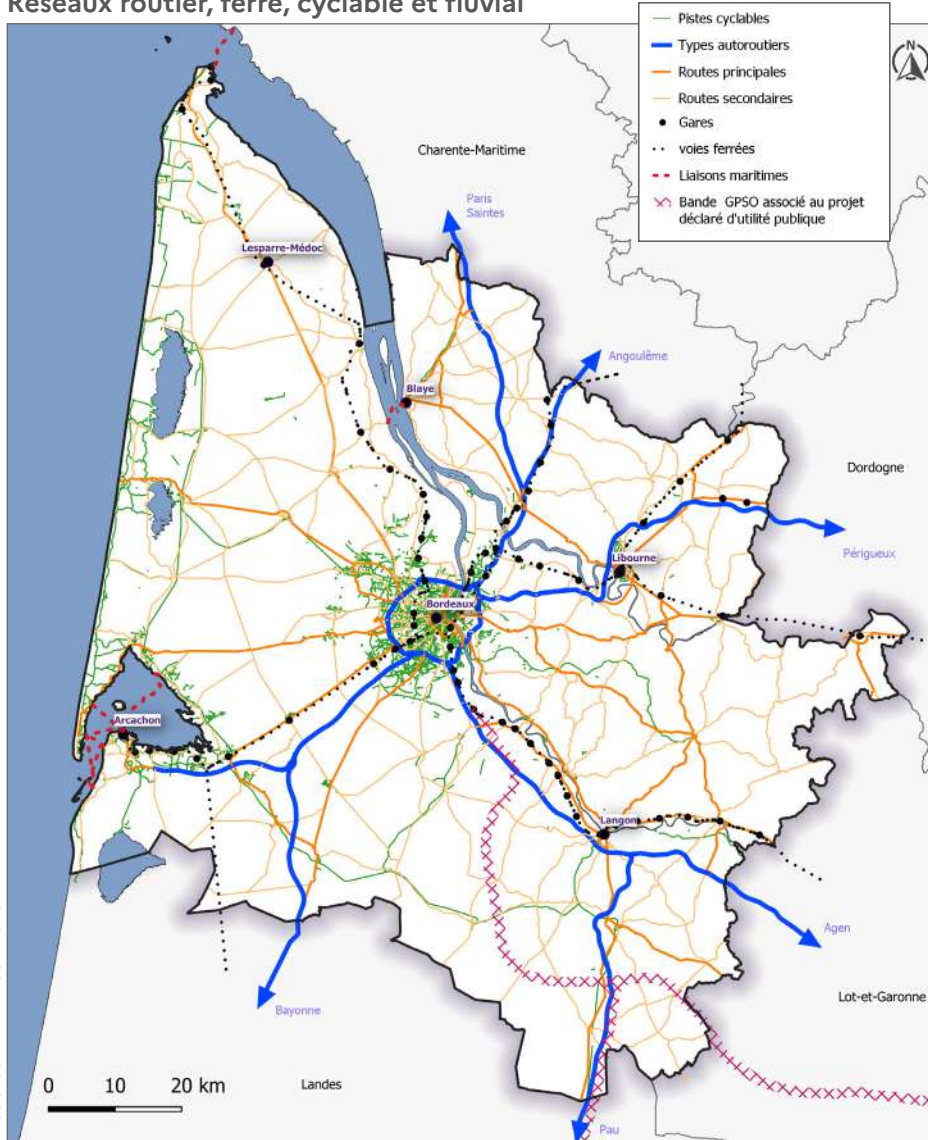
2 girondins sur 3
travaillent dans leur EPCI de résidence

7 girondins sur 10
utilisent leur voiture pour se rendre
au travail

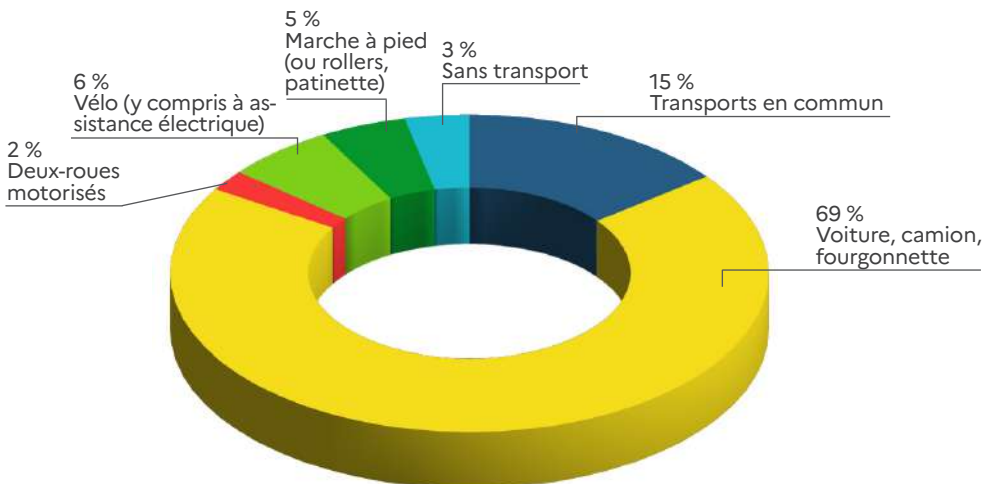
Déplacements domicile-travail entre EPCI en 2020



Réseaux routier, ferré, cyclable et fluvial



Part modale des déplacements domicile travail journaliers - 2020



(Nombre de trajets - Source : INSEE)

10 autorités organisatrices de mobilité (AOM)

La loi d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019 vise à améliorer les déplacements du quotidien pour tous et dans tous les territoires grâce à des transports plus faciles, plus propres et moins coûteux.

L'objectif est de favoriser le développement des services de mobilité à caractère social (accès emploi et formation) et la mobilité des personnes handicapées ou rencontrant des difficultés en matière de mobilité : chaque individu doit se voir proposer une solution de mobilité alternative à la voiture individuelle.

La loi a créé une nouvelle organisation territoriale de la mobilité : l'ensemble du territoire national est couvert par des autorités organisatrices de la mobilité (AOM) pour coordonner et organiser les services de mobilités.

En Gironde, 9 intercommunalités se sont positionnées en 2021. La Région est AOM par défaut sur le périmètre non couvert par une AOM.

9 AOM en Gironde, en plus de la région Nouvelle-Aquitaine :

- Bordeaux Métropole
- Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Sud (COBAS)
- Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Nord (COBAN)
- Communauté d'Agglomération du Libournais (CALI)
- Communauté de communes Convergence Garonne
- Communauté de communes de Montesquieu
- Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde
- Communauté de communes du Sud Gironde
- Communauté de communes Jalles-Eau-Bourde



Un aménagement à équilibrer et pérenniser

Planification territoriale

La Gironde est totalement couverte par 8 SCoT opposables ou en cours d'élaboration.

Une nouvelle démarche est en cours pour celui du bassin d'Arcachon et Val de Leyre, annulé par le tribunal administratif en juin 2015. La révision en cours des SCoT Pointe Médoc et Lacs Médocains est réalisée à l'échelle des deux territoires. Le SCoT du Cubzagais, approuvé en 2011, est en cours de révision à une échelle élargie pour

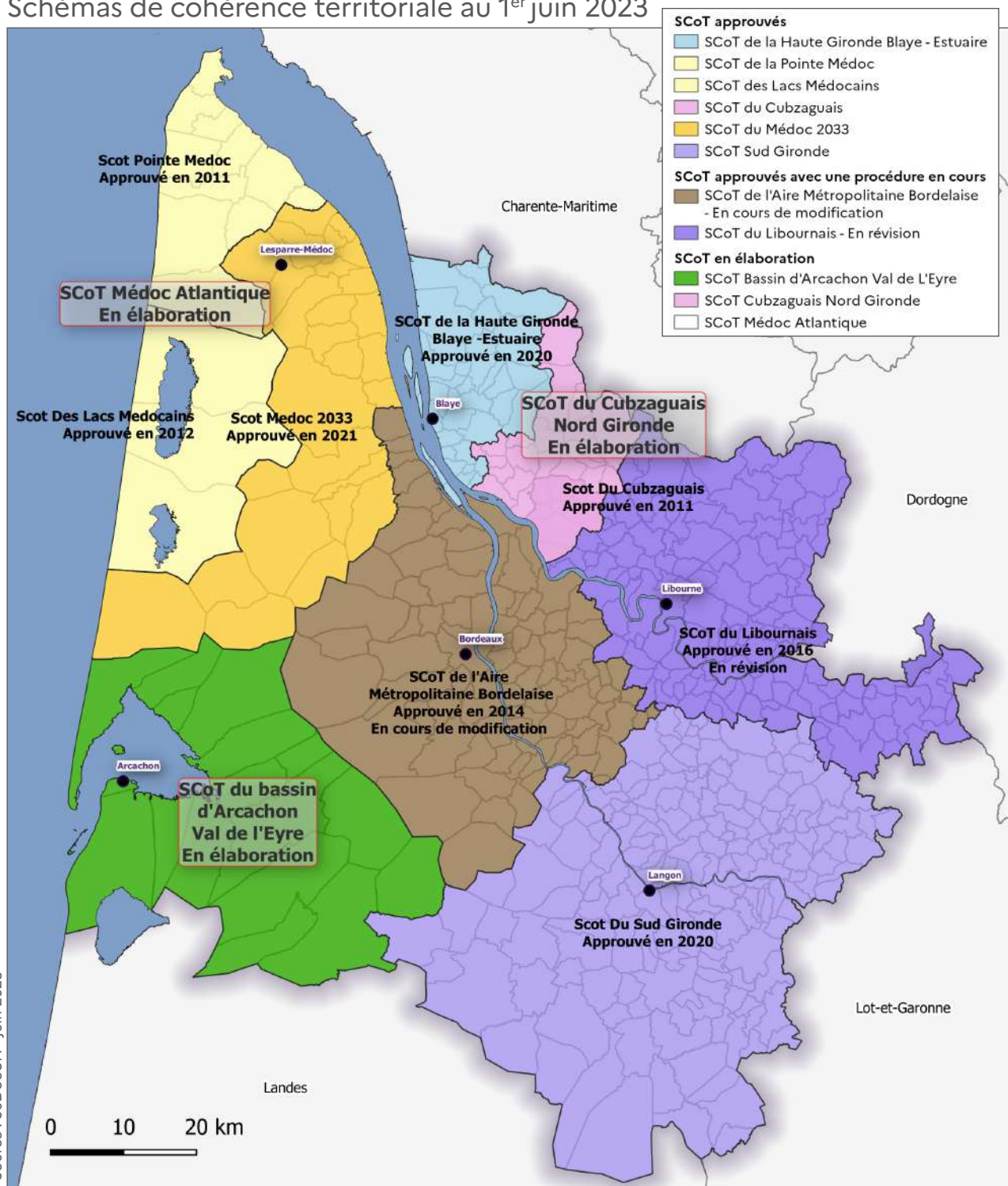
tenir compte du SDCI de 2017.

A l'instar du Grand Libournais qui a entamé une révision du document approuvé en 2016 ou de la procédure de modification de Bordeaux métropole, les porteurs de SCoT devront s'assurer que les dispositions de leur document prennent en compte les objectifs de la loi Climat et Résilience en matière de consommation d'espace et d'artificialisation.

Ces documents stratégiques inter-

médiaires entre SRADDET et PLU(i) ont un rôle prépondérant dans la limitation de l'étalement urbain, les stratégies de protection et de développement, à condition que leurs objectifs bien ajustés (qualitatifs et chiffrés) se traduisent en orientations prescriptives intégrables dans les PLU(i).

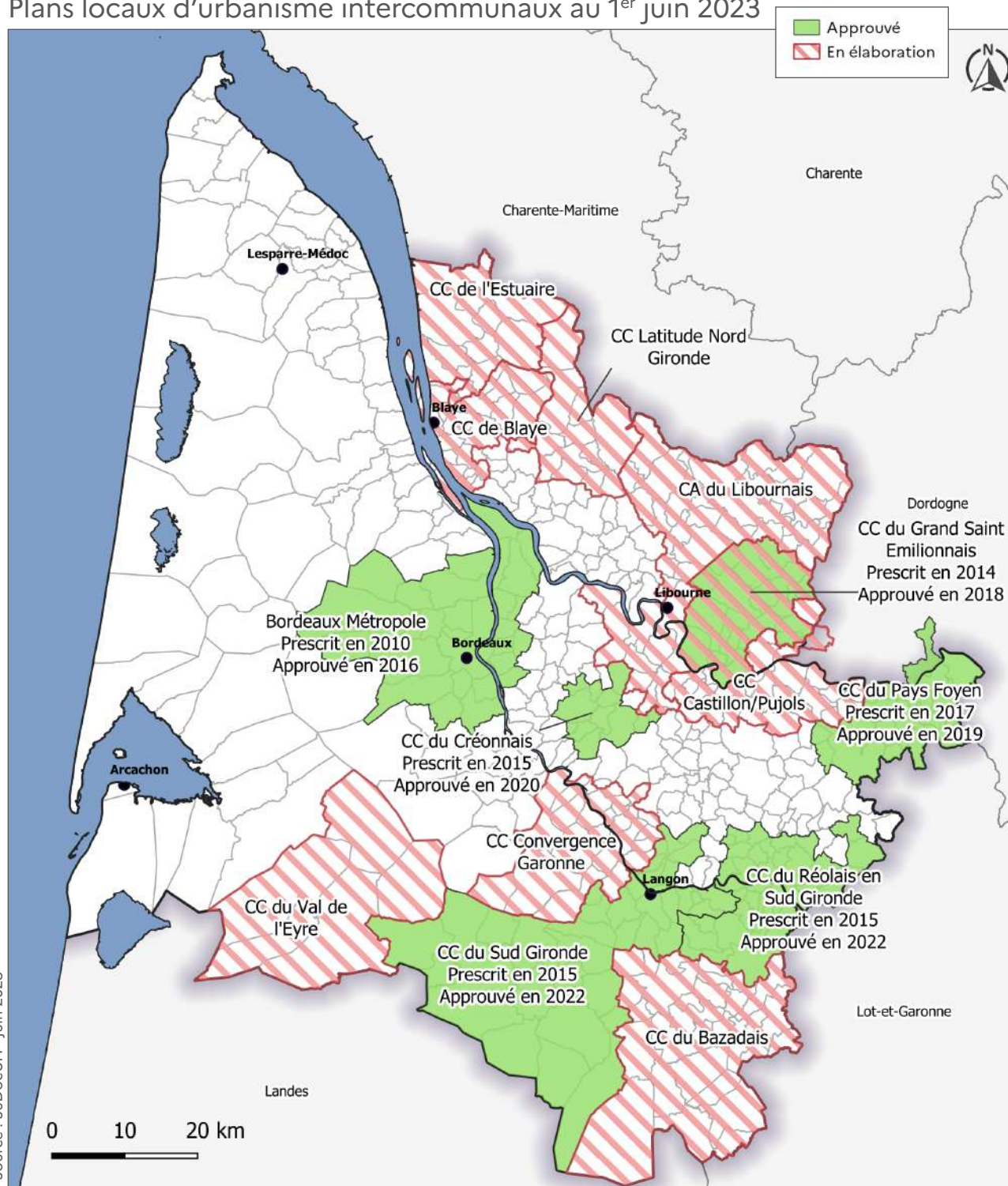
Schémas de cohérence territoriale au 1^{er} juin 2023



La dynamique des démarches intercommunales se développe. 5 PLUi sont opposables, et 8 sont en cours d'élaboration à des stades différents: Val de L'Eyre et Bazadais sont arrêtés, Convergence Garonne et Latitudo Nord Gironde sont bien avancés et les 4 autres démarrent leurs réflexions.

En Gironde, plus de 450 communes sont couvertes par un document d'urbanisme.

Plans locaux d'urbanisme intercommunaux au 1^{er} juin 2023





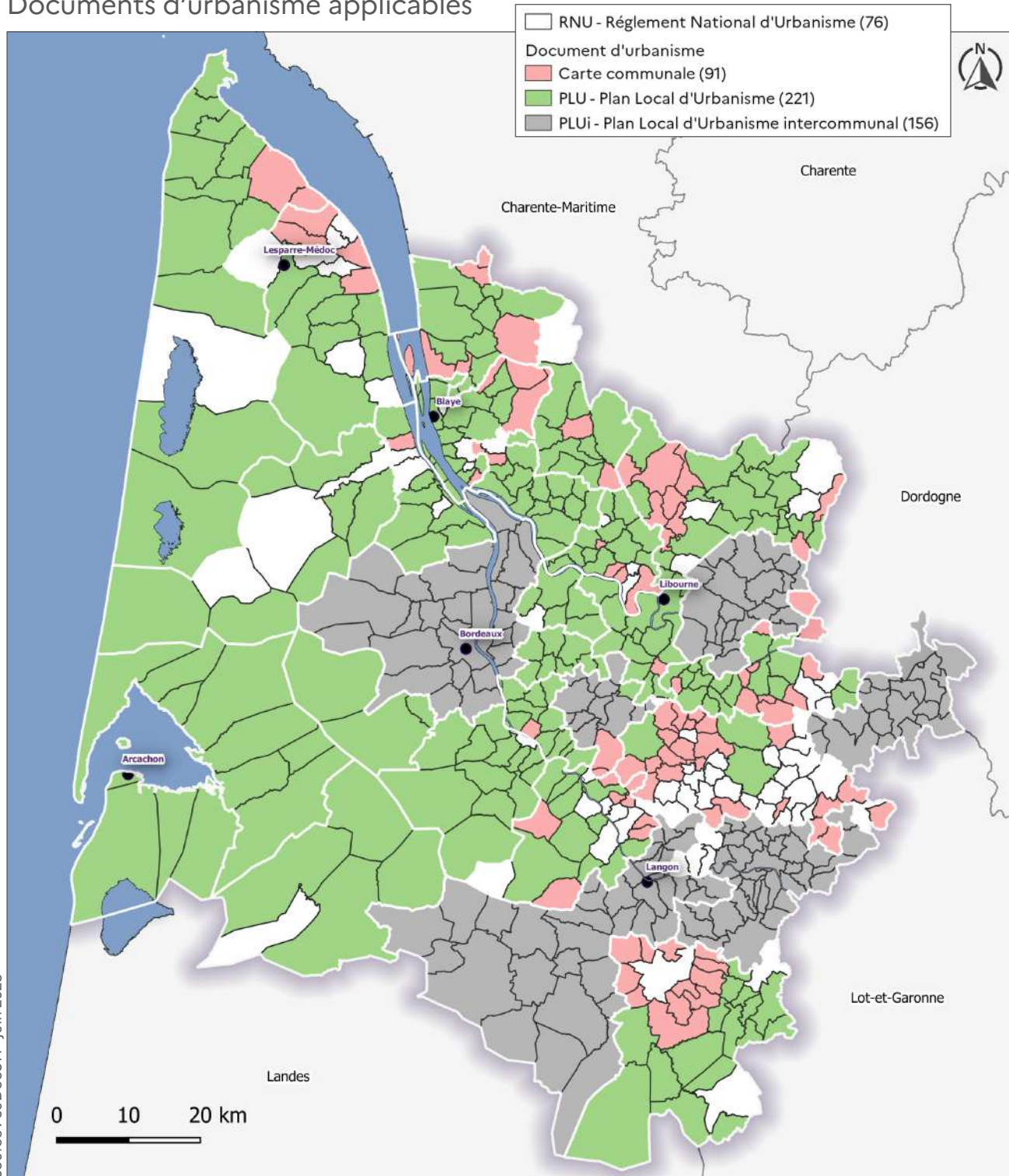
Un aménagement à équilibrer et pérenniser

Planification territoriale

Au 1er août 2023, sur 535 communes, 277 sont couvertes par un plan local d'urbanisme (PLU) ou par un plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) et 91 communes sont couvertes par une carte communale approuvée.

Enfin, il reste 76 communes sans document d'urbanisme (RNU). A l'issue des procédures en cours, seules 23, principalement situées dans le Sauveterrois, resteraient au RNU.

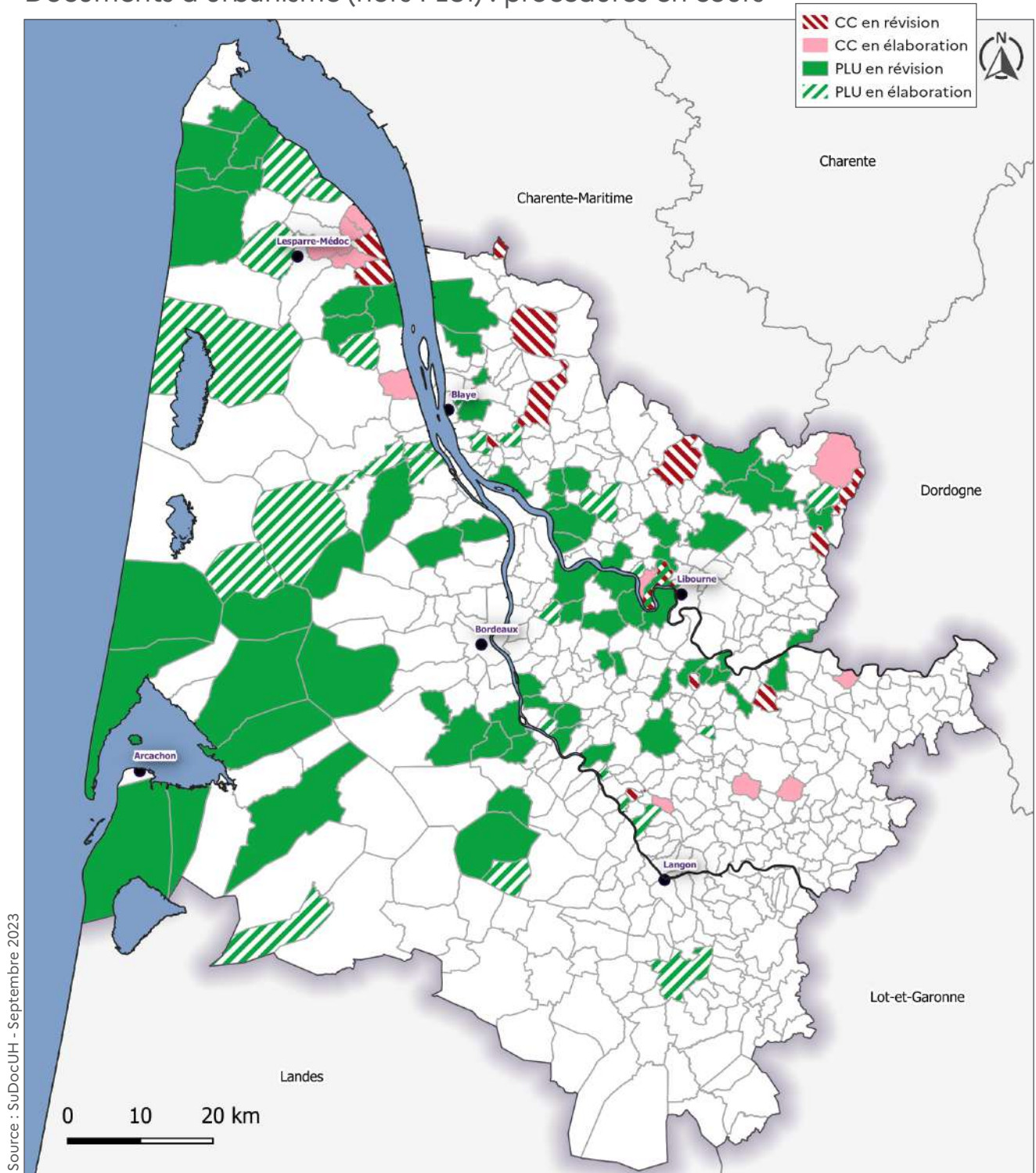
Documents d'urbanisme applicables



Au delà des procédures d'élaboration ou de révision, les documents d'urbanisme approuvés nécessitent des évolutions jusqu'à la prochaine révision générale afin de prendre en compte la réalité et l'évolution communale.

Ces procédures sont moins longues mais parfois aussi complexes (révision allégée, déclaration de projet...)

Documents d'urbanisme (hors PLUi) : procédures en cours



Source : SuDocUH - Septembre 2023



Un aménagement à équilibrer et pérenniser

Grandes opérations d'aménagement de la métropole

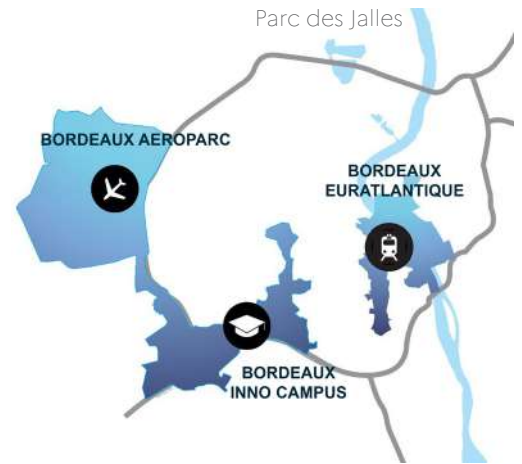
De manière générale, les communes sont compétentes en matière d'aménagement de leur territoire, et les EPCI le sont pour la conduite d'opérations d'aménagement d'intérêt communautaire.

Une exception demeure, avec l'Opération d'Intérêt National : l'État y est compétent pour délivrer les autorisations d'urbanisme, ainsi que pour y créer des ZAC, après avis des collectivités concernées.

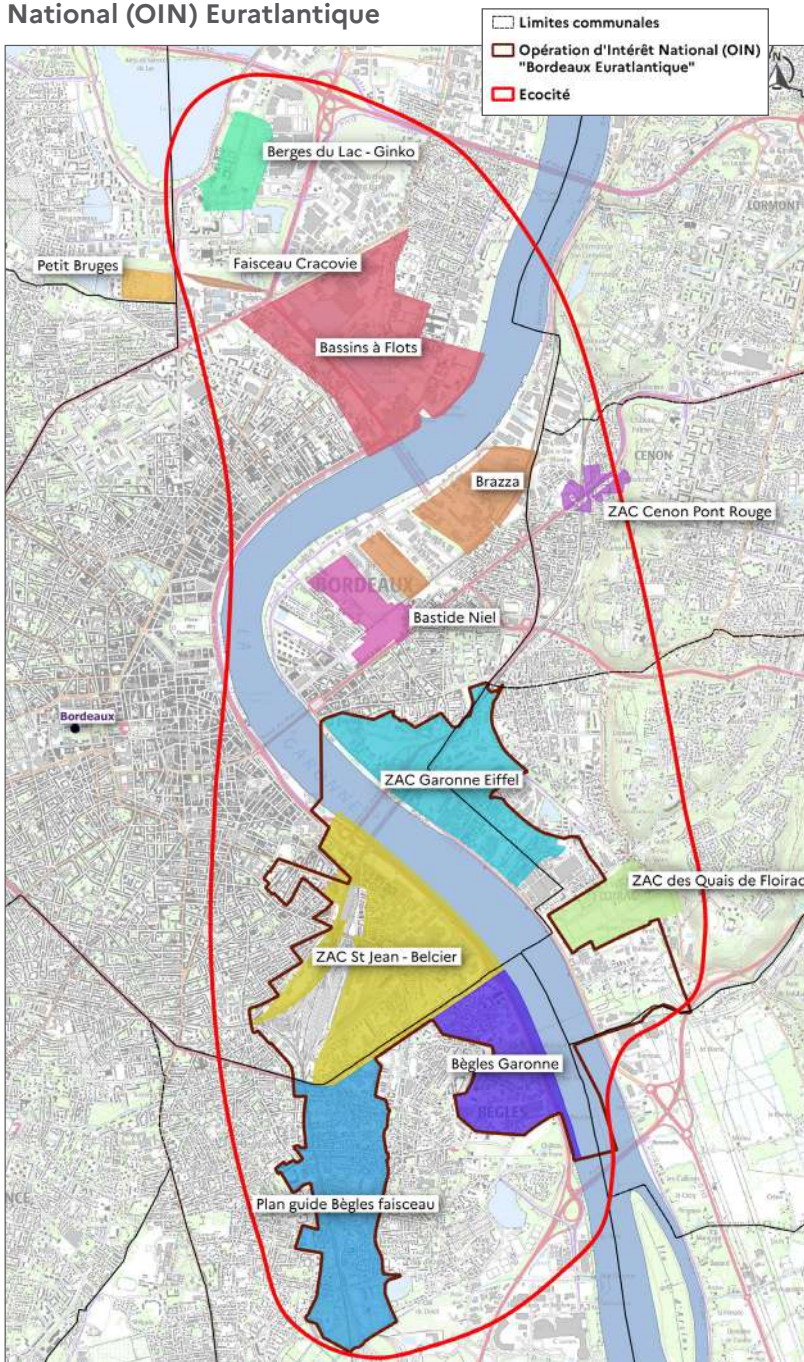
Aux côtés de l'Opération d'Intérêt National (OIN) Bordeaux-Euratlantique, deux Opérations d'Intérêt Métropo-

litain (OIM) ont été créées, chacune avec un objectif de création de 10 000 emplois à l'horizon 2030 : Bordeaux Aéroparc et Bordeaux Inno Campus. Concept initié par Bordeaux Métropole, il s'agit de grands territoires de projet présentant des enjeux d'aménagement et de développement majeurs.

En impulsant et en coordonnant les projets au-delà des périmètres institutionnels, les OIM préfigurent la nouvelle génération d'outils d'aménagement et de développement introduits par la loi Elan.



L'Opération d'Intérêt National (OIN) Euratlantique



Source : DDTM 33 - SAT

Reconnue opération d'intérêt national (OIN) en 2009, Bordeaux Euratlantique concerne cinq quartiers sur les communes de Bordeaux, Bègles et Floirac, de part et d'autre de la Garonne.

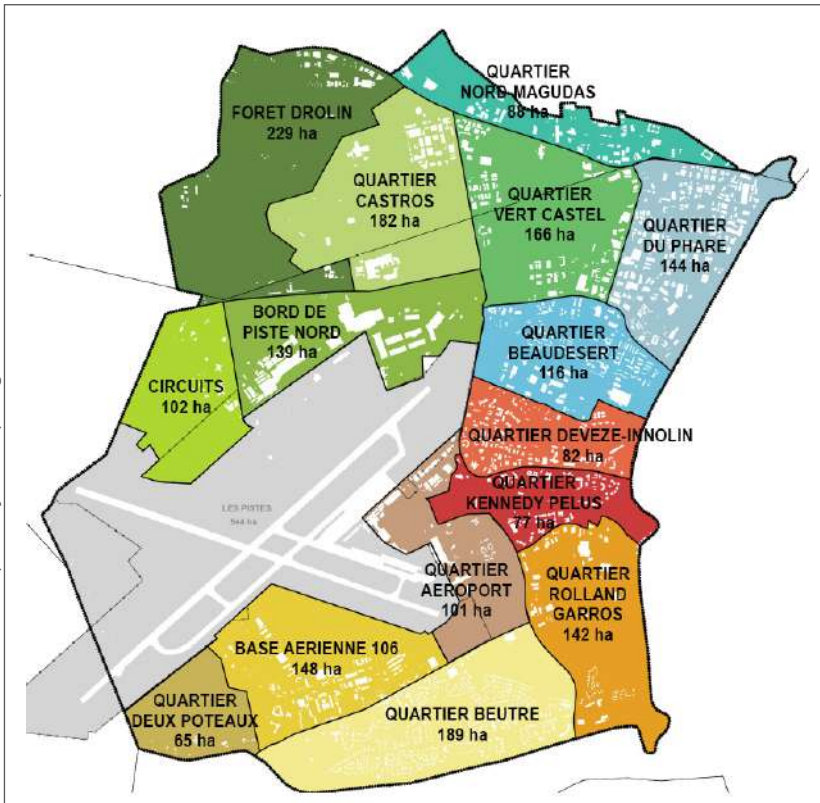
Elle vise à tirer parti de la LGV et de la présence de terrains mutables (ferroviaires et industriels) sur un périmètre centré sur la gare St-Jean et se prolonge sur la rive droite.

Report modal, lutte contre l'étalement urbain, rapport de la ville à l'eau à travers la maîtrise des risques et valorisation du fleuve, adaptation au changement climatique constituent les enjeux de ce projet.

L'OIN est aujourd'hui en phase opérationnelle sur les deux Zones d'Aménagement Concerté (ZAC) : Saint-Jean-Belcier et Garonne Eiffel, situées à Bordeaux.

	ZAC Bordeaux Saint-Jean Belcier Rive gauche	ZAC Garonne Eiffel Rive droite
Logements	548 000 m ²	700 000 m ²
Bureaux	440 000 m ²	148 000 m ²
Commerces, activités et équipements	179 000 m ²	103 000 m ²
Hôtellerie	41 000 m ²	15 000 m ²
Surface plancher	1 208 000 m²	966 000 m²

L'Opération d'Intérêt Métropolitain (OIM) Bordeaux Aéroport



Source : Bordeaux métropole - Synthèse plan guide Bordeaux Aéroport - 2018

Créée en 2015, l'OIM Bordeaux Aéroport est l'un des principaux pôles d'activités et d'emplois métropolitains qui s'étend sur 2 500 ha et sur trois communes : Mérignac, Le Haillan, Saint-Médard-en-Jalles. 400 ha de cette zone sont urbanisables à court ou moyen terme.

L'industrie aéronautique, spatiale et de défense donne à ce territoire une identité économique forte.

L'OIM doit appréhender deux enjeux principaux :

- les déplacements : concentration d'activités générant des flux importants ;
- l'environnement : présence de zones humides forestières et d'espèces protégées qui nécessite une stratégie globale.

Le plan guide de l'OIM découpe le territoire en 15 quartiers, chacun faisant l'objet d'un projet urbain.

L'Opération d'Aménagement d'Intérêt Métropolitain (OAIM) Parc des Jalles

L'OAIM a été créée en septembre 2021 sur un parc naturel et agricole métropolitain, dénommé "Parc des Jalles".

Cet espace naturel de 6 000 ha, s'étend sur 10 communes et abrite des trésors de biodiversité ainsi que de nombreuses activités agricoles ou forestières.

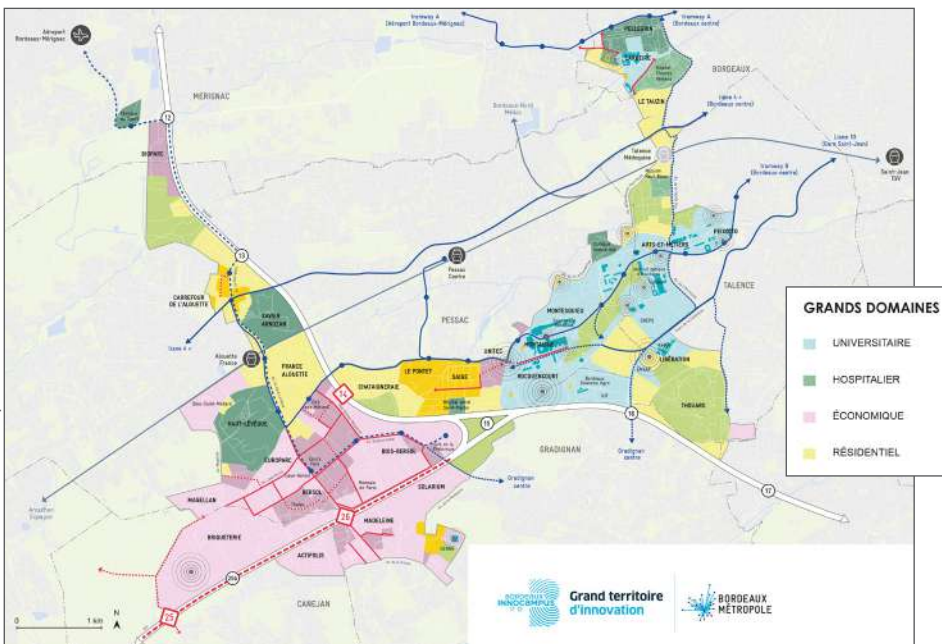
Ce projet consiste à faire d'un espace naturel et agricole, un territoire de projets multifonctionnels, créateur de dynamiques économiques, et porteur de valeurs écologiques, sociales et culturelles.

L'eau est au cœur du projet de territoire, et constitue l'un des axes du programme d'action 2022-2037.

L'OIM Arc Rive droite

Créée en mai 2021, cette OIM, d'une superficie de 12 500 hectares, regroupe les 11 communes de la rive droite, hors Bordeaux Bastide : Ambarès-et-Lagrave, Ambès, Artigues près Bordeaux, Bassens, Bouliac, Carbon-Blanc, Cenon, Floirac, Lormont, Saint-Louis de Montferrand, Saint-Vincent de Paul.

L'Opération d'Intérêt Métropolitain (OIM) Bordeaux Inno Campus



Source : Bordeaux métropole - Livret OIM BIC - 2019

Créée en 2016, l'OIM Bordeaux Inno Campus vise à promouvoir les synergies entre innovation, santé et développement économique, et notamment à anticiper les évolutions des équipements hospitaliers du périmètre.

L'OIM concerne 4 communes autour de Bordeaux Métropole : Gradignan, Pessac, Talence et Bordeaux. Elle présente de forts enjeux économiques et environnementaux. Elle s'articule autour de plusieurs projets :

- opération campus (2010-2022) ;
- opération d'aménagement multi-sites Bordeaux Inno Campus ;

- projets urbains de Saige (2021-2030) et du Pontet-Sud (2020-2025) ;
- projet de développement du CHU de Bordeaux ;
- projet de valorisation de l'université de Bordeaux.

Un Projet Partenarial d'Aménagement (PPA) a été signé en 2020 pour regrouper les 11 partenaires de l'OIM parmi lesquels les communes de Pessac, Talence, Gradignan et Bordeaux, Bordeaux Métropole, l'État, le CHU, l'Université de Bordeaux, l'Université Bordeaux Montaigne, le CROUS et Domofrance.



Un aménagement à équilibrer et pérenniser

Dynamiser les centres

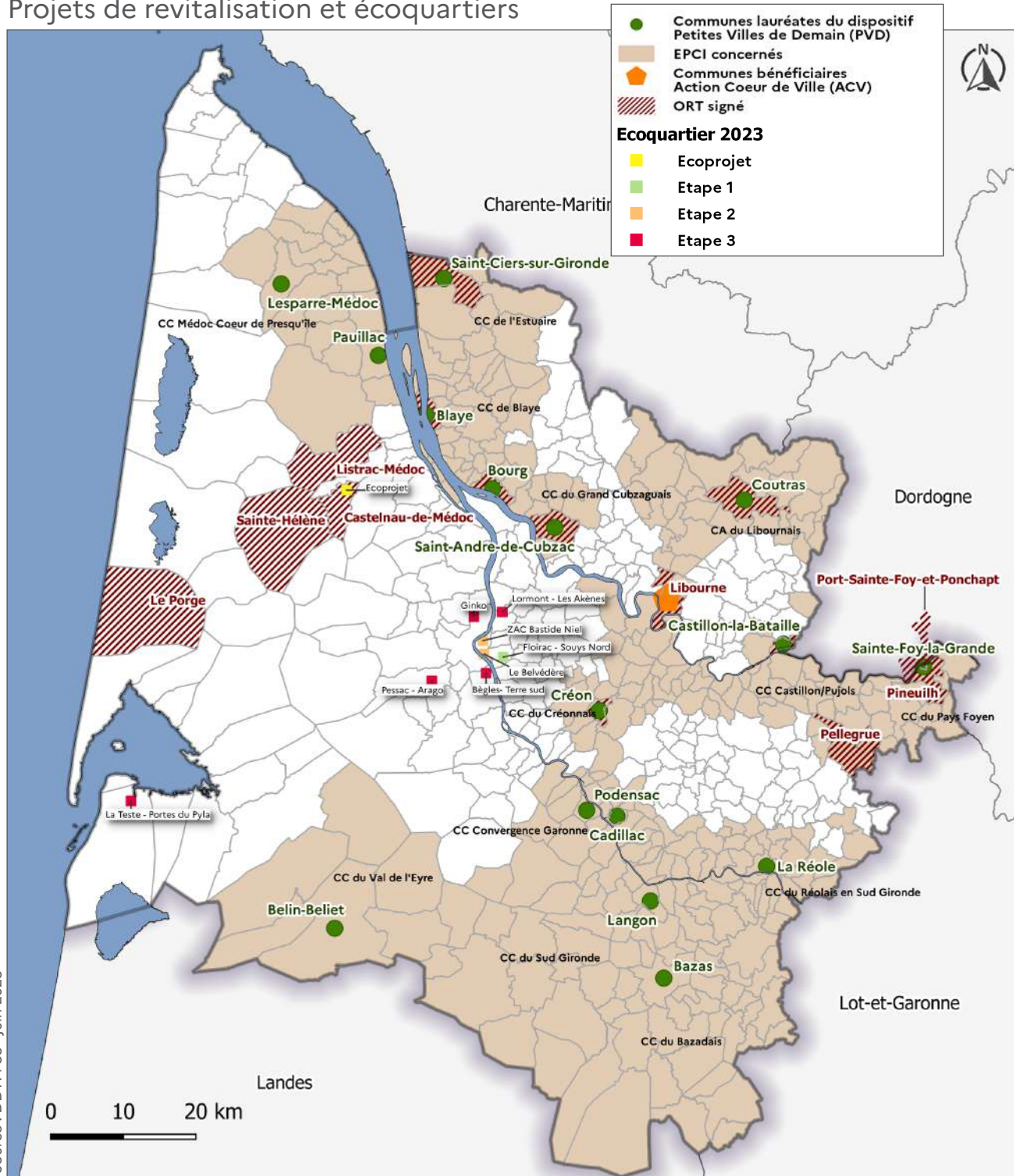
Dans un contexte de métropolisation, l'enjeu d'un maillage équilibré du territoire, avec la présence de bourgs animés, est primordial pour le développement durable des territoires ruraux et périurbains. Il s'agit de recréer, maintenir ou développer une centralité nécessaire à ces territoires, et en même temps de limiter l'extension d'urbanisation à la péri-

phérie des bourgs et des villes environnantes.

Les programmes Action Coeur de Ville et Petites Villes de Demain s'appuient sur les Opérations de Revitalisation de Territoire (ORT). Elles visent à dynamiser l'économie des bassins de vie ruraux et périurbains, en développant des activités productives et rési-

dentielles, à améliorer le cadre de vie des populations, en offrant notamment des logements de qualité et un meilleur accès aux services de proximité, mais aussi à accompagner la transition écologique et énergétique des territoires.

Projets de revitalisation et écoquartiers



Petites Villes de Demain (PVD)

Le programme Petites Villes de Demain a été conçu pour soutenir sur six ans (2020-2026) les communes de moins de 20 000 habitants, exerçant des fonctions de centralité sur leur bassin de vie et montrant des signes de vulnérabilité. L'Etat et les partenaires signataires du programme soutiennent les dynamiques de transition des territoires, notamment par un appui financier et la mise à disposition de moyens d'ingénierie. En Gironde, seize territoires ont été retenus. Les communes ont fait le choix de se porter candidates en association avec leur intercommunalité. Les communes retenues signent avec leur intercommunalité, l'État et

d'autres partenaires éventuels, une convention cadre valant opération de revitalisation des territoires (ORT). Il est à noter que plusieurs communes (Le Porge, Sainte-Hélène, Castelnau-de-Médoc et Lustrac-Médoc) ont contracté une ORT en dehors du dispositif PVD. L'ORT confère au territoire délimité des droits juridiques et fiscaux comme la dispense d'autorisation d'exploitation commerciale dans les secteurs d'intervention, l'accès prioritaire aux aides de l'ANAH et l'éligibilité au DENORMANDIE dans l'ancien, le renforcement du droit de préemption, le permis d'innover ou le permis d'aménager multi-sites.

ÉcoQuartiers

La démarche ÉcoQuartier, portée par le Ministère de la Transition écologique, favorise de nouvelles

façons de concevoir, construire et gérer la ville durablement.

1 ÉcoQuartier en projet (étape 1)

Souys Nord

Commune : Floirac

Renouvellement - Reconversion friche

Vocations : habitat, commerce, activités (bureaux, activité économique...)

2 ÉcoQuartiers en chantier (étape 2)

Le Belvédère

Commune : Bordeaux

Renouvellement - Reconversion friche

Vocations : habitat, commerce, activités

ZAC Bastide Niel

Commune : Bordeaux

Renouvellement - Reconversion friche

Vocations : habitat, commerce, activités

5 Écoquartiers livrés (étape 3)

Ginko - Berges du Lac

Commune : Bordeaux

Extension maîtrisée

Vocations : habitat, commerce, activités

Renouvellement urbain du quartier Arago

Commune : Pessac

Renouvellement - Quartier existant

Vocations : habitat, commerce, activités

Terre Sud

Commune : Bègles

Extension maîtrisée

Vocation : Habitat

1 ÉcoProjet (nouveau label)

À compter de la campagne 2023, le label ÉcoQuartier évolue. Désormais ciblée sur les quartiers « livrés » et « vécus » selon une logique de millésime et en l'associant à des objectifs de performance qualitatifs, quantitatifs et contextualisés.

Renouveau du centre-ville de Castelnau-de-Médoc

Commune : Castelnau-de-Médoc

Renouvellement - Quartier historique

- Quartier existant

Vocations : habitat, commerce, activités

— Chiffres —

Opérations de Revitalisation de Territoire signées

(la signature d'ORT se poursuit) :

- Castillon la Bataille
- Sainte-Foy-la-Grande
- Pellegrue
- Pinheuil
- Port-Sainte-Foy-et-Ponchapt
- Lustrac-Médoc
- Castelnau-de-Médoc
- Sainte-Hélène
- Le Porge
- Saint-Ciers-sur-Gironde
- Blaye
- Bourg
- Saint-André-de-Curbzac
- Libourne
- Coutras
- Créon



Écoquartier Souys Nord à Floirac



Écoquartier Les Akènes à Lormont



Un aménagement à équilibrer et pérenniser

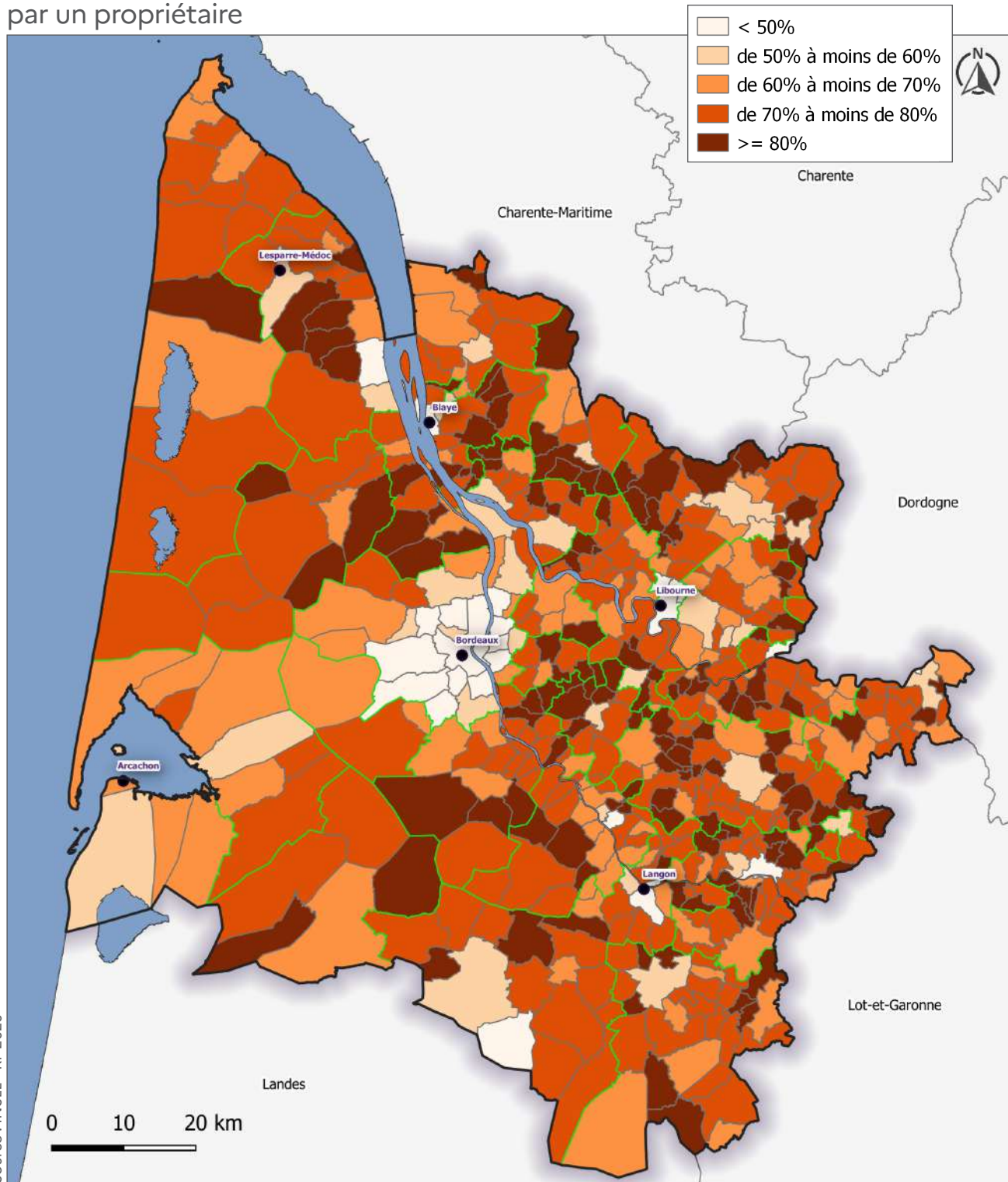
Mode d'occupation des logements

Les propriétaires occupants sont très majoritaires en Gironde. Les zones les plus rurales hébergent une majorité de propriétaires occupants et les taux les plus élevés se trouvent principalement sur les territoires où l'habitat est diffus et la maison individuelle majoritaire. Bordeaux-Métropole, territoire où le prix du foncier est le plus élevé, est le seul EPCI qui accueille davantage

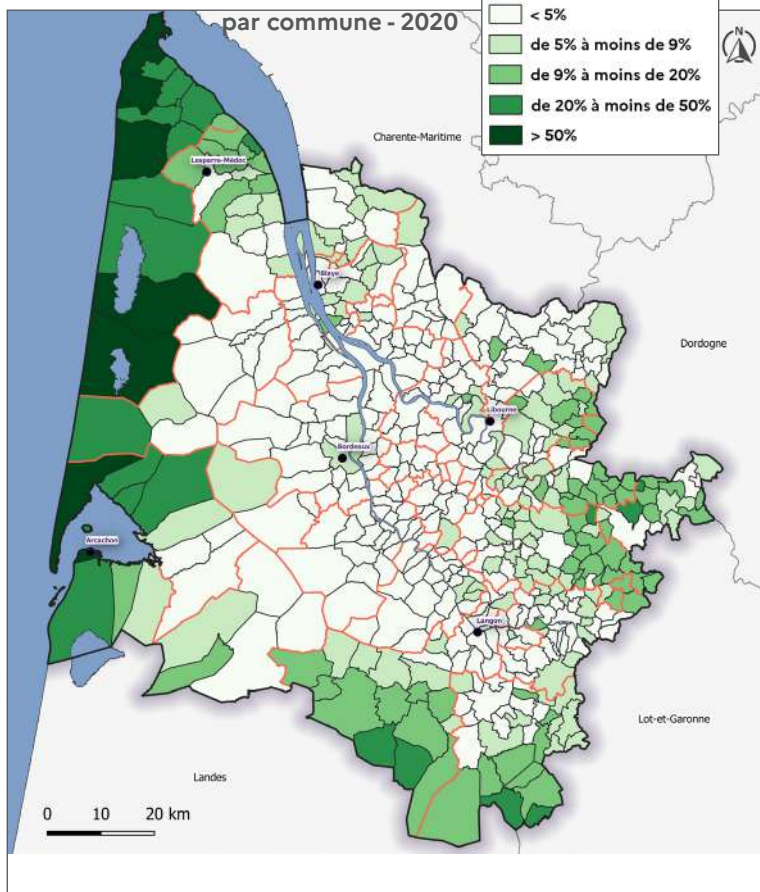
de locataires que de propriétaires occupants. Les territoires autour de Bordeaux-Métropole (CC Médoc-Estuaire, CC Médullienne, CC Coteaux Bordelais et CC de l'Entre-deux-mers) présentent un fort taux de propriétaires occupants, pouvant s'expliquer par un accès à la propriété facilité par un foncier plus abordable et la proximité des zones

d'emplois. Ce même phénomène est également observé sur les territoires rétro-littoraux du Bassin d'Arcachon (CC Val de l'Eyre), attractifs pour les jeunes ménages actifs.

Part des résidences principales occupées par un propriétaire



Taux de résidences secondaires

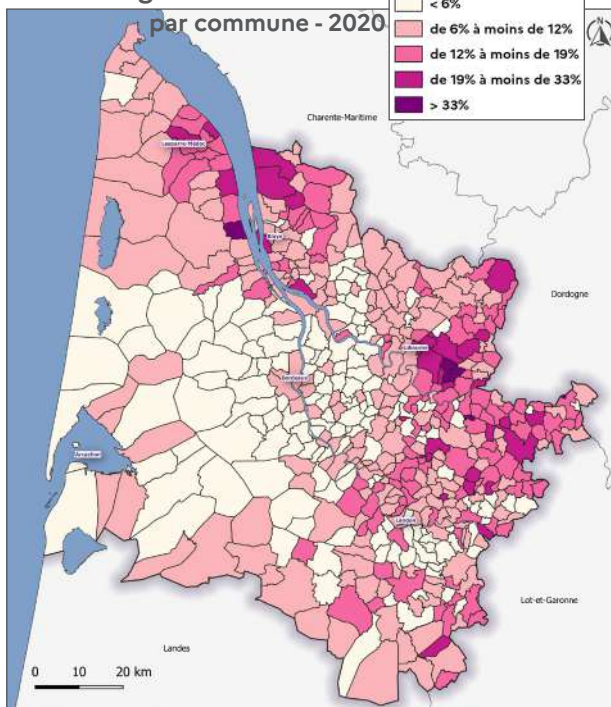


2020	Taux résidences principales occupées par un propriétaire	Taux résidences secondaires
France	57.5 %	9,7 %
Nouvelle-Aquitaine	62.4 %	12.1 %
Gironde	54.9 %	8.9 %
Bordeaux Métropole	42.6 % (+ faible taux en Gironde)	3.2 %

La Gironde présente un taux de résidences secondaires de 8,9 %, légèrement plus faible que la moyenne nationale (9,7 %).

Les communes touristiques, essentiellement littorales, présentent un fort taux de résidences secondaires, parfois supérieur à 50%.

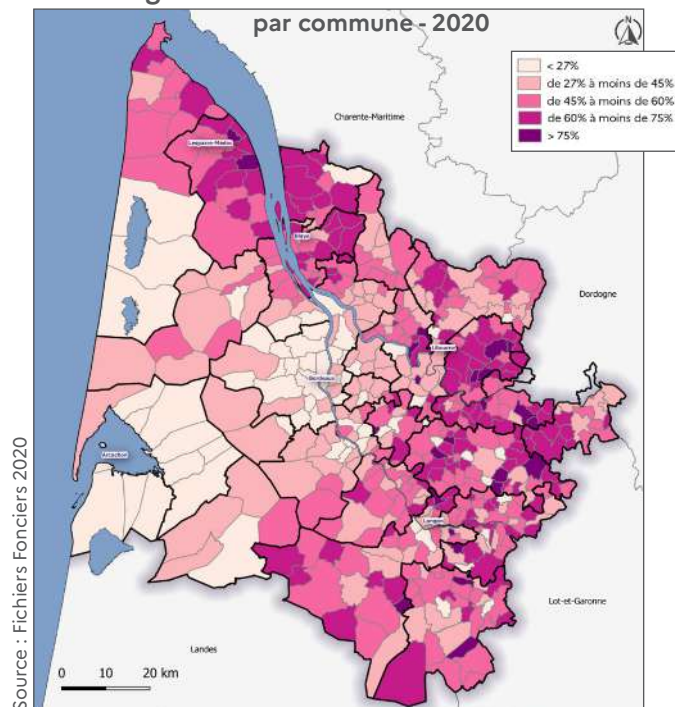
Taux de logements vacants



La part de logements vacants en Gironde (6,3% en 2020) est moins élevée que la moyenne nationale (8,2% en 2020).

De manière générale, la vacance se concentre dans les zones rurales, au

Part des logements vacants depuis + de 2 ans sur les logements vacants



Nord et à l'Est de la Gironde. Une problématique de dévitalisation des centres urbains peut être liée à un fort taux de logements vacants.

En revanche, les zones littorales sont très peu impactées par la vacance.

	Taux logements vacants en 2020
France	8.2 %
Nouvelle-Aquitaine	8.4 %
Gironde	6.3 %
Bordeaux Métropole	5.7 %



Un aménagement à équilibrer et pérenniser Logement social

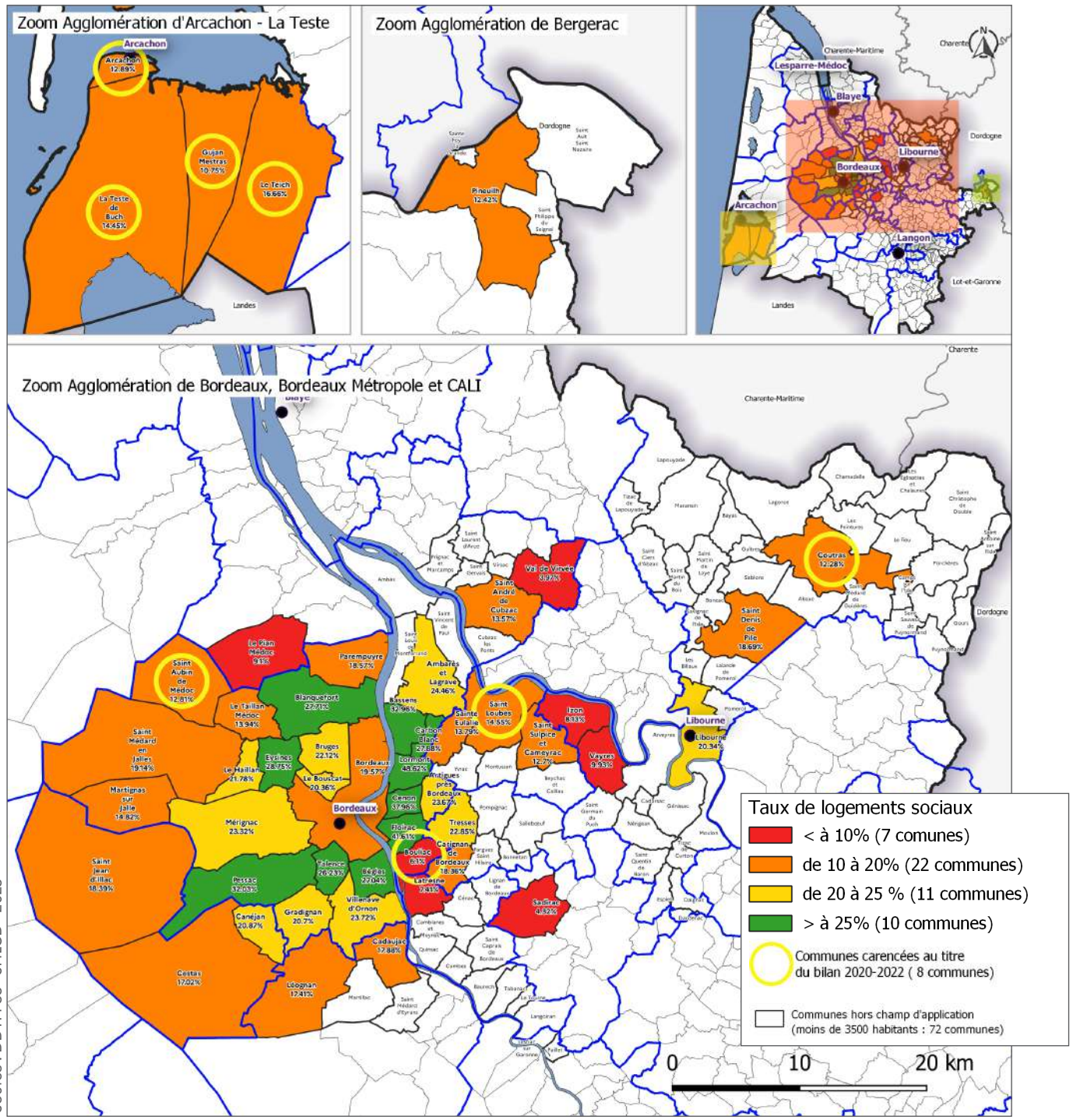
La loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains (SRU) de 2000 vise à recréer un équilibre social dans chaque territoire et à répondre à la pénurie de logements sociaux. Son article 55 oblige certaines communes à disposer d'un nombre minimum de logements sociaux, proportionnel au parc de résidences principales. Les communes de plus de 3 500 habitants appartenant à des agglomérations ou intercommunalités de plus de 50 000 habitants comprenant au moins une commune de plus de 15 000 habitants doivent disposer de 25 % (ou 20 % pour la commune de Pineuilh) de logement social, en regard des résidences principales.

Les communes disposant de moins de 25 % (ou 20 %) de logements sociaux sont dites déficitaires. Pour atteindre le taux cible, des objectifs par période triennale leur sont assignés. Une commune qui n'a pas atteint ses objectifs triennaux de rattrapage peut être déclarée en état de carence par le préfet. En Gironde, 50 communes entrent dans le champ d'application de la loi SRU ; 40 sont déficitaires. 8 communes sont carencées au titre du bilan triennal 2020-2022.

Deux délégataires sont présents sur le territoire de la Gironde :

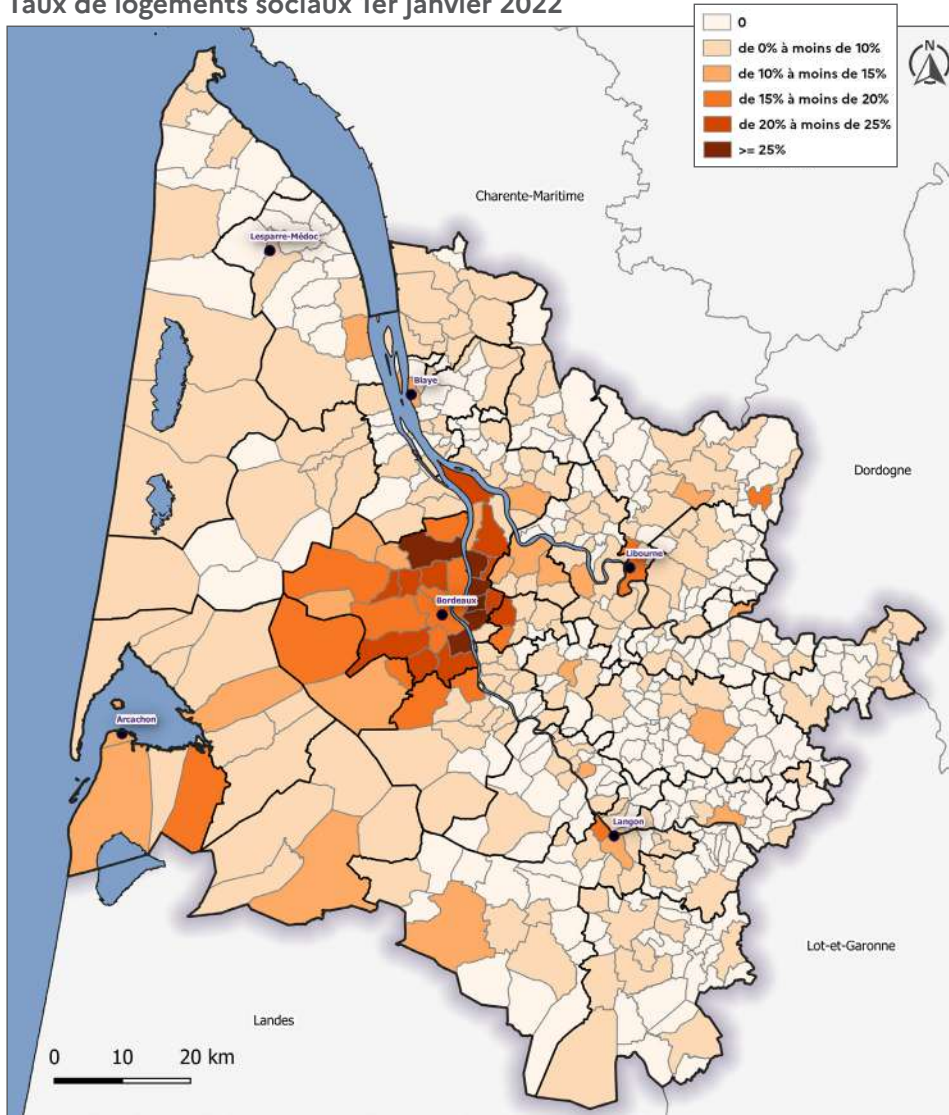
- Bordeaux Métropole
- Conseil départemental

Communes concernées par l'article 55 de la loi SRU



Source : DDTM 33 - SHLCD - 2023

Taux de logements sociaux 1er janvier 2022



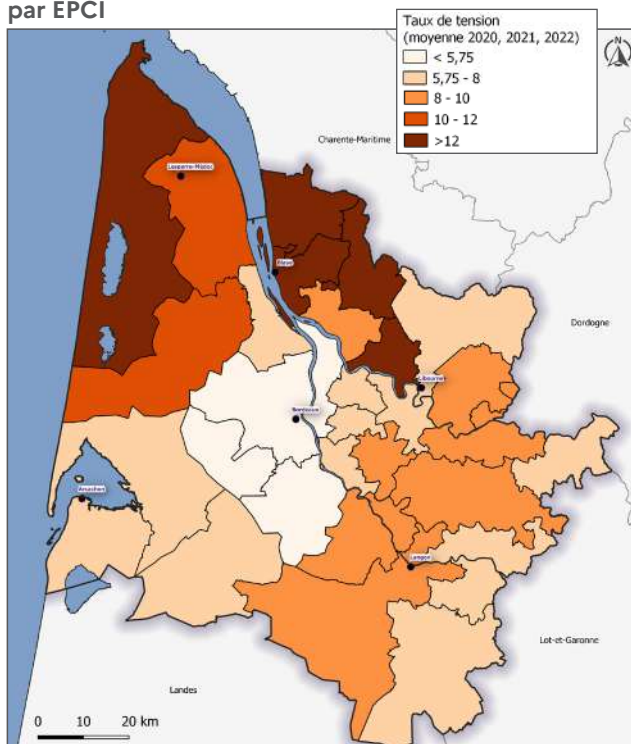
Au 1er janvier 2022, la Gironde affiche un taux moyen de 15,1% de logements locatifs sociaux.

Le parc social est prioritairement situé dans les zones tendues (agglomération Bordelaise et Bassin d'Arcachon), à proximité des zones d'emplois et des aménités urbaines.

D'après les données issues des fichiers Filocom 2019*, environ 68% de la population Girondine répond aux conditions de ressources pour accéder à un logement social.

* Le fichier FILOCOM (Fichier des Logements par Communes) est un fichier construit par la DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques) pour les besoins du Ministère en charge du Logement.

Taux de tension moyen par EPCI



Tension sur la demande de logement social

L'indice de tension de la demande correspond au rapport entre le nombre de demandes de logements sociaux sur le territoire et le nombre de logements sociaux attribués sur une année.

Le taux de tension moyen en Gironde (5,75) est plus fort que la tension relevée à l'échelle nationale (5,03).

Des disparités entre les territoires Girondins sont à souligner. Une forte tension est observée sur le littoral, où l'offre locative non saisonnière est très peu représentée du fait du tourisme balnéaire et de l'offre faible en logements sociaux.



Un aménagement à équilibrer et pérenniser

Baisse du nombre de logements construits

Sur l'ensemble de l'année 2023, 12 200 logements ont été autorisés à la construction en Gironde, soit -15 % par rapport à 2022. Concernant les mises en chantier, elles sont estimées à 8 900 logements, soit 2 400 de moins qu'en 2022 (-21 %).

Ces baisses sont moins marquées qu'au niveau régional (-26 % de logements autorisés et -17 % de logements commencés), et national (-24 % de logements autorisés et -22 % de logements commencés).

Le quatrième trimestre 2023 est marqué par une stagnation des autorisations autour de 12 400 logements sur les 12 derniers mois tandis que les constructions commencées passent sous les 9 000 logements sur les 12 derniers mois.

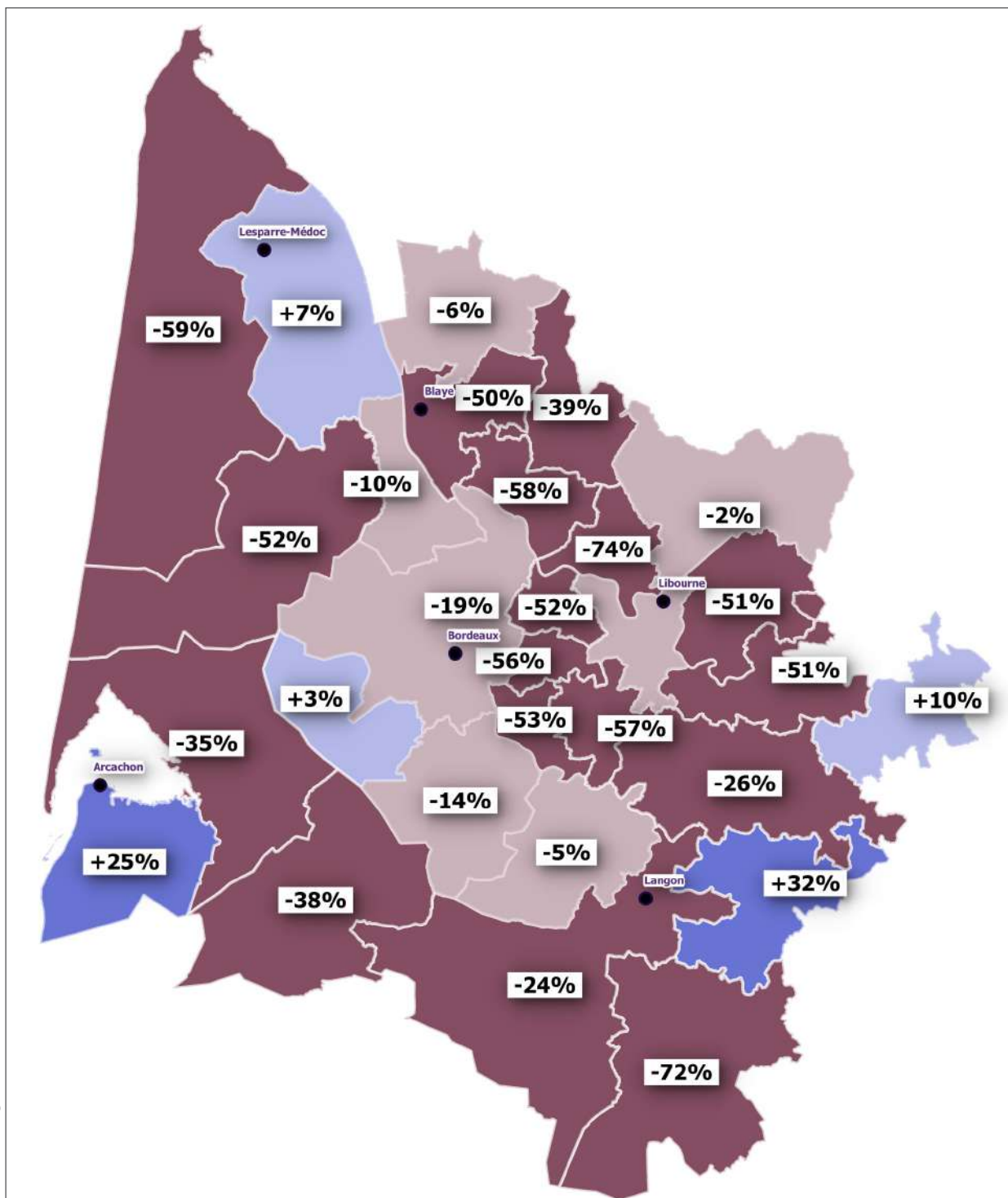
En 2023, le nombre de logements autorisés et commencés est nettement supérieur dans Bordeaux Métropole : 7 534 logements autorisés et 4 120 logements commencés, contre 5 623 logements commen-

cés et 3 666 logements autorisés dans le reste du département.

Si l'évolution du nombre total de logements autorisés en 2023 est en légère hausse (+5 %) dans Bordeaux Métropole, il est en nette baisse hors Bordeaux Métropole (-20 %) par rapport à 2022.

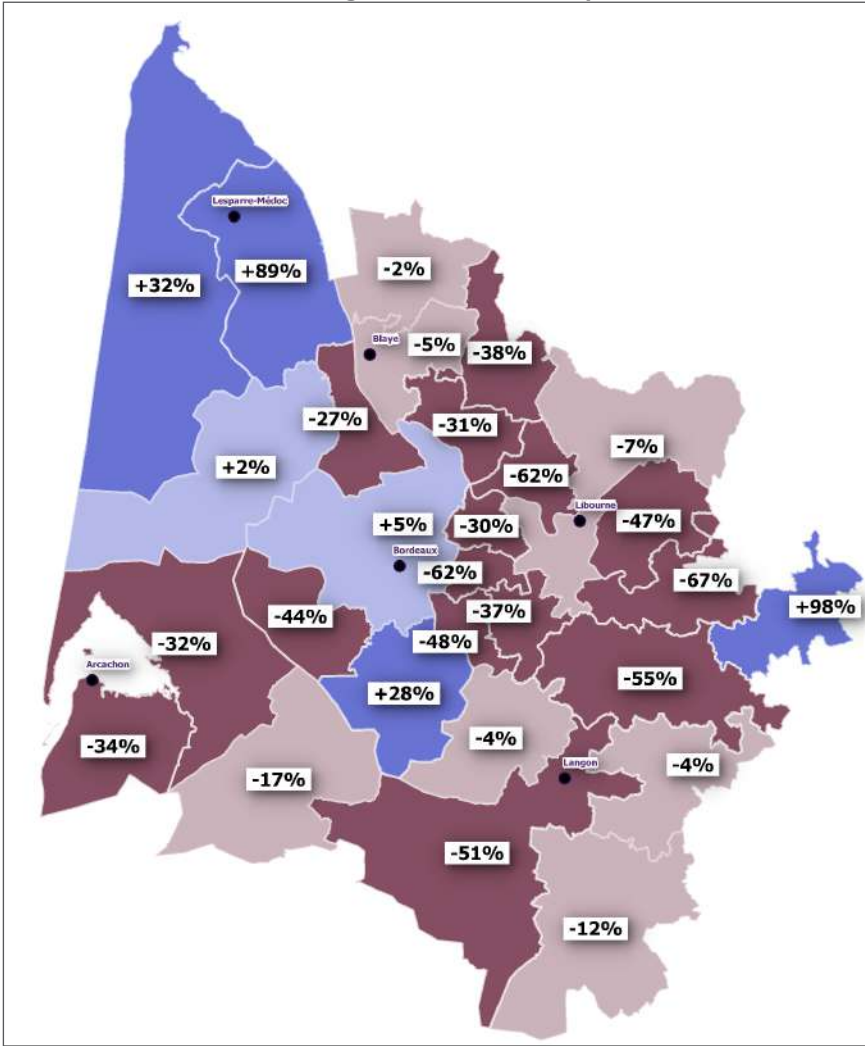
Pour les logements commencés, la baisse est sensible dans Bordeaux Métropole (-19 %) et plus marquée encore sur le reste du département (-30 %).

Evolution du nombre de logements commencés par EPCI 2022 - 2023 (DPC)



Source : Sit@del2

Evolution du nombre de logements autorisés par EPCI 2022 - 2023 (DPC)



Source : Sit@del2

— Définitions —

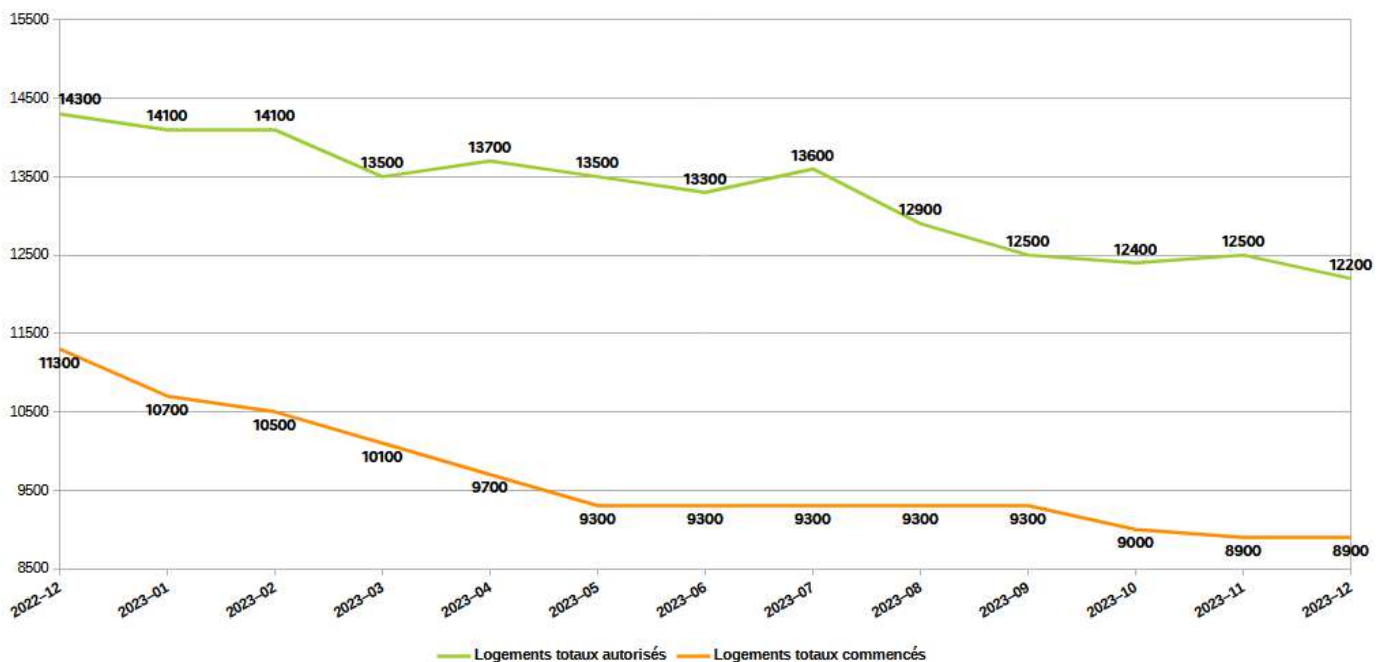
La **date de prise en compte (DPC)** correspond à la date d'enregistrement de la donnée dans l'application Sit@del2. Par exemple : un permis autorisé en juin 2020 mais transmis en septembre 2020 est comptabilisé dans les autorisations de septembre 2020.

Date réelle estimée (DR+)

Les séries estimées en date réelle visent à retracer dès le mois suivant les autorisations et les mises en chantier à la date réelle de l'événement.

Majoritairement constituées de données collectées, les séries intègrent une estimation de l'information non remontée. Ces séries sont actualisées chaque mois, à m+28 jours, pour prendre en compte les nouvelles informations. La maille la plus petite est départementale.

Logements autorisés à la construction et logements commencés en Gironde en 2023 (en DR+)





Un aménagement à équilibrer et pérenniser

Politique et compétences en habitat

À l'échelle départementale, la Gironde est couverte par un programme départemental de l'habitat (PDH) approuvé en 2015 pour une durée de 6 ans (prorogée de 2 ans). Un nouveau PDH est en cours d'élaboration.

Bien que non coercitif, ce document cadre précise les objectifs et orientations à suivre dans les documents définissant les politiques de l'habitat en Gironde.

Le Programme Local de l'Habitat (PLH) est un document stratégique d'orientation, de programmation et de mise en œuvre de la politique locale de l'habitat sur le territoire intercommunal.

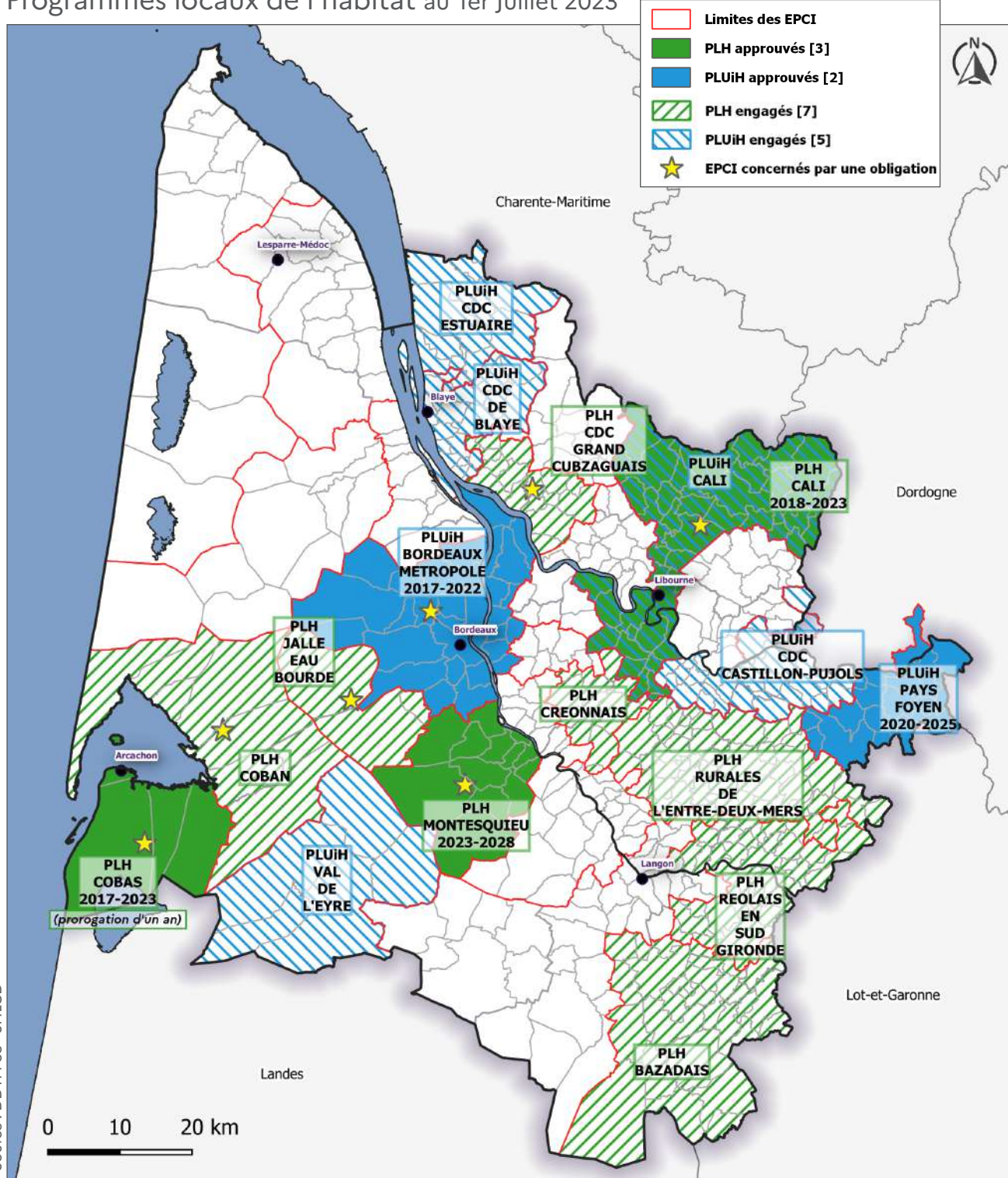
Il est élaboré par les EPCI compétents en matière d'habitat, en association avec différents partenaires. Il décline, pour une durée de six ans, les réponses locales à apporter aux besoins en matière d'habitat et

d'hébergement, de développement ou d'adaptation de l'offre, pour tous les publics.

Les EPCI de plus de 30 000 habitants comprenant une commune de plus de 10 000 habitants sont dans l'obligation de disposer d'un PLH.

La Gironde compte 3 PLH et 2 PLUiH approuvés, 7 PLH et 5 PLUiH engagés.

Programmes locaux de l'habitat au 1er juillet 2023



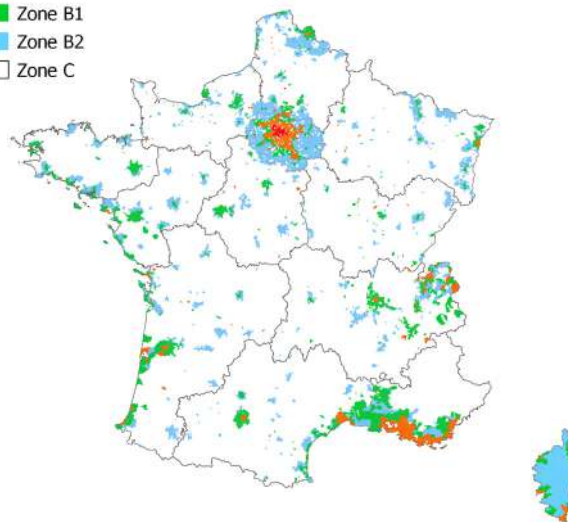
Source : DDTM 33 - SHLCD

Compétences habitat des EPCI

Bordeaux Métropole	■	▲	★	●
CA du Bassin d'Arcachon Nord Atlantique (COBAN)	■	▲		●
CA du Bassin d'Arcachon Sud Atlantique (COBAS)	■	▲	★	●
CA du Libournais	■	▲	★	●
CC de Blaye	■	▲	★	
CC du Grand Saint-Émilionnais	■	▲		
CC du Sud-Gironde	■		★	
CC du Bazadais	■	▲	★	
CC du Reolais en Sud-Gironde	■	▲	★	
CC Medoc Atlantique	■		★	
CC Rurales de l'Entre-Deux-Mers	■	▲	★	
CC Jalle-Eau Bourde	■	▲		
CC Latitude-Nord-Gironde	■	▲	★	
CC du Creonnais	■	▲		
CC Grand Cubzaguais	■	▲	★	
CC de Montesquieu	■			
CC des Coteaux Bordelais	■	▲	★	
CC du Pays Foyen	■			
CC Medullienne		▲		
CC du Fronsadais	■	▲	★	
CC du Val de L'Eyre	■	▲	★	
CC Médoc Cœur de Presque île	■		★	
CC des Portes de l'Entre-Deux-Mers	■	▲		
CC Médoc Estuaire	■	▲		
CC Castillon/Pujols	■		★	
CC de l'Estuaire	■			
CC Convergence Garonne				
CC Rives de la Laurence				
TOTAL	25	19	15	4

- Programme Local de l'Habitat (PLH)
- ▲ Politique du logement social
- ★ Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)
- Actions de réhabilitation et résorption de l'habitat insalubre

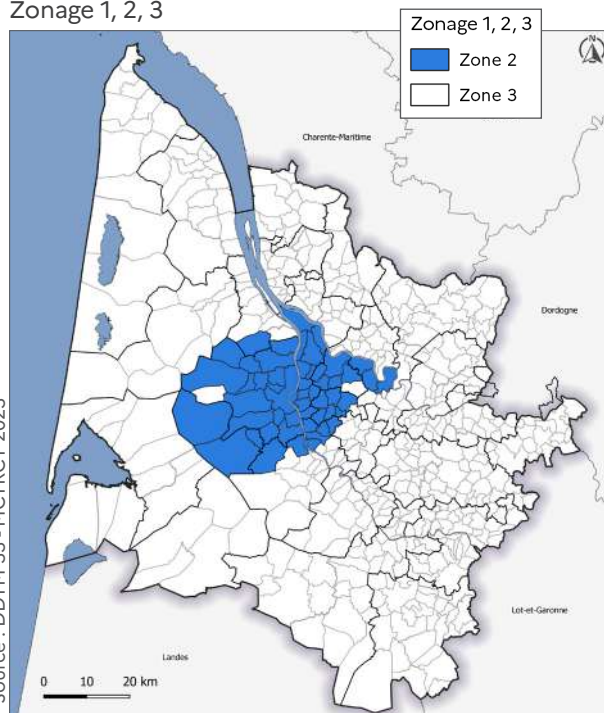
- Zone Abis
- Zone A
- Zone B1
- Zone B2
- Zone C



Zonage A,B,C - 2023

Zonages des politiques publiques d'État

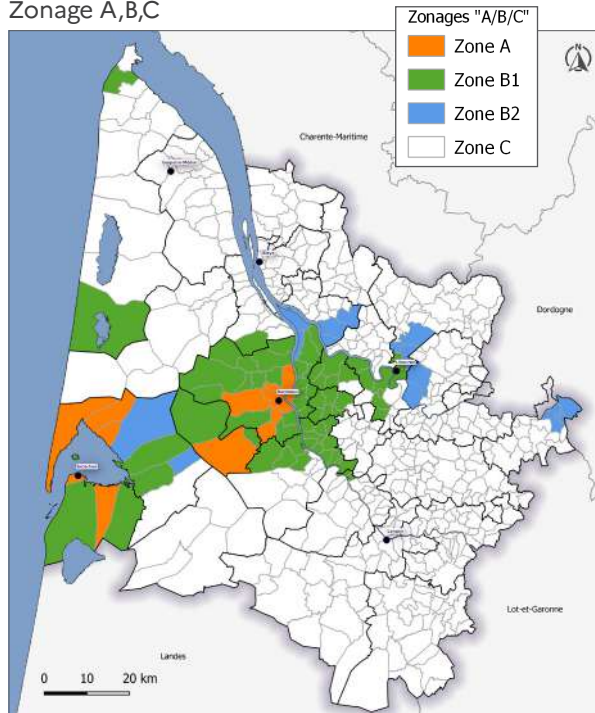
Zonage 1, 2, 3



Source : DDTM 33 - MCTRICT 2023

Le zonage 123, créé en 1978 permet de moduler l'Allocation Logement (AL) et l'Aide Personnalisée au Logement (APL) et de fixer les plafonds de loyers des logements PLUS et PLAI pour tenir compte des écarts entre les loyers de marché et les revenus des ménages. Sont en zone 2 les agglomérations et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants, zones d'urbanisation et villes nouvelles hors Île-de-France. Sont en zone 3 les communes situées en France métropolitaine ou dans les départements d'outre-mer qui ne sont pas comprises dans les zones 1 bis, 1 ou 2.

Zonage A,B,C



Source : MTE 2023

Créé en 2003 et actualisé le 2 octobre 2023, le zonage A,B,C caractérise la tension du marché du logement en découpant le territoire en 5 zones (A bis, A, B1, B2 et C), de la plus tendue (A bis) à la plus détendue (C). Une zone est dite « tendue » si l'offre de logements disponibles n'est pas suffisante pour couvrir la demande (en termes de volume et de prix).

Le découpage en zone A, B et C revêt plusieurs utilisations, notamment pour réguler (plafonds de ressources et de loyers, prix) les dispositifs suivants : investissement locatif, prêt à taux zéro (PTZ), prêt social location-accession (PSLA)...



Un aménagement à équilibrer et pérenniser

Programmes animés de l'Anah

Les programmes animés que sont les opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) et les programmes d'intérêt général (PIG) représentent des dispositifs contractualisés mis en place dans le but de favoriser et d'accélérer la rénovation de l'habitat privé.

Ces dispositifs partenariaux proposent une ingénierie de suivi-ani-

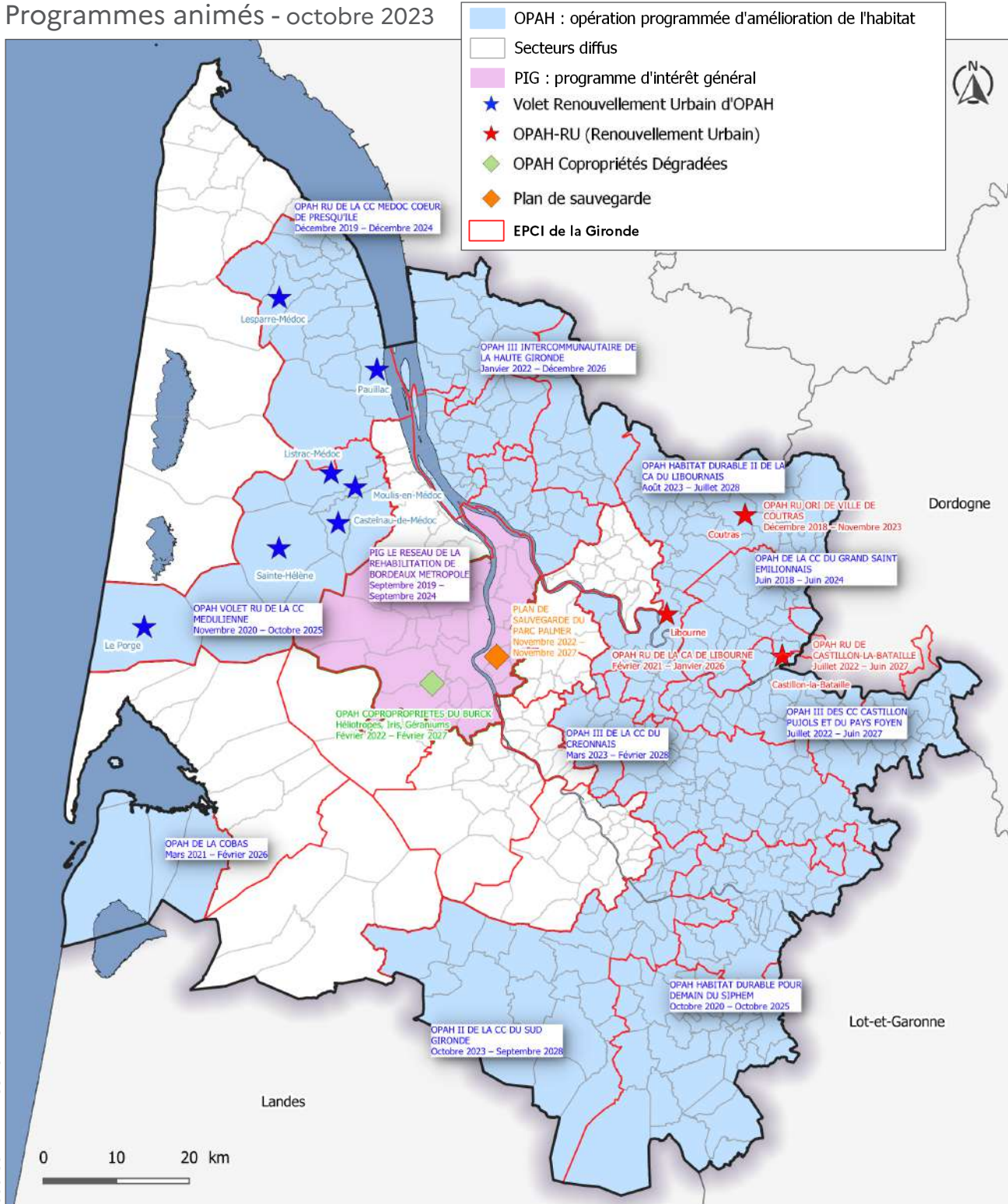
mation et des aides financières directes pour les propriétaires bailleurs, les propriétaires occupants et les syndicats de copropriétaires.

Les programmes animés permettent de traiter la réhabilitation de quartiers ou centres urbains anciens, de bourgs ruraux dévitalisés, de copropriétés fragiles ou dégradées, ainsi que d'adapter les logements pour

les personnes en perte d'autonomie et de résoudre les situations d'habitat indigne et de précarité énergétique. Ils représentent aussi un outil pour le développement d'une offre locative sociale, à travers le conventionnement du parc privé.

En particulier, l'OPAH renouvellement urbain vise à requalifier un ou plusieurs quartiers consi-

Programmes animés - octobre 2023



Source : DDTM 33 - SHLCD

dérés comme dégradés, tandis que l'OPAH copropriété dégradée ou le Plan de sauvegarde visent le redressement durable d'une ou plusieurs copropriétés en difficulté.

Chaque programme se matérialise par une convention signée entre l'Etat, l'Anah, la collectivité maître d'ouvrage et les partenaires, d'une durée de 3 à 5 ans. Cette convention

expose le diagnostic, les objectifs, le programme local d'actions et précise les engagements de chaque signataire. Le programme fait l'objet d'un suivi régulier et d'un bilan afin de mesurer son efficacité.

Programmes animés généralistes

OPAH de la COBAS	Mars 2021 – Février 2026
OPAH renouvellement urbain de la CC Médulienne	Novembre 2020 – Octobre 2025
OPAH habitat durable pour demain du SIPHEM	Octobre 2020 – Octobre 2025
OPAH renouvellement urbain de la CC Médoc Coeur de Presqu'île	Décembre 2019 – Décembre 2024
PIG Bordeaux Métropole	Septembre 2019 – Septembre 2024
OPAH II de la CC du Sud Gironde	Octobre 2023 – Septembre 2028
OPAH habitat durable II de la CA du Libournais	Août 2023 – Juillet 2028
OPAH de la CC du Grand Saint-Emilionnais	Juin 2018 – Juin 2024
OPAH III des CC Castillon Pujols et Pays Foyen	Juillet 2022 – Juin 2027
OPAH III de la CC du Créonnais	Mars 2023 – Février 2028
OPAH III intercommunautaire de la Haute Gironde	Janvier 2022 – Décembre 2026

Programmes animés de renouvellement urbain

OPAH renouvellement urbain de la CA du Libournais	Février 2021 – Janvier 2026
OPAH renouvellement urbain de Castillon-La-Bataille	Juillet 2022 – Juin 2027
OPAH renouvellement urbain et opération de restauration immobilière de la ville de Coutras	Décembre 2018 – Novembre 2023

Programmes animés de redressement des copropriétés

OPAH copropriétés du Burck Héliotropes, Iris, Géraniums	Février 2022 – Février 2027
Plan de sauvegarde de la copropriété du Parc Palmer	Novembre 2022 – Novembre 2027

— Définition —

L'Agence nationale de l'habitat (Anah) est un établissement public placé sous la tutelle des ministères en charge de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, de la Transition écologique et de l'Économie, des Finances et de la Relance.

Cet établissement met en œuvre la politique nationale d'amélioration du parc de logements privés existants. Sa vocation sociale l'amène à se concentrer sur les publics les plus modestes.

L'Anah accorde des aides financières aux propriétaires et aux syndicats de copropriétaires pour la réalisation de travaux lourds ou d'amélioration de leur habitat. Elle encourage par ailleurs le développement d'une offre de logements à loyers et charges maîtrisés par le biais de conventions avec les propriétaires bailleurs. L'Anah procure également aux décideurs locaux des moyens financiers et un appui méthodologique, notamment dans le cadre d'opérations programmées pour l'amélioration de l'habitat (OPAH) et de Programmes d'intérêt général (PIG).

En Gironde, l'ensemble du département est couvert par deux délégataires et instructeurs des aides de l'Anah : Bordeaux Métropole et le Conseil Départemental.



Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville

La politique de la ville porte sur la cohésion urbaine et la solidarité envers les quartiers les plus défavorisés. La géographie prioritaire de la politique de la ville est en cours d'actualisation et constituera la base de l'élaboration des nouveaux " Contrat de ville 2024-2030 ". Le département de la Gironde compte 25 Quartiers

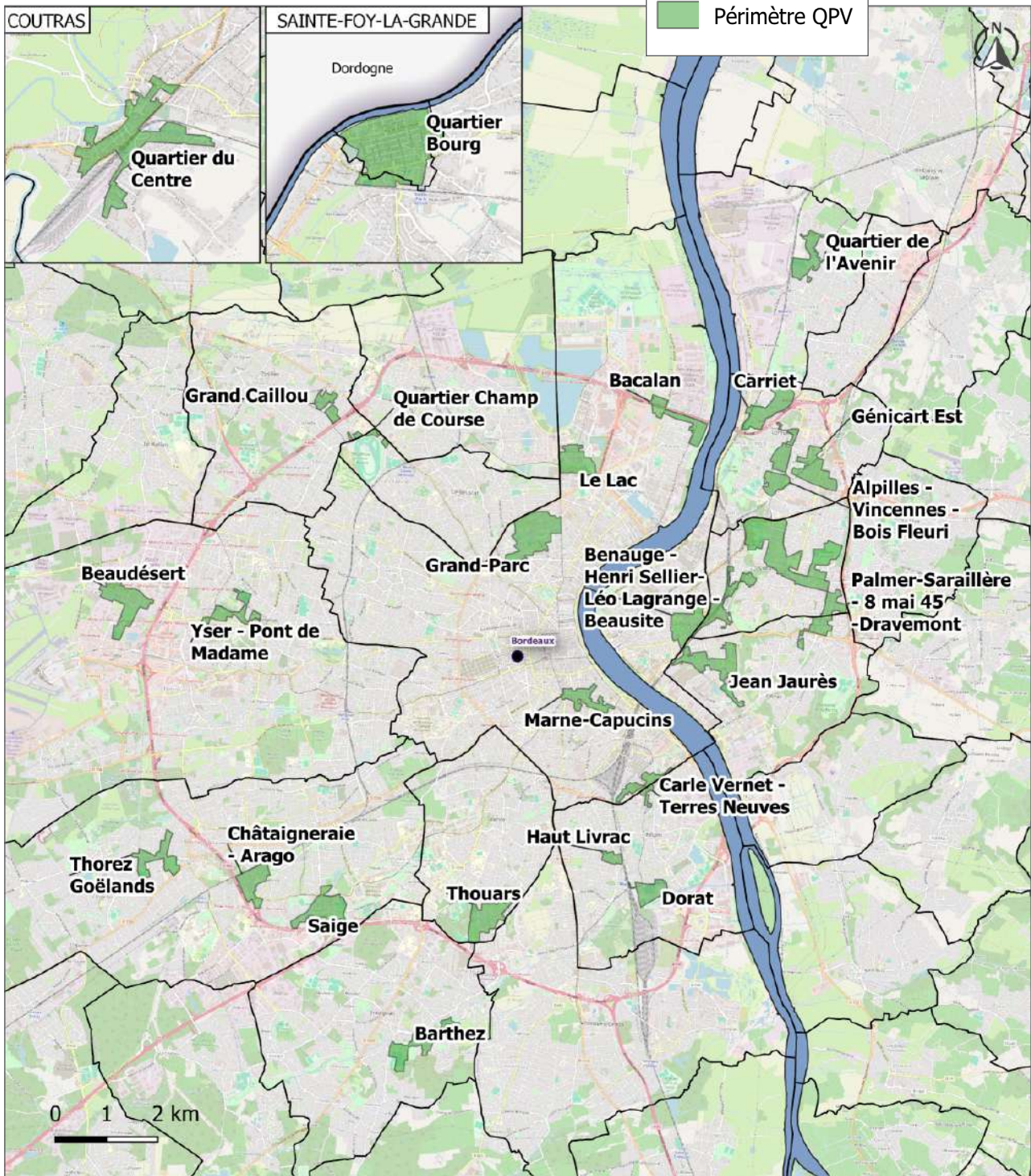
Ville (QPV) dont 23 se situent dans l'agglomération bordelaise.

La loi du 21 février 2014 pose le cadre et fixe les objectifs et les moyens du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU). Sur la période 2014-2026, ce programme doté de 14 milliards d'euros vise à requalifier durablement les QPV en priorisant ceux

dont les dysfonctionnements urbains sont les plus importants.

Complétant les contrats de ville, le NPNRU soutient les projets urbains des collectivités portant sur 200 QPV d'intérêt national, dont 15 quartiers anciens, et 250 QPV d'intérêt régional, répartis en métropole et en Outre-Mer.

Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville



Source : DDTM 33 - SHLCD - 2023

Cinq Projets de Renouveau Urbain (PRU) portés par Bordeaux Métropole et financés par l'ANRU font l'objet d'une convention pluriannuelle de renouvellement urbain signée le 29 avril 2020. Un premier avenant à cette convention devrait être signé en 2024.

La phase opérationnelle de ces PRU s'étend sur la période 2020-2030.

Leurs objectifs :

- Augmenter la diversité de l'habitat,
- Adapter la densité du quartier à son environnement et aux fonctions urbaines visées,
- Favoriser la mixité fonctionnelle (logements, activités, équipements, etc.) et consolider le potentiel de développement économique,
- Renforcer l'ouverture du quartier et la mobilité des habitants,
- Viser l'efficacité énergétique et contribuer à la transition écologique des quartiers,
- Réaliser des aménagements urbains et des programmes immobiliers de qualité prenant en compte les usages, les enjeux de gestion et de sûreté et anticipant les futures évolutions.

Les principales composantes de leur programmation :

PRU Joliot-Curie

- 66 opérations,
- 278 LLS démolis (dont 46 non financés),
- 310 LLS requalifiés,
- 985 985 logements diversifiés (PLS, accession sociale et libre et vente HLM),
- des équipements publics, des commerces et des services renouvelés et ré-adressés sur un environnement en mutation.

PRU Aubiers-Lac

- 100 opérations,
- aucune démolition de LLS,
- 629 logements requalifiés dont 281 avec un financement de l'ANRU,
- 600 nouveaux logements en diversification dont 170 ventes HLM,
- construction/extension de nouveaux équipements publics (groupes scolaires J. Monnet et Lac 2, école du cirque, centre d'animation...).

PRU Palmer-Sarailière-8 mai 1945

- 24 opérations,
- 180 logements démolis,
- 1230 logements requalifiés dont 786 avec un financement de l'ANRU,
- 764 nouveaux logements prévus à terme,
- plan de sauvegarde de la copropriété dégradée Palmer (366 logements).

PRU Dravemont

- 21 opérations,
- 63 logements démolis,
- 579 logements requalifiés (dont 298 avec un financement de l'ANRU),
- 120 nouveaux logements diversifiés,
- démolition/construction d'équipements publics (groupe scolaire, équipement majeur),
- démolition/construction de la galerie commerciale (11 cellules commerciales).

PRU Carriet

- 32 opérations,
- 216 démolitions de LLS,
- 503 LLS à requalifier,
- 301 nouveaux logements diversifiés,
- extension du parc d'activités,
- aménagement du parc des coteaux.

— Définition —

Un Logement Locatif Social (LLS) est un logement construit avec l'aide de l'État.

Il existe plusieurs catégories de logements sociaux suivant les prêts et subventions accordés aux organismes lors de la construction de l'immeuble. En fonction de la nature du prêt, le plafond de revenus pris en compte pour avoir droit au logement social est différent :

PLAI (prêt locatif aidé d'intégration) réservé aux personnes en situation de grande précarité qui cumulent des difficultés sociales et économiques

PLUS (prêt locatif à usage social) correspond aux HLM traditionnelles.

PLS (prêt locatif social) finance des logements situés en priorité dans les zones dont le marché immobilier est le plus tendu.

Quartier concerné	Montant investissement	Montant subvention NPNRU	Montant prêt bonifié NPNRU	Concours financiers NPNRU totaux
Joliot-Curie	217 873 576 €	25 500 003 €	10 193 620 €	35 693 623 €
Aubiers-Lac	101 317 301 €	8 704 126 €	5 917 691 €	14 621 817 €
Palmer	131 345 395 €	11 155 092 €	3 525 629 €	14 680 721 €
Dravemont	71 168 223 €	9 171 180 €	903 200 €	10 074 380 €
Carriet	96 105 986 €	1 100 000 €	1 100 000 €	2 050 000 €
Totaux	617 810 481 €	55 630 401 €	21 490 140 €	77 120 541 €



Un aménagement à équilibrer et pérenniser

Accueil des gens du voyage

Le Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du voyage (SDAHGV) de la Gironde 2019-2024 a été approuvé le 1er octobre 2019. Ses orientations portent sur les différents volets relatifs à l'accueil des itinérants, à l'accueil des groupes de grand passage, à la sédentarisation et aux actions à caractère social.

Le SDAHGV prescrit la mise à disposition de 37 aires d'accueil, dont 6 restent à réaliser, ainsi que la mise en

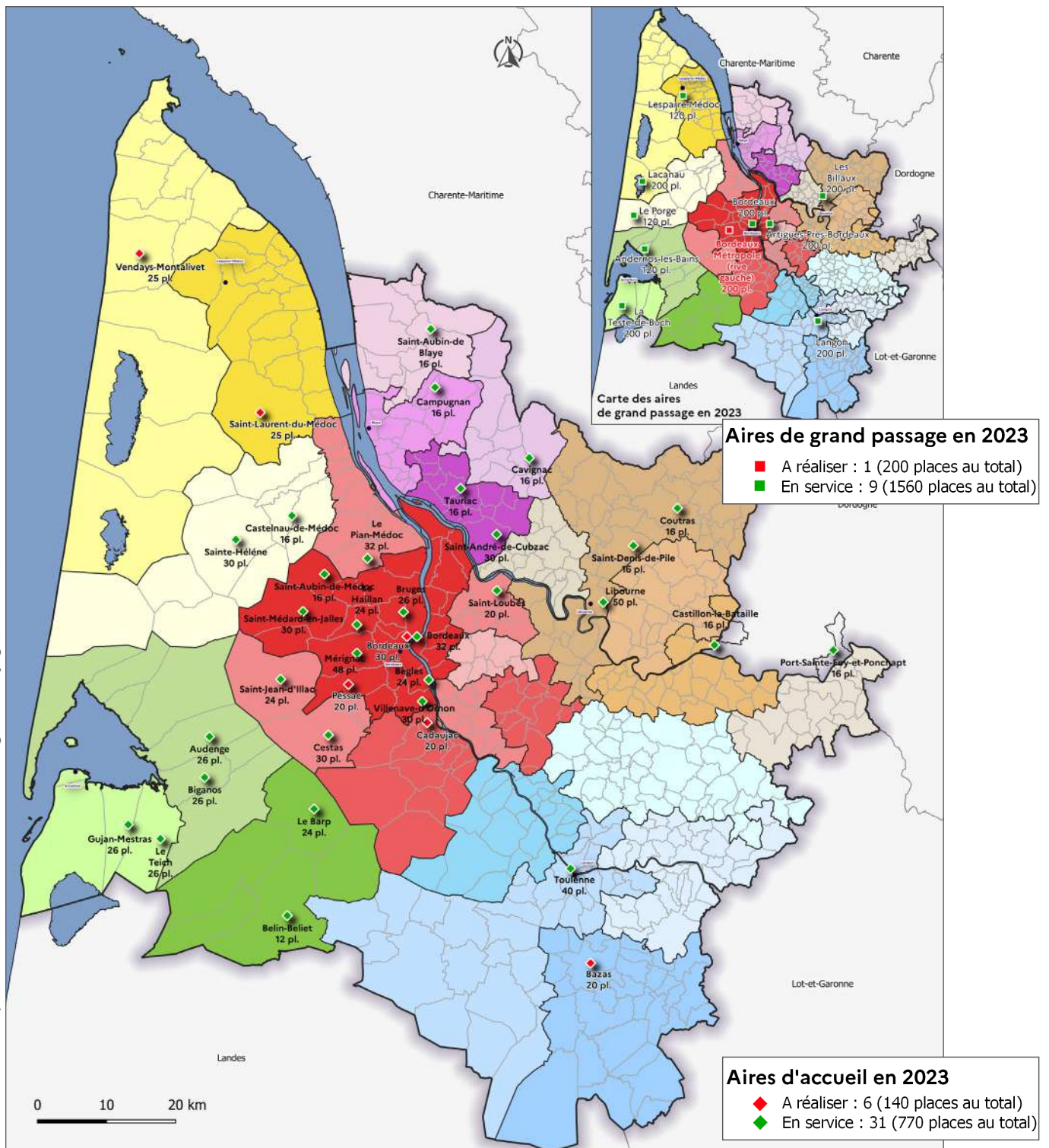
service de 10 aires de grand passage, dont 1 reste à réaliser.

— Définitions

Les aires de grand passage sont destinées à « répondre aux besoins de déplacement des gens du voyage en grands groupes à l'occasion des rassemblements traditionnels ou occasionnels ». Elles sont réservées aux rassemblements de 50 à 200 caravanes, sur une période de 1 à 3 semaines entre avril et octobre.

Les aires d'accueil sont destinées aux gens du voyage itinérants dont les durées de séjour dans un même lieu sont variables et peuvent aller parfois jusqu'à plusieurs mois. Elles n'ont pas vocation à accueillir des familles qui ont adopté un mode de vie sédentaire. D'une capacité se situant entre 25 et 40 places, ces aires sont ouvertes de façon permanente.

Aires d'accueil et aires de grand passage - 01/09/2023



Source : Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage (SDAHGV) 2019-2024

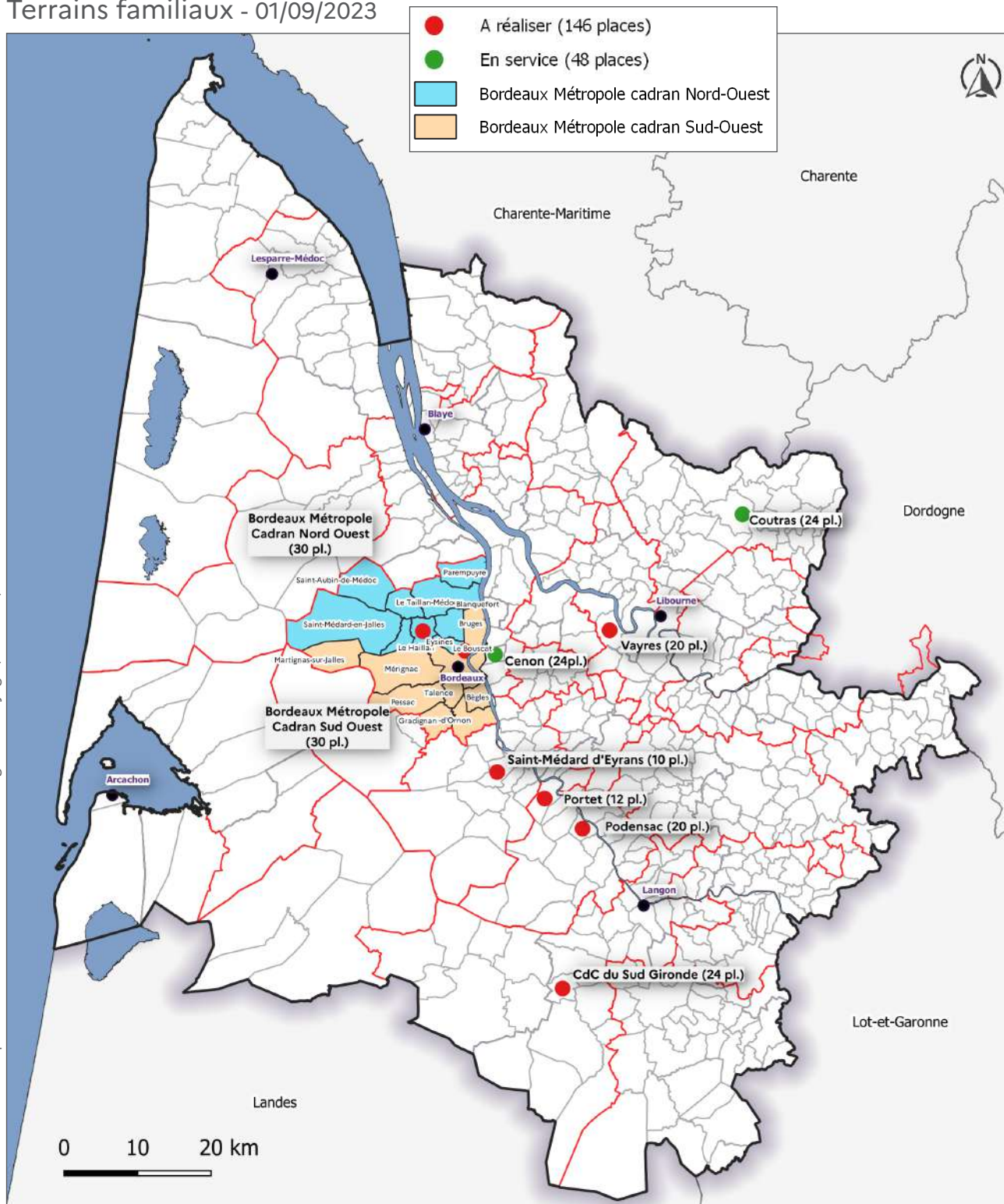
La Gironde dispose de terrains familiaux locatifs publics sur Cenon (24 places) et Coutras (24 places).

Le SDAHGV prescrit la réalisation de 140 nouvelles places en terrain familial locatif public, dont 30 places sur le cadran Nord-Ouest de la métropole de Bordeaux et 30 places sur le cadran Sud-Ouest.

— Définition —

Un **terrain familial** est un aménagement public ou privé, locatif ou en pleine propriété. Il est destiné à une famille (souvent élargie) souhaitant se sédentariser. L'aménagement des terrains locatifs publics est régi par un décret. Chaque terrain dispose de places pour les résidences mobiles, d'un bloc sanitaire et d'une pièce destinée au séjour. L'occupation d'un terrain familial locatif est régie par un bail.

Terrains familiaux - 01/09/2023



Source : Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage (SDAHGV) 2019-2024



Une gestion économe de l'espace à encourager



Consommation et fragmentation de l'espace



Extension de l'urbanisation à limiter



Baisse des surfaces agricoles et forestières



Évolution de l'assolement agricole



Consommation et fragmentation de l'espace

La géographie du département, disposant de vastes espaces naturels, agricoles et forestiers (NAF), a favorisé l'étalement urbain et le mitage dans les espaces hors forêt, avec des dynamiques différenciées selon les territoires.

La consommation d'espace progressait quasiment deux fois plus vite que la population jusque dans les années 2000. Depuis, le rapport de variation

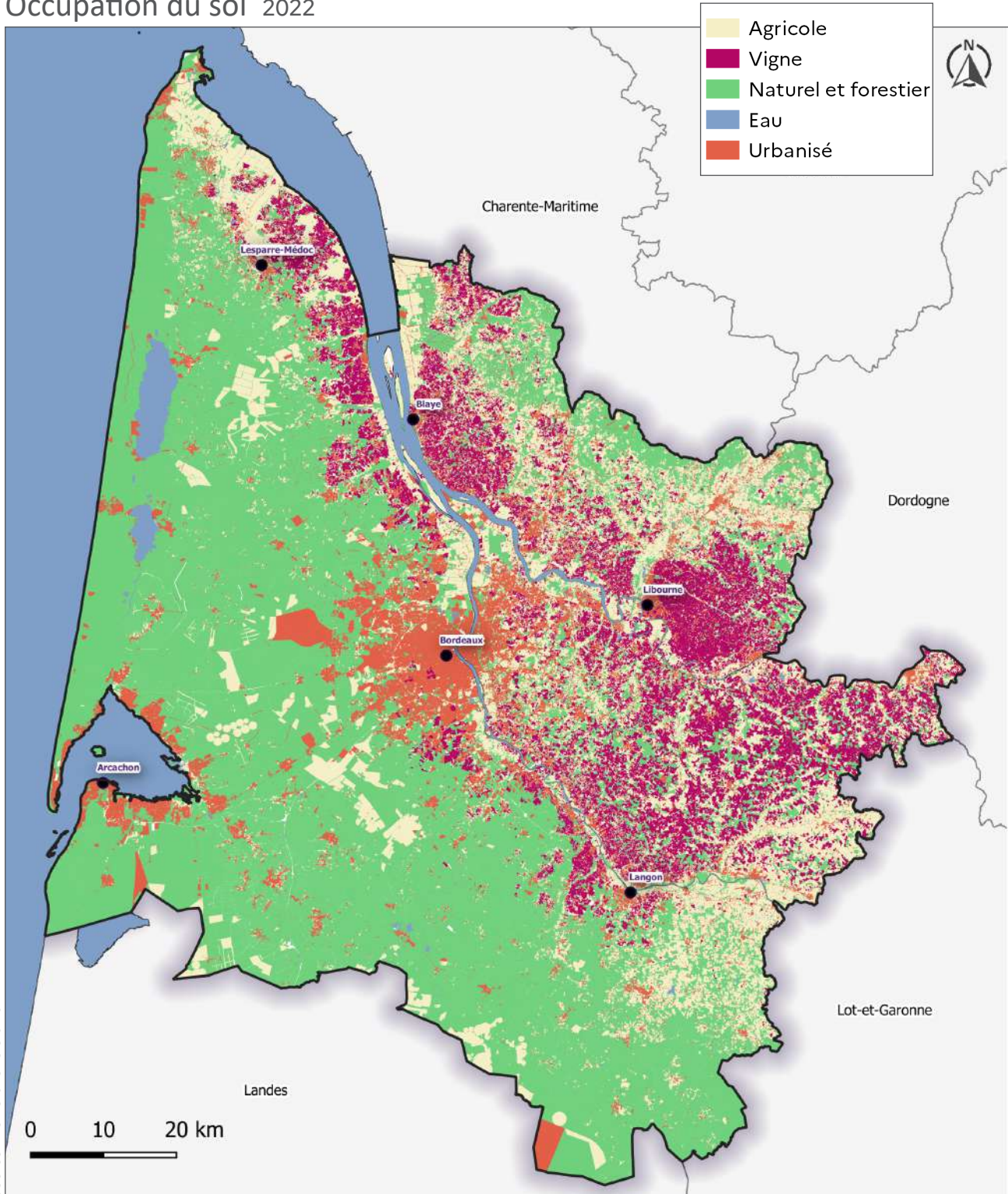
a diminué.

Si la consommation d'espace annuelle a commencé à ralentir ces dernières années, elle n'a pas pour autant été stoppée.

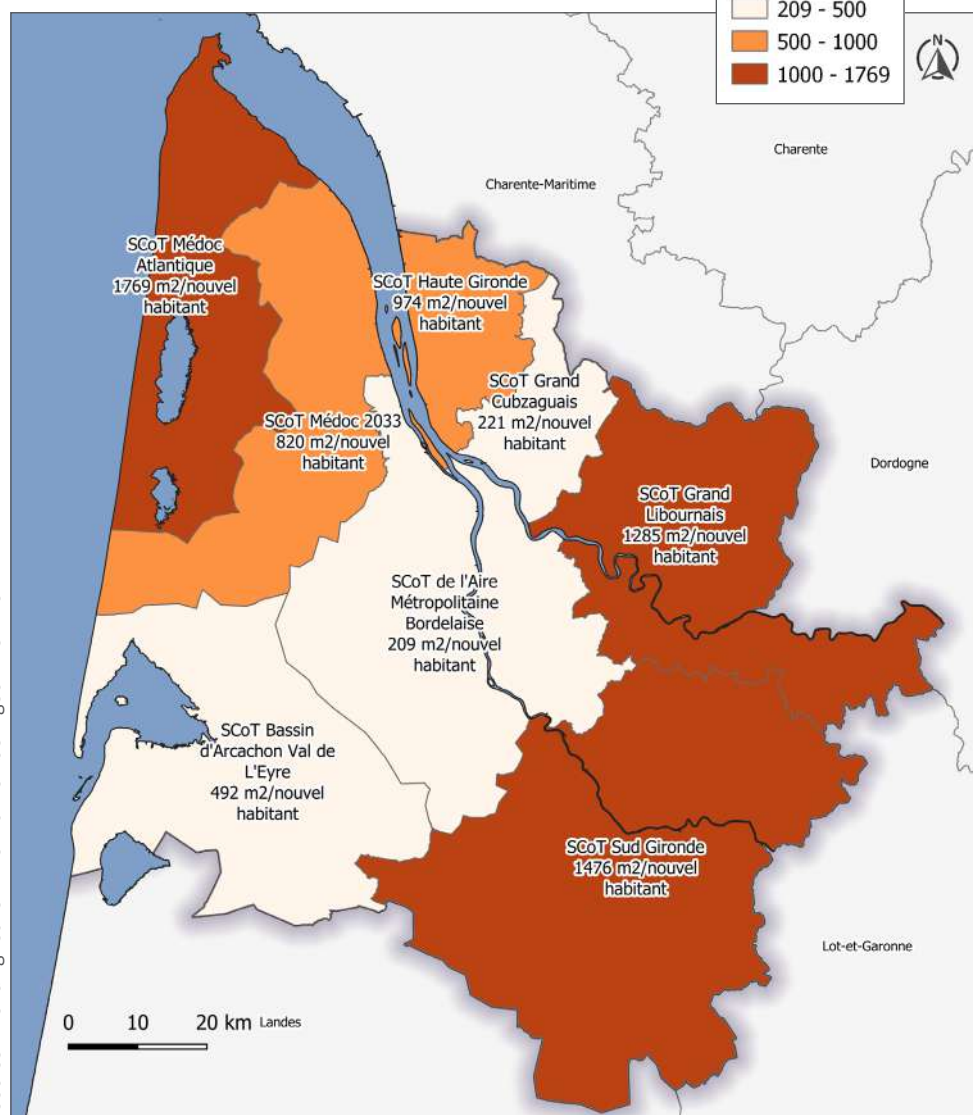
Entre le 01/01/2011 et 31/12/2020, près de 7 000 hectares ont été consommés : 70 % pour l'habitat et 20 % pour les activités économiques (source : mondagnosticartificialisation.beta.gouv.fr).

En moyenne, le nombre d'hectares consommés en Gironde par habitant supplémentaire évolue à la baisse depuis 1975, passant de plus de 1000 m² à 379 en 2020, avec toutefois des disparités fortes entre territoires.

Occupation du sol 2022



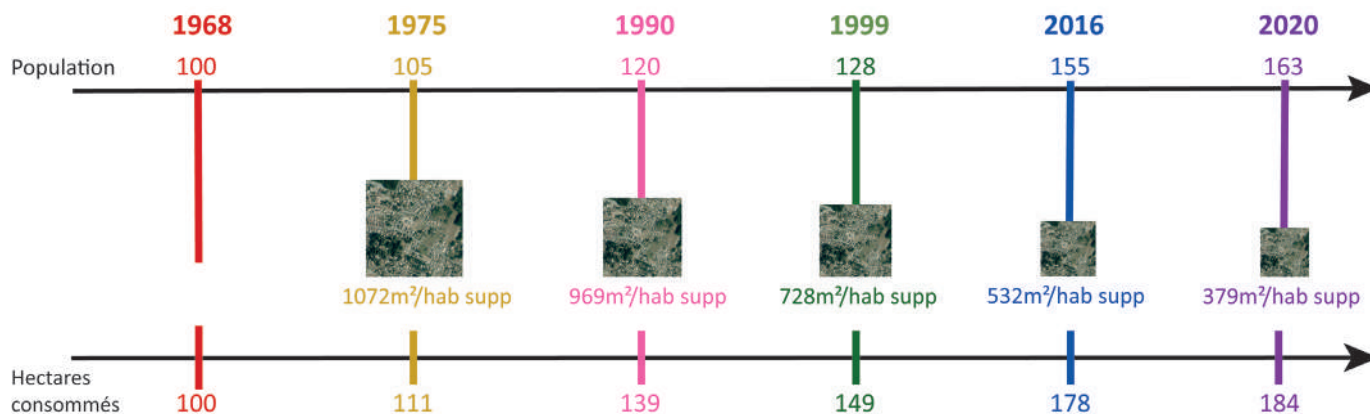
Consommation d'espaces NAF par nouvel habitant 01/01/2011 - 31/12/2020 (m²)



— Définitions —

L'**artificialisation** est définie dans l'article 192 de la loi Climat et résilience comme "l'altération durable de tout ou partie des fonctions écologiques d'un sol, en particulier de ses fonctions biologiques, hydriques et climatiques, ainsi que de son potentiel agronomique par son occupation ou son usage."

La **consommation d'espaces** est définie par la loi Climat et résilience comme "la création ou l'extension effective d'espaces urbanisés sur le territoire concerné". Il s'agit donc de la conversion d'espaces naturels, agricoles ou forestiers en espaces urbanisés. L'objectif est de diviser cette consommation par 2 entre 2011-2021 et 2021-2031, à l'échelle nationale.



Année 1968 = base 100 - Source : INSEE, fichiers fonciers 2021



Extension d'urbanisation à limiter

Depuis 2017, le dispositif de régulation d'ouverture à l'urbanisation sur un territoire dépourvu d'un SCoT approuvé, relève de l'autorité administrative compétente de l'État (loi ALUR).

Ainsi les communes non couvertes par un SCoT sont soumises à une demande d'ouverture à l'urbanisation auprès du Préfet dans les cas précisés à l'article L.142-4 du code de l'urbanisme.

Il peut être dérogé à l'article L.142-4,

avec l'accord du Préfet et après avis de la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers et de l'établissement public porteur de SCoT.

Les éventuelles dérogations portent sur les projets d'intérêt général tels que les logements sociaux, et/ou les équipements publics et/ou les espaces d'activités majeures.

La dérogation ne peut être accordée que si l'urbanisation envisagée :

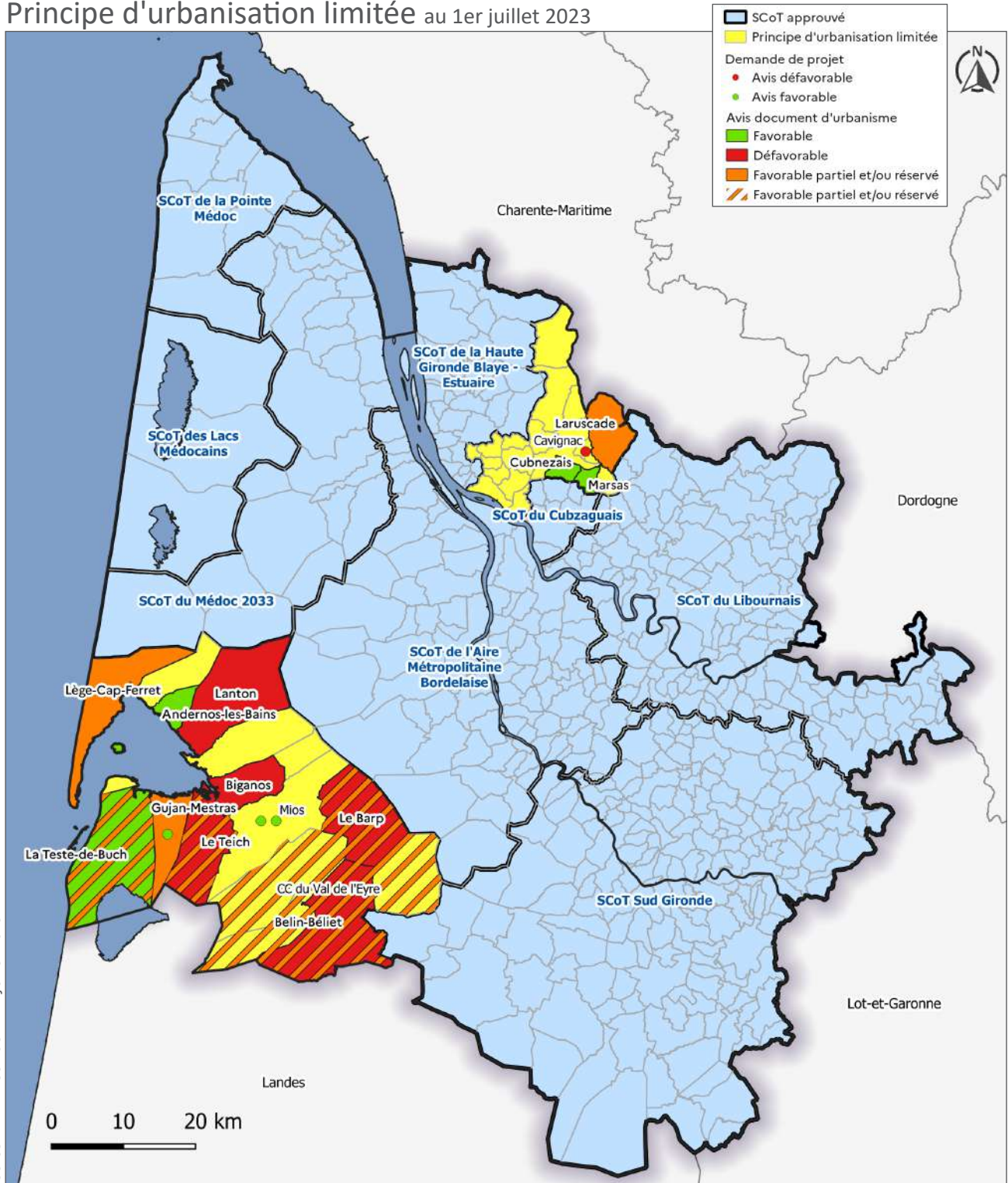
- ne nuit pas à la protection des es-

paces naturels, agricoles et forestiers ou à la préservation et à la remise en bon état des continuités écologiques,

- ne conduit pas à une consommation excessive de l'espace,
- ne génère pas d'impact excessif sur les flux de déplacements
- et ne nuit pas à une répartition équilibrée entre emploi, habitat, commerces et services.

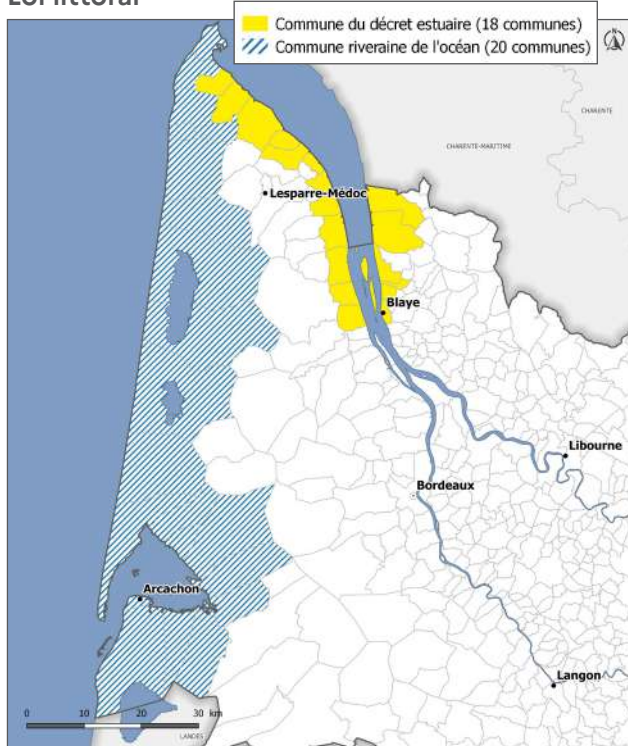
37 communes concernées par les articles L142-4 et L142-5 du code de l'urbanisme

Principe d'urbanisation limitée au 1er juillet 2023



Source : DDTM 33 - SUPREM - Juillet 2023

Loi littoral



La loi littoral du 3 janvier 1986 définit le cadre d'un développement durable des territoires concernés : protection des espaces remarquables, maîtrise de l'urbanisation en limitant le mitage, développement encadré des activités économiques.

Ainsi, sauf exceptions très encadrées, l'extension d'urbanisation se réalise en continuité des agglomérations et des villages existants. Les espaces remarquables sont en conséquence préservés.

38 communes sont concernées par la Loi littoral.

Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC)

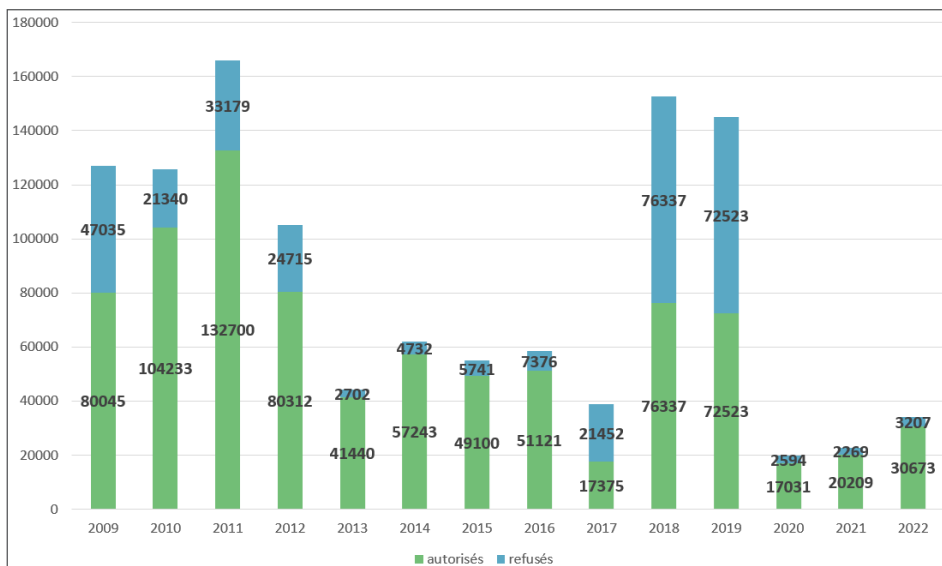
Source : CCIBG

En 2022, 22 dossiers ont été examinés pour 33 880 m² demandés. 18 ont été autorisés et 4 refusés.

2 recours en CNAC ont été exercés par l'Etat, 3 par des tiers et 1 par un porteur

de projet.

En 2022, la moitié des projets concernés par les demandes se positionnent sur des friches ou sur d'anciens sites.



Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF)

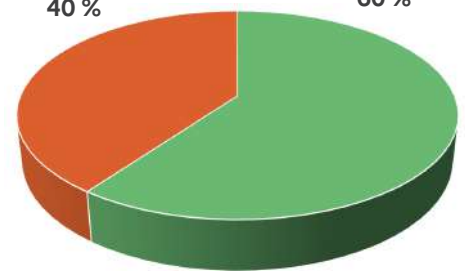
La CDPENAF a été saisie en 2022 sur 244 dossiers pour un total de 259 avis formulés lors de 12 séances classiques, soit une très légère baisse d'environ 7 % du nombre de dossiers et d'avis par rapport à 2021.

La CDPENAF a traité 5 dossiers d'ouverture à l'urbanisation dont 4 ont reçu un avis favorable et 1 défavorable. 1 avis a été prononcé sur les atteintes aux surfaces AOP, 1 avis rendu au titre de la compensation agricole et 4 avis concernant des PLU.

La CDPENAF s'est saisie volontairement de 6 dossiers pour lesquels elle a émis 1 avis réservé, 3 avis favorables, dont 2 assortis de réserves et 2 avis défavorables.

Avis défavorables ou favorables avec réserves
40 %

Avis favorables
60 %



Dossiers CDPENAF traités en 2022

Commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS)

La CDNPS concourt à la protection des paysages, des sites et du cadre de vie et contribue à une gestion équilibrée des ressources naturelles et de l'espace dans un souci de développement durable.

Dans les communes concernées par la loi littoral, la CDNPS se prononce notamment sur les projets de constructions ou installations nécessaires aux activités agricoles ou forestières ou aux cultures marines qui dérogent au principe d'extension de l'urbanisation en continuité des zones urbanisées.

En 2022, La CDNPS s'est réunie 13 fois pour un total de 41 dossiers. 26 ont reçu un avis favorable, 5 un avis favorable avec prescriptions, et 10 un avis défavorable.



Baisse des surfaces agricoles et forestières

Les territoires agricoles et forestiers couvrent 75% de la Gironde (50% forêt et 25% agriculture).

• **Forêt**

> 495 000 ha de forêt

> Deux grands ensembles forestiers : une partie du massif des Landes de Gascogne à l'Ouest et au Sud du département, dédiée à la production de pins maritimes, et le

massif Dordogne-Garonne, dispersé et majoritairement en feuillus.

> 92,8 % des propriétés forestières sont privées ; les forêts publiques, gérées par l'ONF, sont surtout présentes sur le littoral

> 3/4 de résineux (pin maritime)

> 2,4 millions m³ de bois récoltés en 2021 (dont 10 % en bois énergie)

• **Agriculture** (Source : agreste 2020)

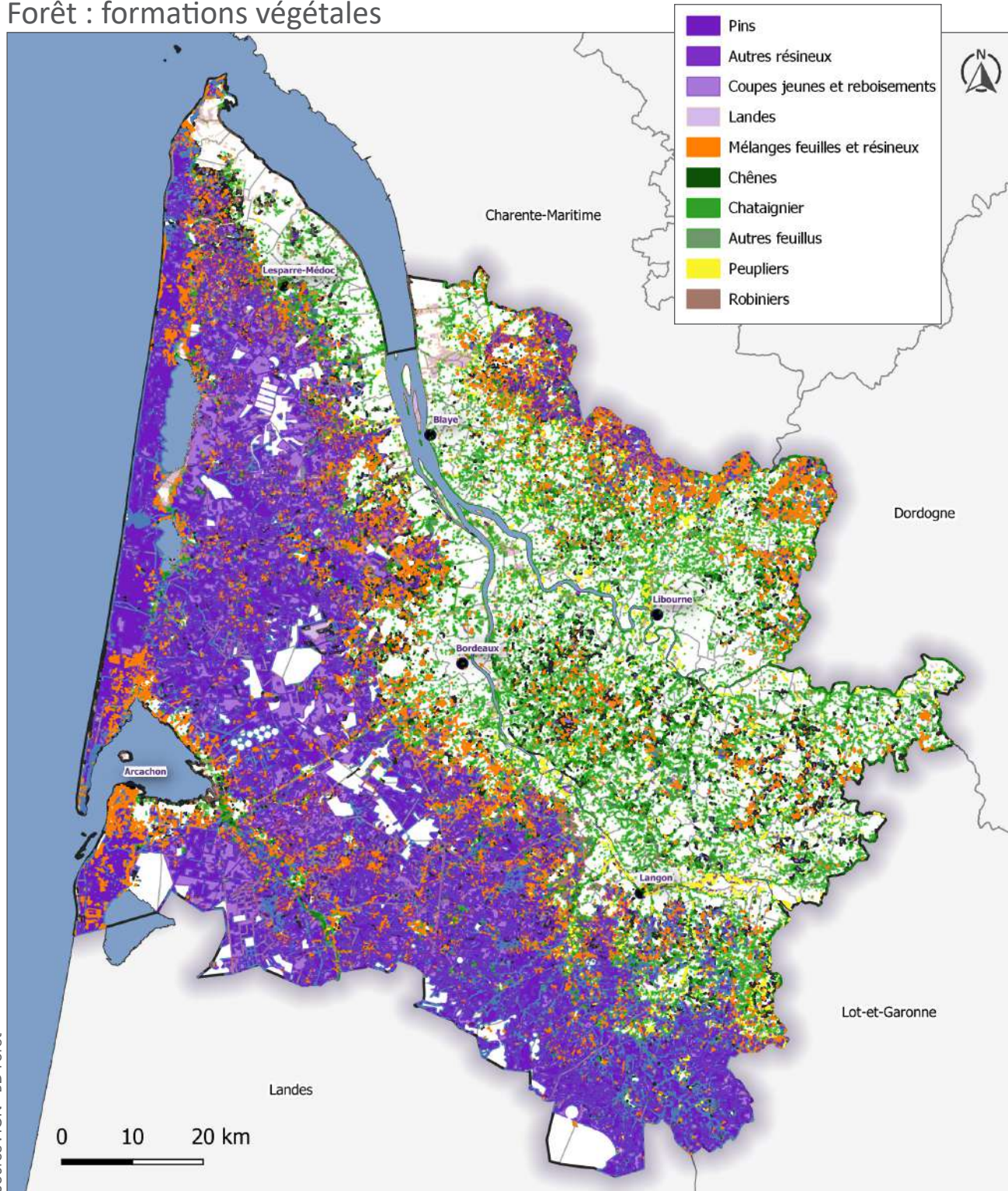
> Surface Agricole Utile (SAU) = 233 400 ha (- 3,5 % par rapport à 2010)

> vignes = 117 000 ha

prairies = 52 300 ha

céréales = 33 200 ha

Forêt : formations végétales

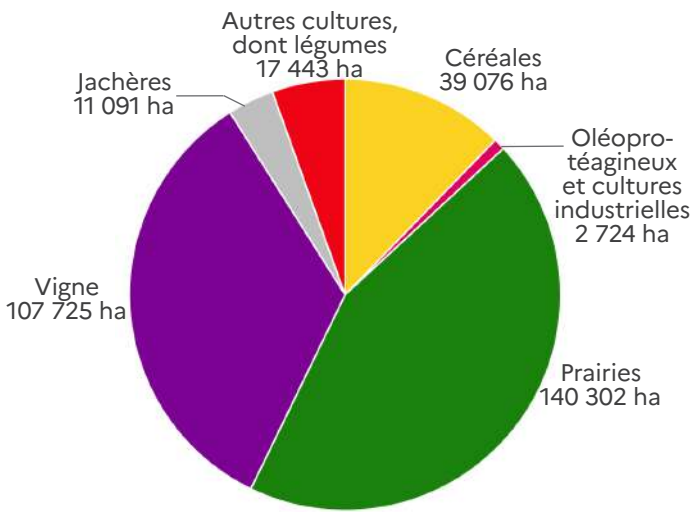


Source : IGN - BD Forêt

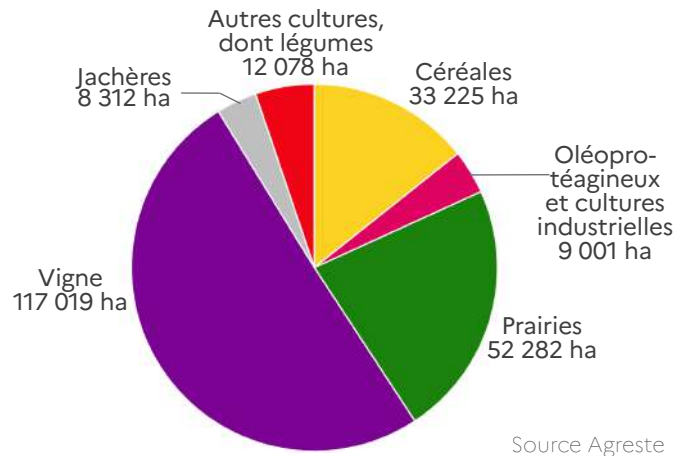
Évolution de la surface agricole utile

En 50 ans, on note une réduction de la surface agricole utile et une confirmation de sa spécialisation.

1970 : surface agricole utile totale = 322 000 ha



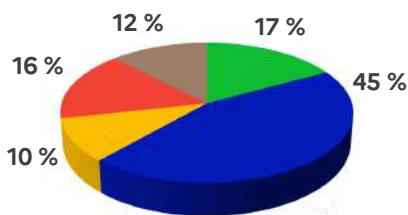
2020 : surface agricole utile totale = 233 400 ha



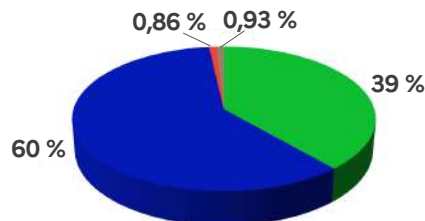
Source Agreste

Défrichements autorisés Source : DDTM 33

Répartition des surfaces autorisées en défrichement en Gironde depuis 2003



Répartition des surfaces autorisées en défrichement en Gironde en 2022



- Mise en cultures
- Urbanisation
- Carrières
- Centrales photovoltaïques
- Autres

Chiffres

En 2022, pour la première fois depuis 20 ans, la **surface autorisée** en défrichement (54 ha) a été **inférieure** à la **surface refusée** (62 ha)

Près de **1 400 ha** défrichés pour le photovoltaïque au sol depuis 2010

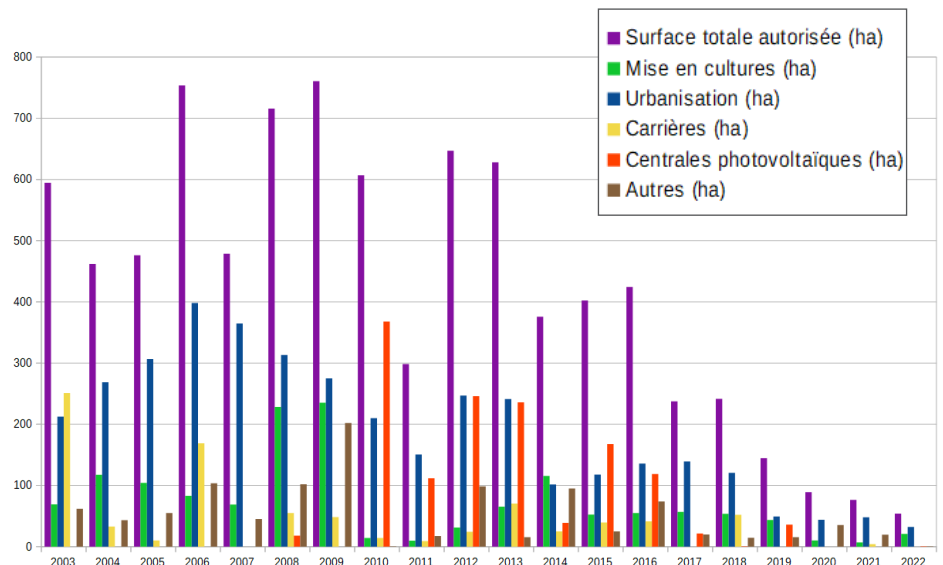
0,5 ha défrichés pour le photovoltaïque au sol depuis 2020

Avec une moyenne de 149 dossiers par an depuis 2003, la surface moyenne autorisée en défrichement est de 425 ha par an. Depuis 2003, cela représente 1,7 % de la surface forestière du département.

L'urbanisation représente 79 % des dossiers et 45 % des surfaces autorisées.

Les surfaces défrichées pour l'implantation de centrales photovoltaïques ont été importantes de 2010 à 2017. Elles ont fortement régressé et sont quasiment nulles depuis 2020 avec la mise en œuvre de la doctrine de l'État concernant les EnR qui vise à réduire au maximum l'artificialisation de zones naturelles.

Depuis 2019, la baisse des surfaces défrichées a aussi concerné les projets liés à l'urbanisation.



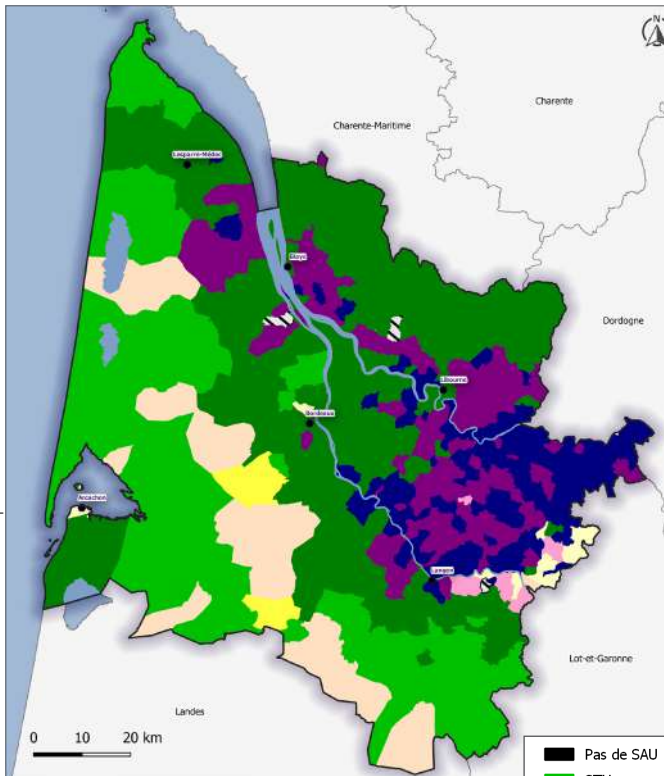
Évolution des surfaces autorisées en défrichement en Gironde entre 2003 et 2022



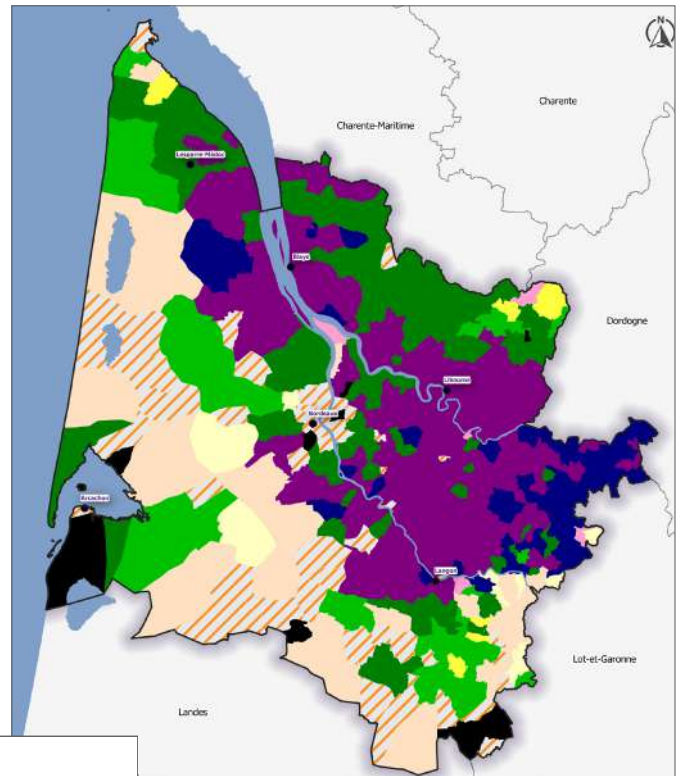
Évolution de l'assolement agricole

Utilisation agricole dominante du sol

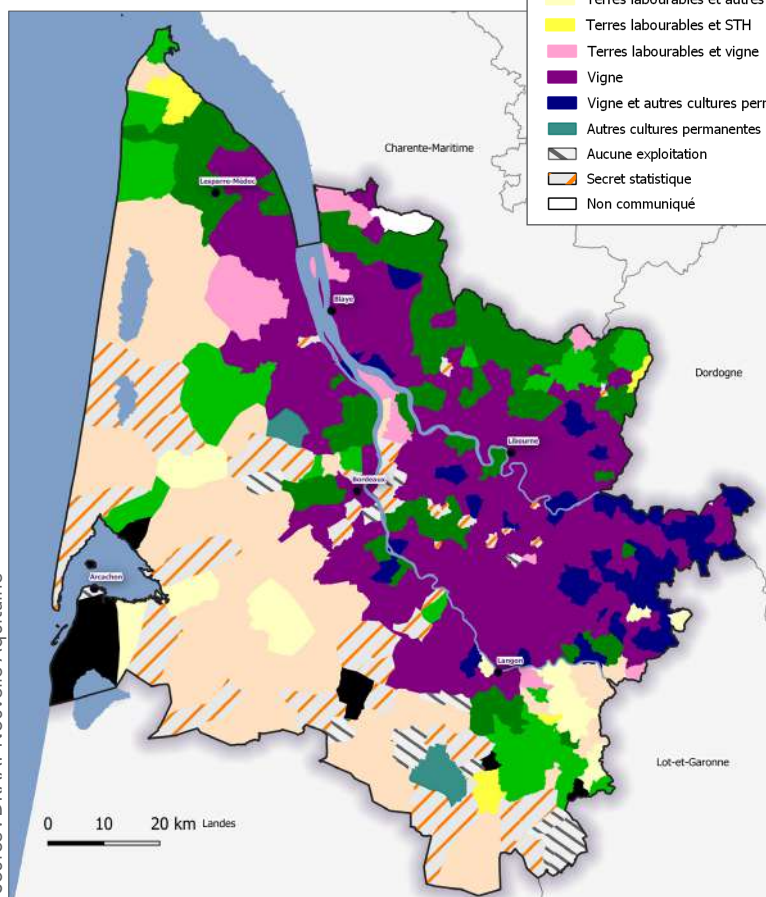
1970



2010



2020



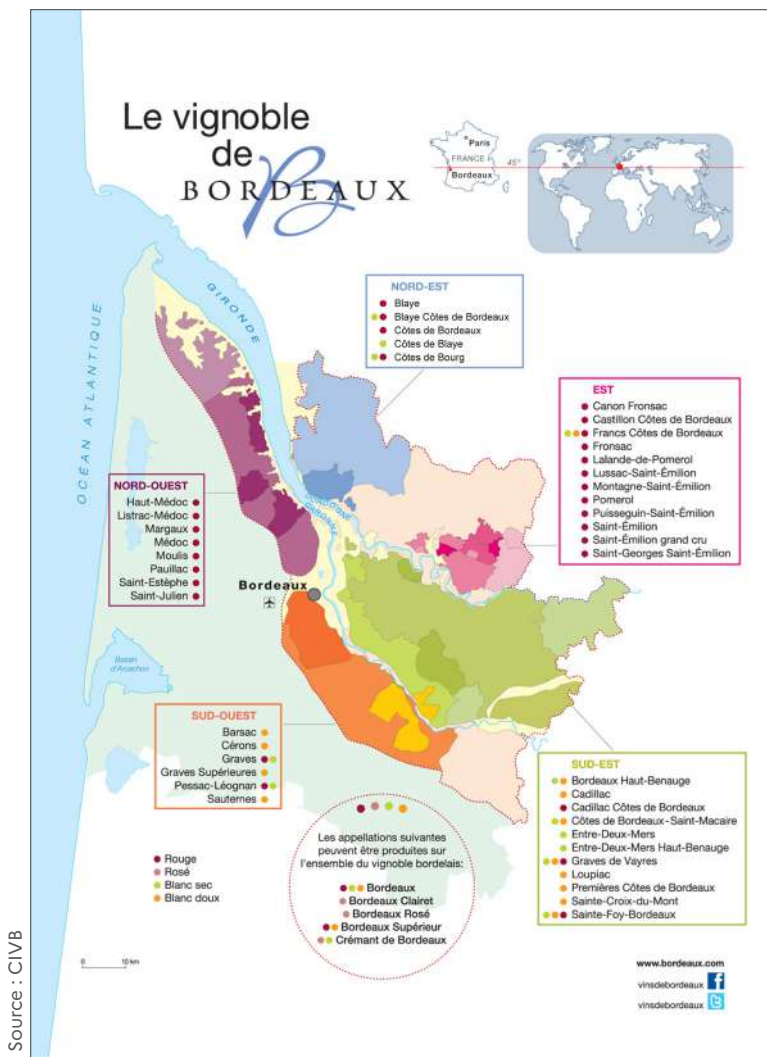
- Pas de SAU
- STH
- STH et autres cultures
- Terres labourables
- Terres labourables et autres cultures
- Terres labourables et STH
- Terres labourables et vigne
- Vigne
- Vigne et autres cultures permanentes
- Autres cultures permanentes
- Aucune exploitation
- Secret statistique
- Non communiqué

Entre 1970 et 2010/2020, l'utilisation dominante des sols agricoles a sensiblement évolué, illustrant la spécialisation croissante des exploitations sur les terroirs viticoles de l'Entre-deux-Mers, du Libournais, du Médoc et du Blayais Bourgeais, ainsi qu'une progression des grandes clairières de cultures céréalières ou légumières dans le massif forestier des Landes de Gascogne.

Parallèlement, l'élevage et la polyculture élevage ont fortement diminué, à l'exception de quelques petites régions agricoles où les surfaces toujours en herbe (STH) demeurent très présentes.

En particulier, le modèle traditionnel d'exploitation de « viticulture-élevage » a fortement décliné sur l'Est du département où il était historiquement très représenté.

Les paysages agricoles qui en résultent sont contrastés. Aux côtés des grandes étendues de monoculture de vignes ou des clairières de grandes cultures dans le massif forestier landais, subsistent des terroirs plus diversifiés mêlant prairies, terres labourées, vignes et bois, notamment dans les vallées.



Le vignoble de Bordeaux est le plus grand vignoble AOC d'Europe avec près de 120 000 ha. Son aire est strictement incluse dans le territoire départemental. Plus de 80 % des volumes produits sont des vins rouges.

Il regroupe plus de 50 appellations :

- des appellations régionales (Bordeaux, Bordeaux Supérieur, Crémant de Bordeaux, Côtes de Bordeaux, etc.),
- des appellations sous-régionales (Médoc, Haut-Médoc, Graves, Entre-deux-Mers, Côtes de Bourg, Côtes de Blaye, etc.),
- de nombreuses appellations communales (Saint-Émilion, Pomerol, Margaux, Pauillac, Sauternes, Pessac-Léognan, Loupiac, etc.).

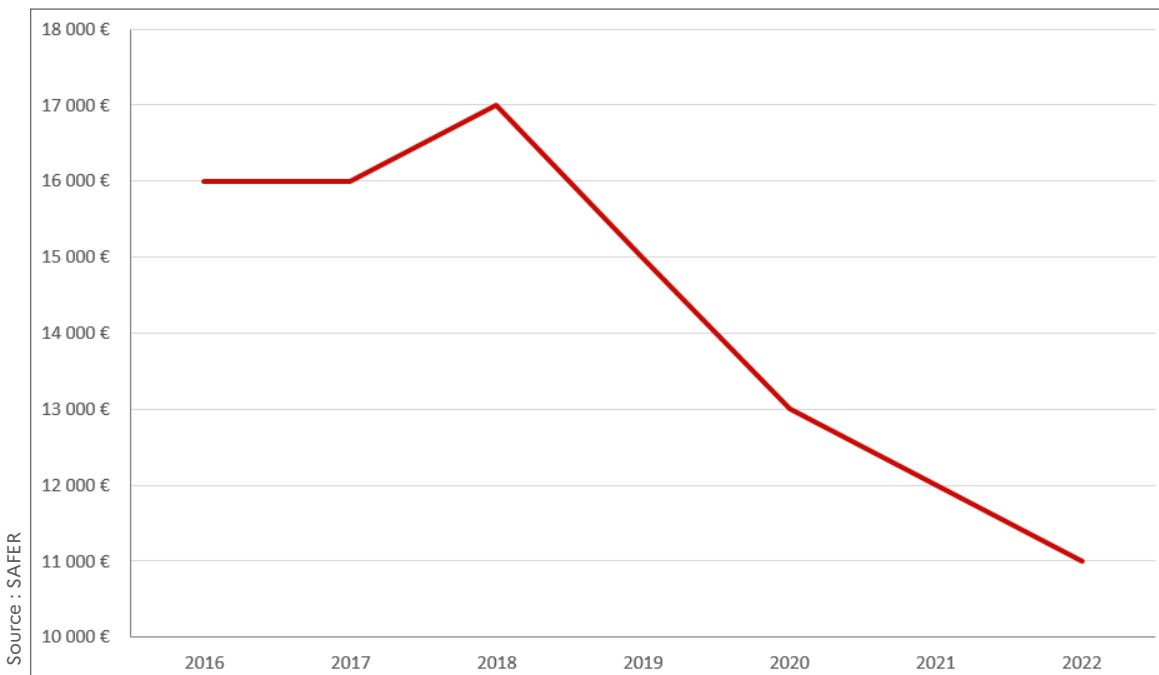
Le vignoble est, selon les territoires, ensermé dans les enveloppes urbaines ou mité par une urbanisation historique ou plus récente.

La viticulture girondine est touchée depuis plusieurs années par des épisodes climatiques successifs : gel en 2021 et 2022, grêle en 2022, fortes températures en 2022, forte pression en mildiou en 2023.

Les ventes vers la France et l'export sont en baisse. Entre 2021 et 2022 : - 6% à l'export, vers les grandes et moyennes surfaces : - 5% pour les vins blancs et - 9% pour les vins rouges.

Ainsi, la valeur de certaines terres viticoles de Gironde est en nette baisse ces cinq années.

Prix à l'hectare de Bordeaux rouge en euros courants





Une vision globale et stratégique des risques à considérer



Risques inondation, submersion marine et littoral



Risque feu de forêt



Risque mouvements de terrain



Risque technologique



Risques inondation, submersion marine et littoral

Le département de la Gironde est concerné par de nombreux risques naturels et anthropiques qualifiés de majeurs. On parle de risque majeur lorsque la survenance d'un aléa d'origine naturelle ou humaine a des effets sur un grand nombre de personnes ou occasionne des dégâts importants et dépassant les capacités de réaction des instances directement concernées.

L'ensemble des communes soumises à au moins un risque majeur est listé dans le dossier départemental des risques majeurs (DDRM) mis à jour en 2021. Ce document souligne l'importance de prendre en compte l'effet croissant de certains risques (inondation, submersion marine, feux de forêt mais aussi mouvements de terrain) au regard des changements climatiques.

La prise en compte du risque doit en effet se faire tant en termes d'information, de prévention que de

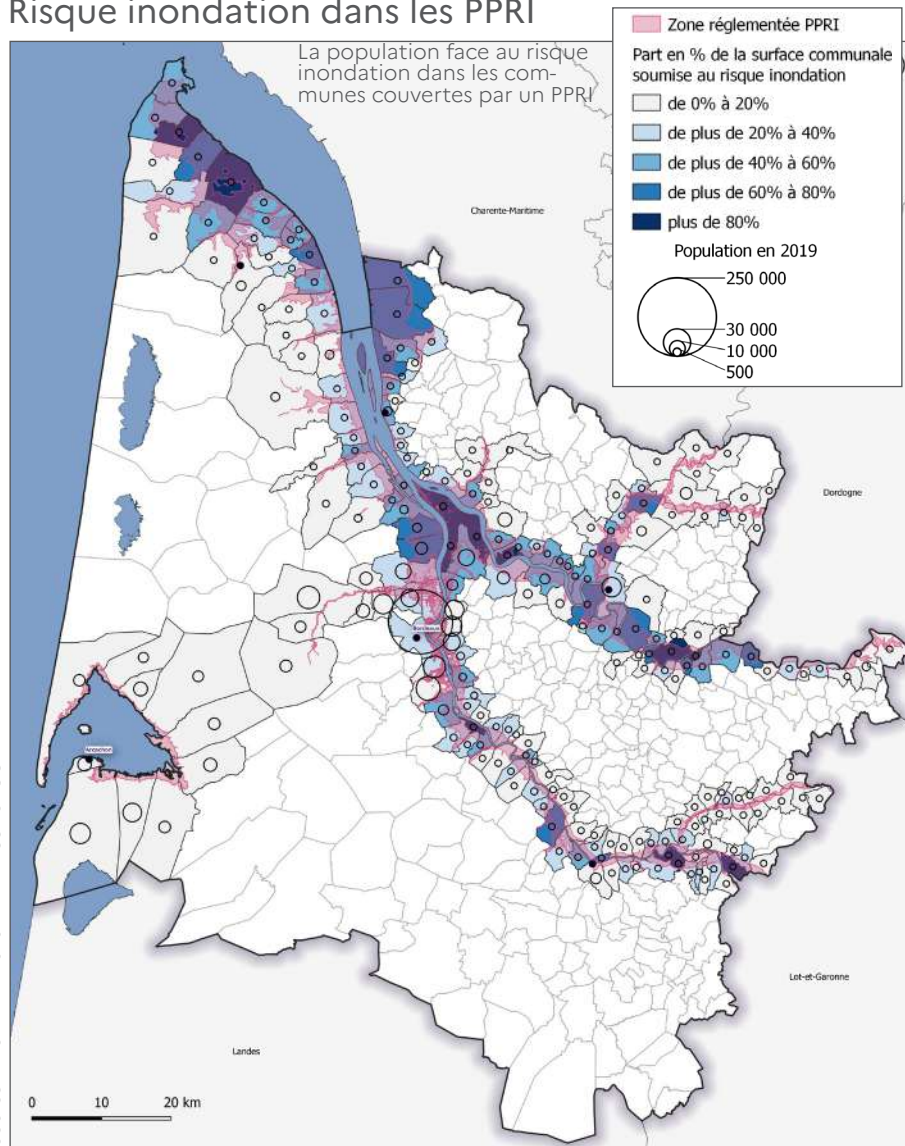
gestion de crise et relève de la responsabilité de nombreux acteurs.

Ainsi, les collectivités doivent prendre en compte les risques sur leur territoire, en les intégrant dans les documents de planification (SCoT et PLUi), mais aussi en informant les populations par le biais du document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) et en préparant l'éventuelle gestion de crise en cas de survenance d'un événement via les plans communaux et intercommunaux de sauvegarde (PCS et PICS).

L'État a un devoir d'information des communes sur la connaissance du risque et peut, dans les secteurs à forts enjeux élaborer des plans de prévention des risques naturels ou technologiques. Ces plans, qui s'imposent en tant que servitude d'urbanisme, définissent les règles de constructibilité dans les secteurs exposés à l'aléa.



Risque inondation dans les PPRI



— Définitions —

L'aléa est la manifestation d'un phénomène d'occurrence et d'intensité données.

l'enjeu est l'ensemble des personnes et des biens susceptibles d'être affectés par un phénomène naturel.

Le **risque majeur** est la conséquence d'un aléa d'origine naturelle ou humaine, dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes, occasionner des dégâts importants et dépasser les capacités de réaction des instances directement concernées.

Le **plan de prévention des risques inondation** est le document réglementaire définissant les règles de constructibilité dans les secteurs susceptibles d'être inondés.

Territoires à Risque Important d'Inondation (TRI)

Le TRI est une zone où les enjeux potentiellement exposés aux inondations sont les plus importants, ce qui justifie une action volontariste et à court terme de la part de l'État et des parties prenantes concernées.

Quatre TRI ont été retenus :

- TRI de Bordeaux (28 communes), reconnu comme TRI au titre des aléas débordement de la Garonne et de submersion marine ;
- TRI du Bassin d'Arcachon (10 communes) au titre de l'aléa submersion marine ;

- TRI de Libourne (20 communes), au titre des aléas submersion marine et débordement de la Dordogne ;
- TRI de Bergerac (7 communes concernées en Gironde), au titre de l'aléa débordement de la Dordogne.

Programmes d'Actions de Prévention contre les Inondations (PAPI)

L'ensemble des territoires à risques important d'inondation est aujourd'hui couvert par un programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) ou un programme d'études préalables à un PAPI (anciennement PAPI d'intention).

Deux PAPI sont en cours de mise en œuvre sur l'Estuaire et le bassin de la Dordogne.

Deux programmes d'études préalables sont également en cours sur le bassin d'Arcachon et, plus récemment, sur la

Garonne Girondine.

Ces programmes d'actions globaux traitent de l'ensemble des 7 axes de lutte contre les inondations par des études, des actions et, pour les PAPI, des travaux.

Plans de prévention des risques inondation et submersion

L'ensemble des communes soumises à un risque avéré d'inondation par débordement de cours d'eau et/ou submersion marine est couvert par des plans de prévention des risques inondation ou submersion marine.

231 communes disposent d'un PPR inondation ou submersion marine opposable.

20 d'entre eux ont été récemment révisés (approbation en février 2022) sur l'agglomération élargie de l'aire borde-

laise pour prendre en compte les enseignements des tempêtes Martin de 1999 et Xynthia de 2010. Les PPR de Bordeaux et Bègles sont en cours de révision ; leur approbation doit intervenir d'ici fin 2023.

Plans de prévention des risques littoraux

Les 13 communes littorales du département sont couvertes par un PPR littoral traitant de l'aléa érosion du trait de côte et migration duniaire. Celui de Lège - Cap Ferret est en cours de révision.

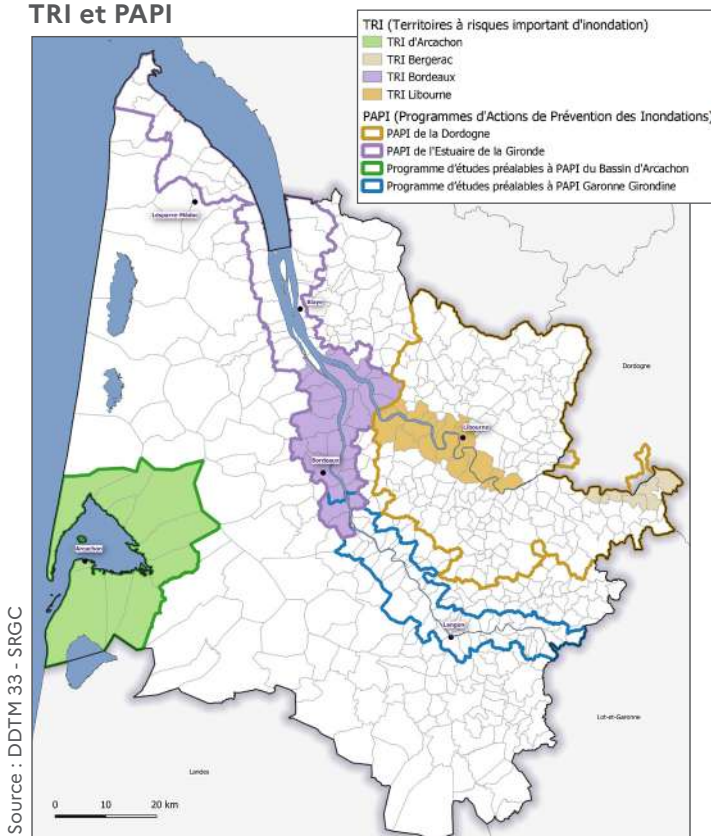
La Loi Climat et Résilience engage dé-

sormais les collectivités à intégrer dans leur PLU la question du recul du trait de côte. À ce jour, aucune des communes inscrites sur le décret permettant la mise en œuvre de cet outil n'a établi de cartographie du recul du trait de côte à 30 et

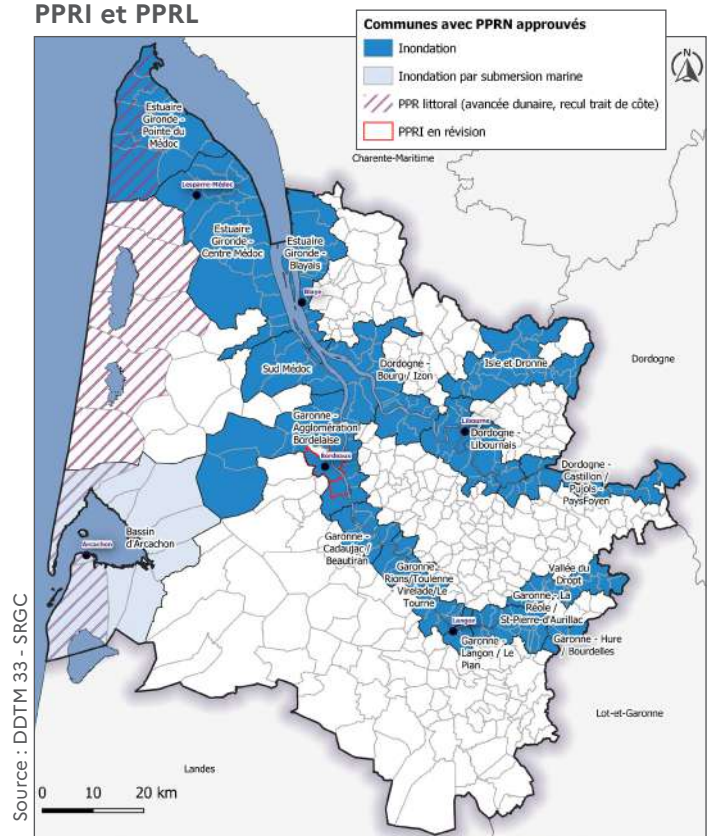
100 ans.

Les PPRL restent opposables dans leur intégralité à ce stade, mais devront être modifiés lorsque les communes auront produit ces cartographies, pour en exclure le volet érosion du trait de côte.

TRI et PAPI



PPRI et PPRL



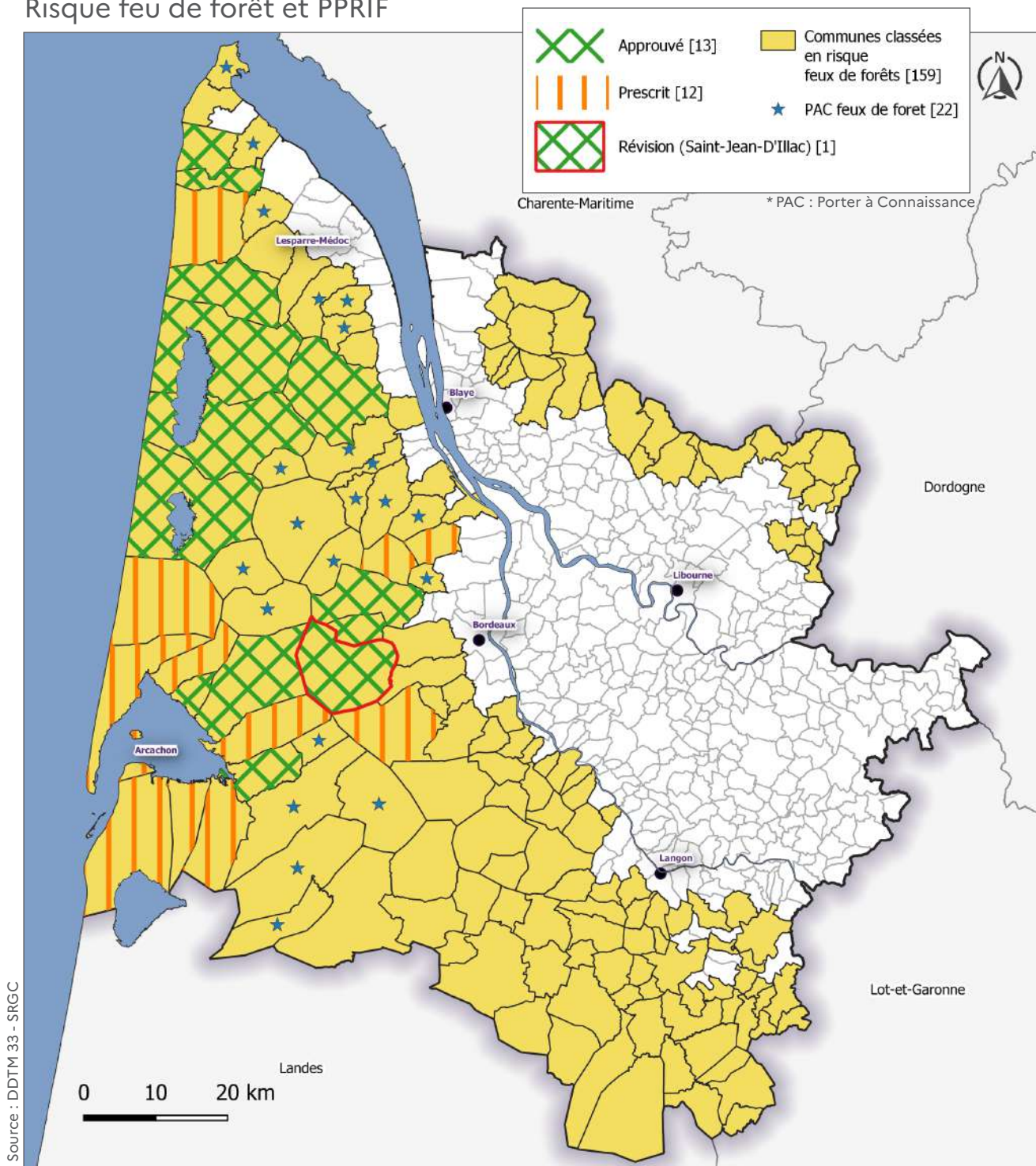


Une vision globale et stratégique des risques à considérer

Risque feu de forêts

En Gironde, la forêt couvre 483 000 hectares soit 48 % de la superficie du département ce qui en fait le 2^{ème} département forestier de France après les Landes. 159 communes sont classées comme à dominante forestière et donc particulièrement sensibles au risque feu de forêt.

Risque feu de forêt et PPRIF



Historique des feux de forêt de plus de 100 ha depuis 2012

2012 : Lacanau, 634 ha
 2015 : Saint Jean d'Illac, 563 ha
 2017 : Cissac Médoc, 1075 ha
 2020 : Lapouyade, 111 ha
 2020 : Le Tuzan, 290 ha
 2021 : Avensan, 304 ha

2022 : Landiras, 12 552 ha
 2022 : Landiras, 6 743 ha
 2022 : La Teste-de-Buch, 5 709 ha
 2022 : Saumos, 3 248 ha
 2022 : Arès, 116 ha

Atlas départemental de feu de forêt

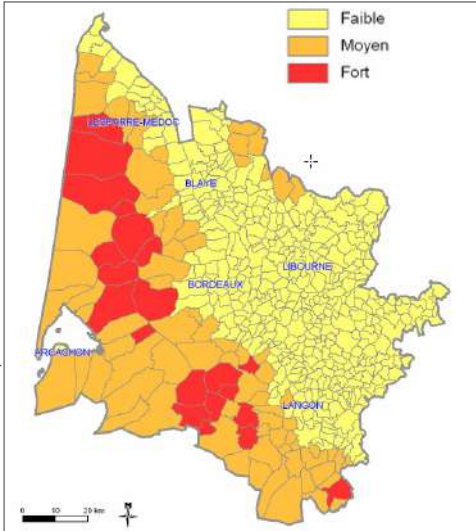
À la suite des feux de forêt de l'été 2022, des travaux ont été lancés au niveau national et à l'échelle du massif des Landes de Gascogne pour améliorer la connaissance de la sensibilité au feu de forêt et élaborer une stratégie de maîtrise de l'urbanisation dans les zones les plus exposées qui soit

partagée avant d'être transcrite, en fonction des enjeux, dans de nouveaux PPRIF ou la révision des PPRIF existants. Les cartographies correspondantes se substitueront à celle de l'Atlas départemental feu de forêt qui date de 2009 et agrège le niveau de risque à l'échelle communale.

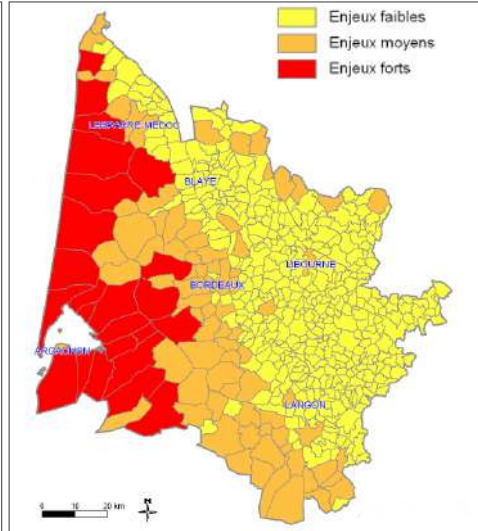
— Définition —

Un **feu de forêt** désigne un feu ayant menacé un massif forestier d'au moins un hectare d'un seul tenant et quand une partie au moins des étages arbustif et/ou arboré (parties hautes) est détruite.

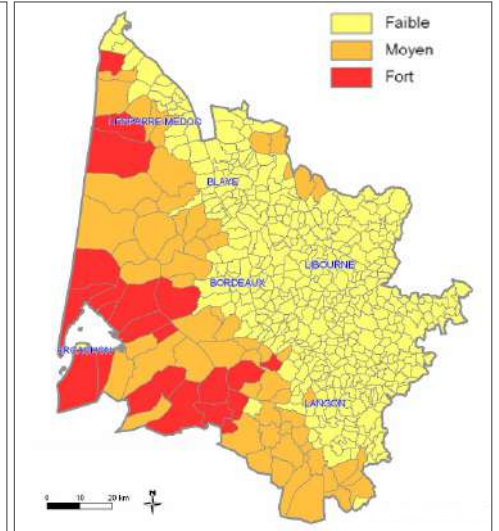
Aléa feu de forêt



Enjeu feu de forêt



Risque feu de forêt



Source : Atlas départemental de feux de forêt

Règlement interdépartemental de protection de la forêt (7 juillet 2023)

La Gironde, les Landes et le Lot-et-Garonne doivent faire face aux mêmes enjeux et aux mêmes risques concernant les feux de forêt. Ce constat a conduit les trois préfets à harmoniser les réglementations en vigueur sur leur département.

Un règlement unique pour le massif des Landes de Gascogne a été adopté.

Mis à jour régulièrement, il vise à mieux prévenir les incendies de forêt, à faciliter les interventions des services et en limiter les conséquences, que ce soit par le débroussaillage, la limitation de l'apport du feu ou la réglementation des activités en forêt.

— Chiffres —

1^{er} département français en nombre de départs de feu

mais l'organisation de la prévention et de la lutte permettent dans la majorité des cas de maîtriser les feux naissants.

1,53 ha incendié en moyenne par un feu (entre 2012 et 2021)

505 feux en moyenne/an (entre 2012 et 2022)

639 feux en 2022

763 ha incendiés en moyenne/an sur la période 2012-2021

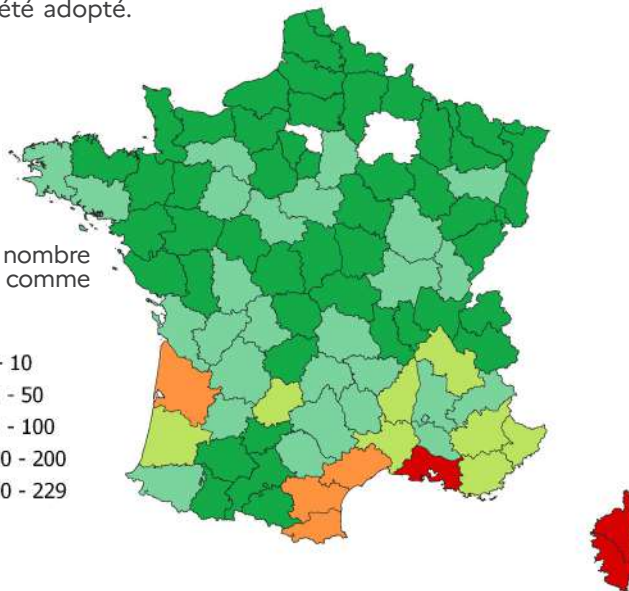
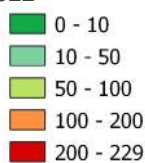
28 825 ha incendiés en 2022

19 600 km de pistes et chemins pour la prévention et la lutte contre le risque incendie (DFCI), soit la distance Bordeaux - Nouméa.

Moyenne annuelle du nombre d'incendies qualifiés comme feux de forêt

Période 2013 - 2022

Source : BDIFF





Une vision globale et stratégique des risques à considérer

Risque mouvements de terrain

Outre l'érosion côtière, le département de la Gironde est concerné par les 4 types d'aléa relevant des mouvements de terrain :

- les affaissements et effondrements de cavités souterraines ;
- les éboulements de falaises et chutes

de blocs ;

- les glissements de terrains ;
- le retrait-gonflement des argiles.

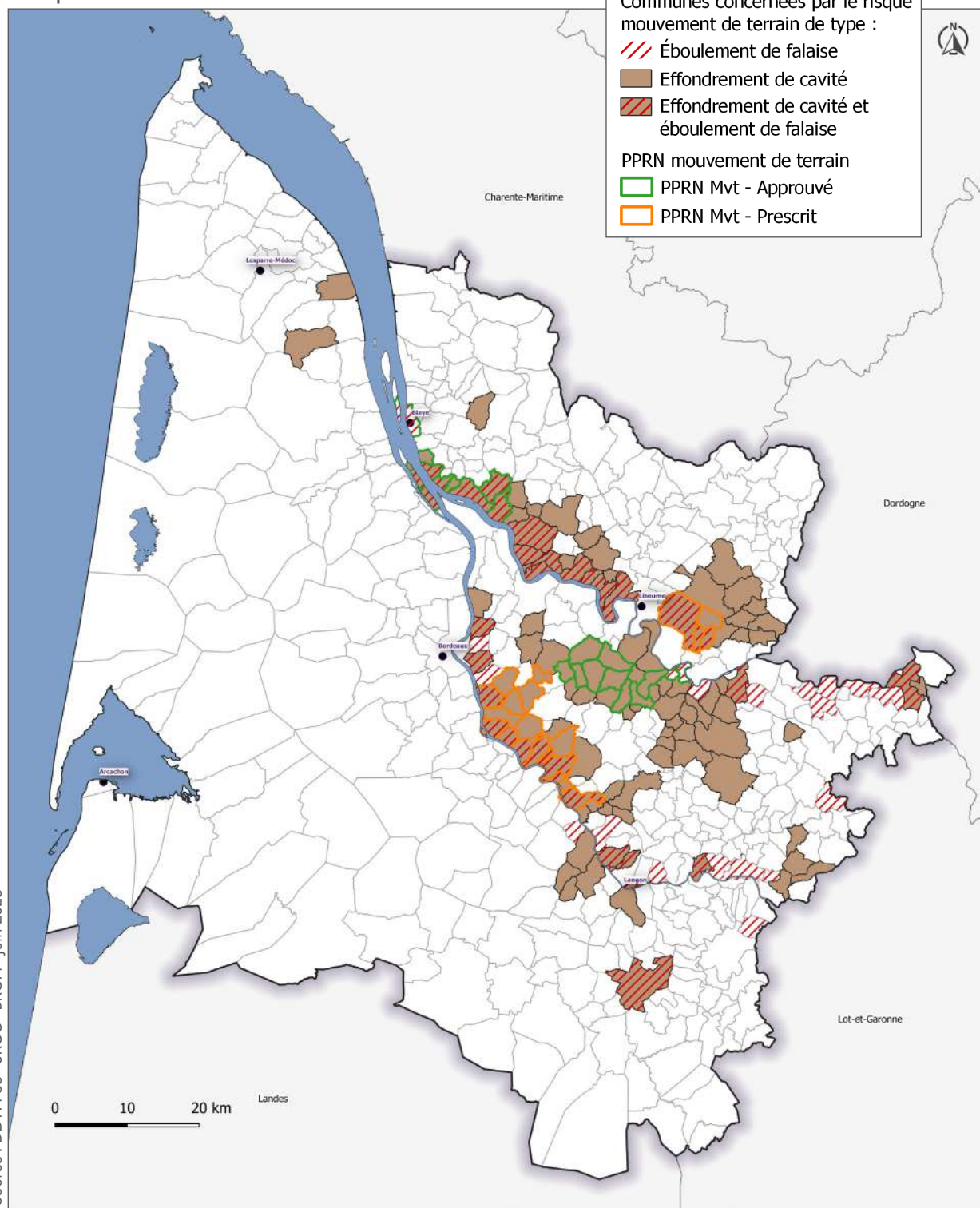
— Chiffres —

40 communes concernées par un Plan de Prévention des Risques Mouvements de Terrains :

19 avec un PPRMT approuvé

21 avec un PPRMT prescrit

Risque mouvements de terrain



Affaissements et effondrements de cavités souterraines

Une cavité souterraine est un vide creusé à une profondeur variable. Certaines sont naturelles, mais les plus nombreuses en Gironde sont anthropiques (anciens sites d'extraction de pierres de construction), on parle alors de carrière souterraine abandonnée.

Compte tenu de l'absence d'exploitation et donc d'entretien de la très grande majorité, d'entre elles, mais aussi des phénomènes de vieillissement des calcaires qui les composent, elles sont susceptibles de connaître des affaissements ou des effondrements généralisés.

En l'état actuel de la connaissance, 123 communes sont concernées par ce risque en Gironde, essentiellement autour de 5 pôles :

- dans le Bourgeais et le Cubzaguais de Villeneuve à Cubzac-les-Ponts (Villeneuve, Gauriac, Bayon sur Gironde, Saint Seurin de Bourg, Tauriac, Prignac et Marcamps notamment) ;
- dans le Fronsadais, de Lugon à Fronsac ;
- dans le Libournais (Saint-Émilion, Saint-Laurent-des-Combes et Montagne notamment) ;
- dans les « Côtes de Bordeaux » (Latresne, Camblanes et Langoiran...) ;
- dans l'Entre-Deux-Mers (Baron, Camarsac, Croignon, Daignac, Espiet, Grezillac, Nérigean, Saint Germain du Puch, Saint Questin de Baron...).

Eboulements de falaises et chutes de blocs

Les éboulements de falaises et chutes de blocs recouvrent deux types de phénomènes distincts :

- des chutes de pierres et de blocs, dont la taille peut varier de quelques cm³ à plusieurs m³ ;
- des éboulements ou écroulements de pans de falaises ou d'escarpements rocheux dont la taille peut varier d'une centaine à quelques milliers de mètres cubes.

En Gironde, 55 communes sont concer-

nées. Elles appartiennent essentiellement à trois secteurs très sensibles au phénomène du fait de la présence de versants calcaires ou de coteaux argileux :

- l'Estuaire de la Gironde entre Blaye et Bourg ;
- la Vallée de la Garonne entre Bassens et La Réole ;
- la Vallée de la Dordogne entre Bourg et Sainte-Foy-La-Grande.

Glissements de terrains

Le glissement de terrain correspond au déplacement de terrains meubles ou rocheux le long d'une surface de rupture. Le risque potentiel n'est évalué qu'à l'oc-

casion d'autres études sur les mouvements de terrain dans le cadre de l'élaboration des PPRMT.

Phénomène de retrait-gonflement des argiles

Susceptible de causer des dommages importants aux bâtiments, ce phénomène est présent sur les deux tiers de la superficie du département.

Il a été cartographié au plan national en 2020, ce qui permet l'application immédiate des dispositions constructives qui

s'imposent légalement (loi ELAN).

De ce fait, la constructibilité des zones à risque de retrait-gonflement argile ne fait plus l'objet d'une réglementation par des PPR.

Chiffre

+ de 1 400 carrières souterraines



Effondrement de cavité souterraine sur la commune de Naujan-et-Postiac en 2021



Eboulement sur la commune de Gauriac en 2021 - Crédit photo CEREMA



Côte des 4 pavillons à Cenon en 2009

Chiffre

2/3 de la superficie du département

touché par le phénomène de retrait-gonflement des argiles



Risque technologique

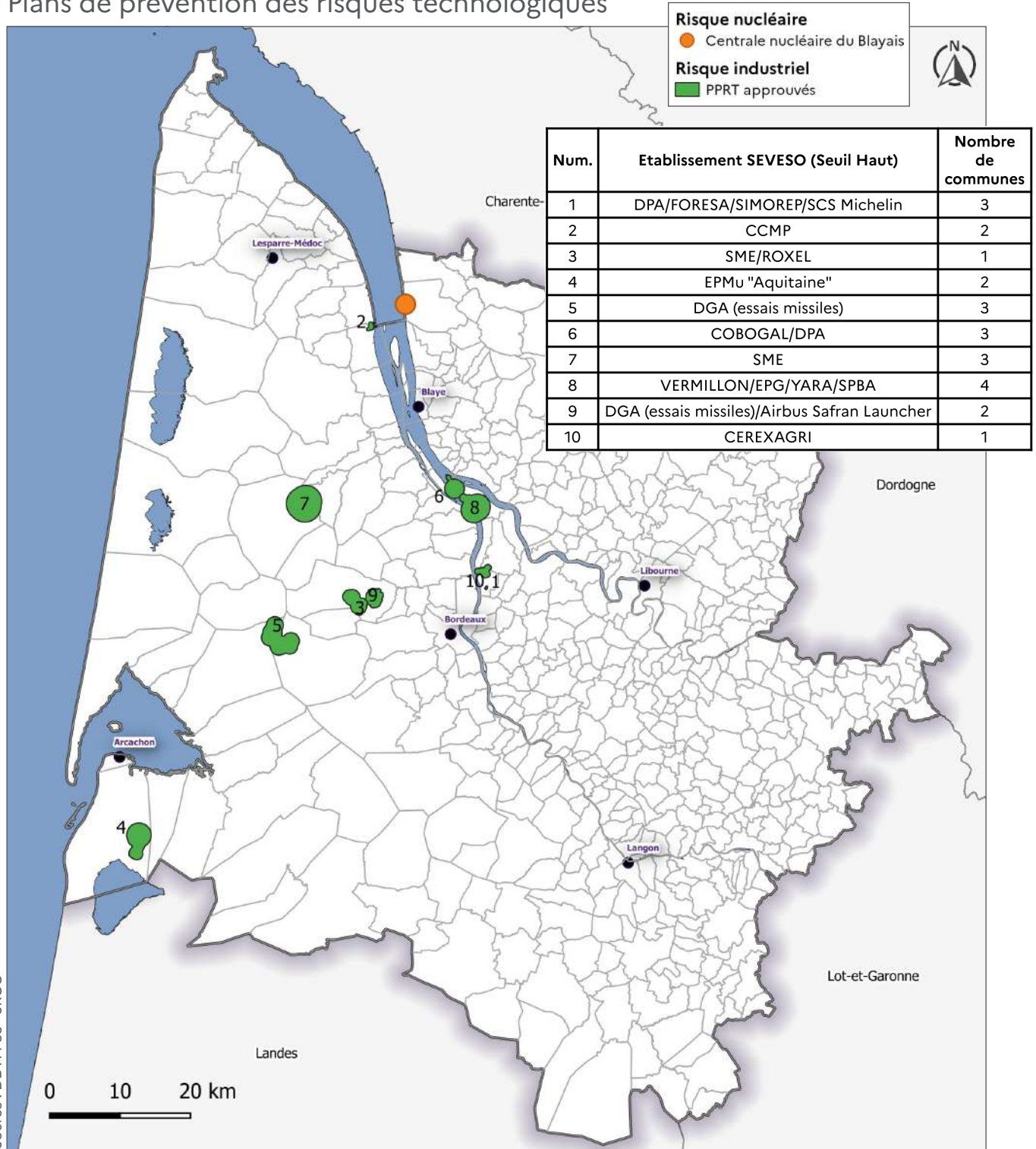
Le département de la Gironde se caractérise par la présence de 16 établissements industriels civils et 4 militaires présentant des risques majeurs au sens de la directive SEVESO (seuil haut) qui donnent lieu à 10 Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT).

Tous les SEVESO seuil haut donnent

lieu à PPRT ; un PPRT peut concerner plusieurs sites comme indiqué dans le tableau ci-après.

Le département compte également 19 établissements civils SEVESO seuil bas (y compris SEVESO agricole).

Plans de prévention des risques technologiques





Une transition énergétique et une adaptation au changement climatique à accélérer



Consommation énergétique



Production énergétique



Démarches énergie-climat des territoires



Une transition énergétique et une adaptation au changement climatique à accélérer

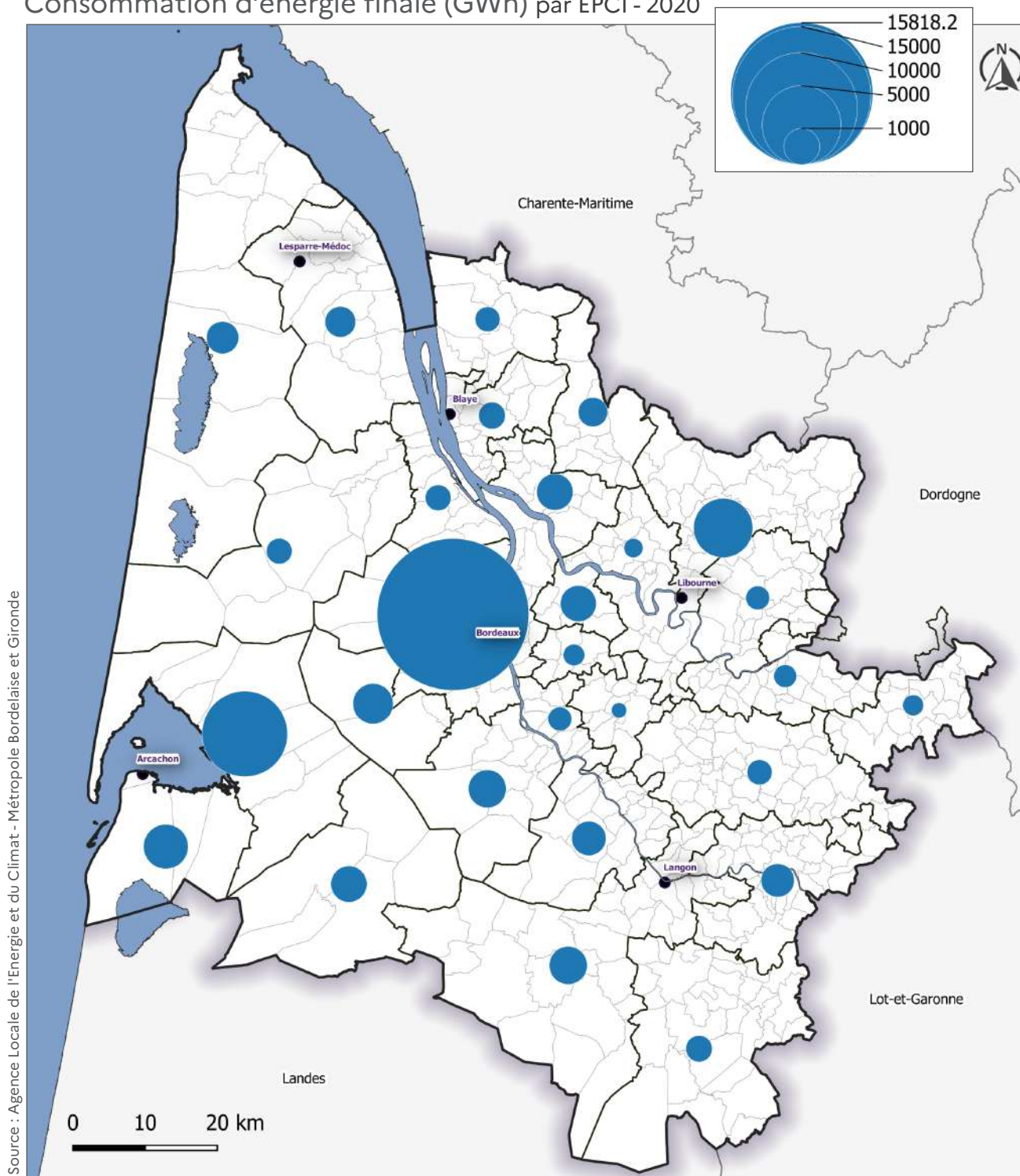
Consommation énergétique

L'évolution des consommations d'énergie sur le département de la Gironde en 2020 suit la tendance observée aux niveaux régional et national, à savoir une baisse essentiellement liée à la crise sanitaire.

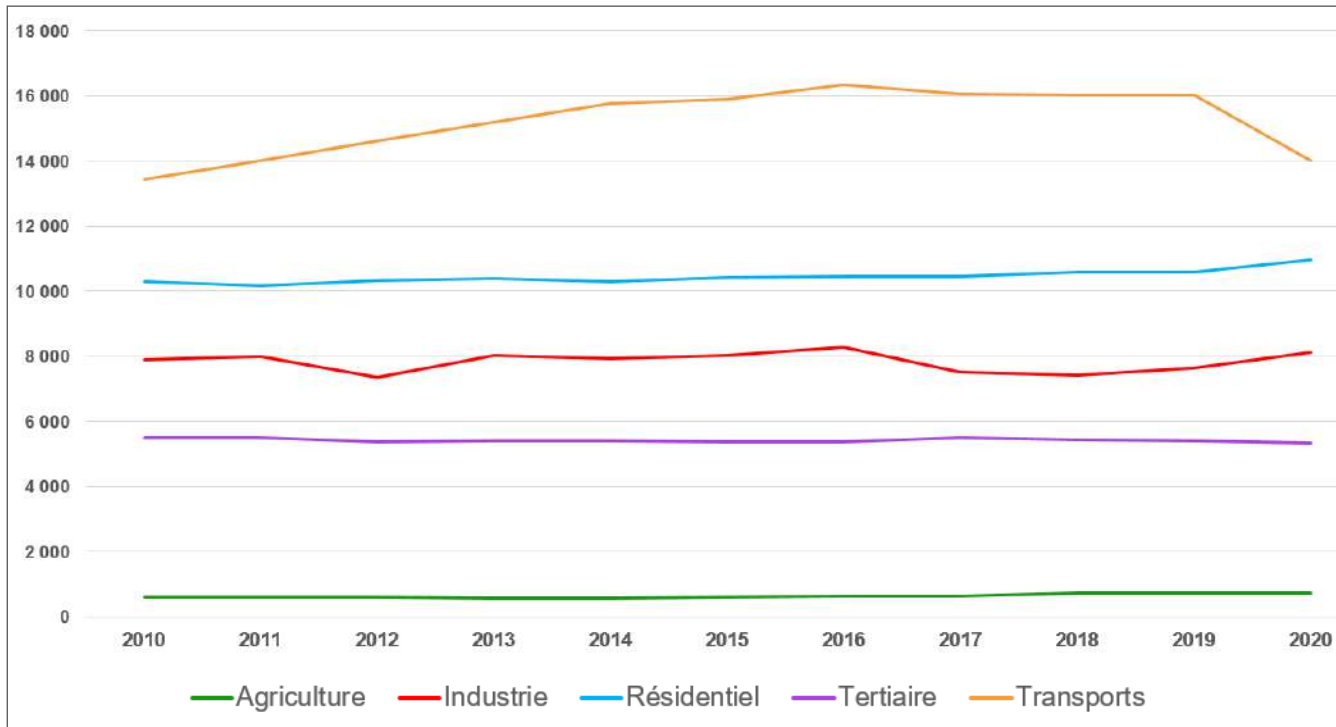
La consommation d'énergie se concentre essentiellement sur la métropole bordelaise (40 % des

consommations, représentant la moitié de la population girondine), ainsi qu'autour du bassin d'Arcachon (démographie, tourisme, activités tertiaires et industrielles), et plus ponctuellement, sur des villes moyennes ou des sites industriels relativement importants.

Consommation d'énergie finale (GWh) par EPCI - 2020



Evolution 2010 - 2020 des consommations d'énergie finale par secteur en Gironde (GWh)



En 2020, la consommation énergétique de la Gironde a diminué de 3 % par rapport à 2019 : environ 39 150 GWh, dont 23 % d'énergies renouvelables. Une partie de cette baisse est liée à la crise sanitaire.

La consommation d'énergie par habitant est d'environ 26 MWh, soit une baisse de 5 % par rapport à 2019.

La Gironde est le département le plus consommateur de la Région Nouvelle-Aquitaine (21 % de la consommation régionale).

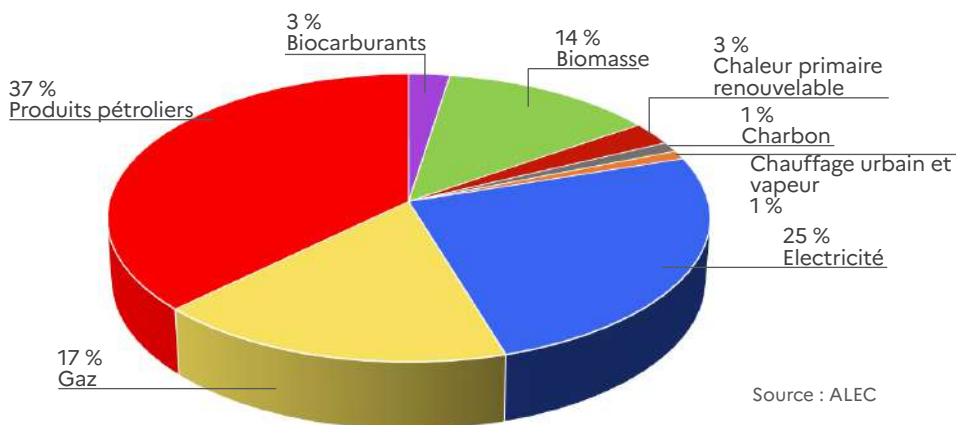
Les bâtiments et les transports représentent près de 80 % des consommations énergétiques.

Chiffres

Les combustibles fossiles (charbon, produits pétroliers, gaz naturel) représentent près de **60 % de l'énergie finale consommée**

L'électricité pèse pour **25 % des consommations**

Consommation d'énergie finale par type d'énergie (2020)



Le **secteur résidentiel** consomme surtout du gaz et de l'électricité, notamment au niveau de la métropole bordelaise et des villes et agglomérations de moyenne importance. Le bois est également bien présent, notamment en milieu rural ou péri-urbain.

L'électricité demeure la principale source d'énergie du **secteur tertiaire**, notamment pour les besoins d'électricité spécifiques et de chauffage/climatisation.

Le **secteur des transports** est sans surprise fortement dépendant des produits pétroliers, que ce soit pour le transport routier, aérien ou maritime.

Le **secteur industriel** consomme essentiellement du bois (activité papetière), du gaz et de l'électricité, ainsi qu'un peu de charbon et de produits pétroliers.

Objectifs énergétiques français

- Baisse de 50% de la consommation énergétique finale en 2050 par rapport à la référence 2012, avec un objectif intermédiaire de 20 % en 2030.
- Baisse de 40% de la consommation énergétique primaire des énergies fossiles en 2030 par rapport à la référence 2012.
- Part des énergies renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie en 2030 : 33%.

Objectifs du SRADET Nouvelle-Aquitaine

Baisse de la consommation énergétique finale par rapport à 2010 : -4 % en 2021, -23 % en 2026, -30 % en 2030 et -50 % en 2050 (ces objectifs sont déclinés par secteurs d'activités).



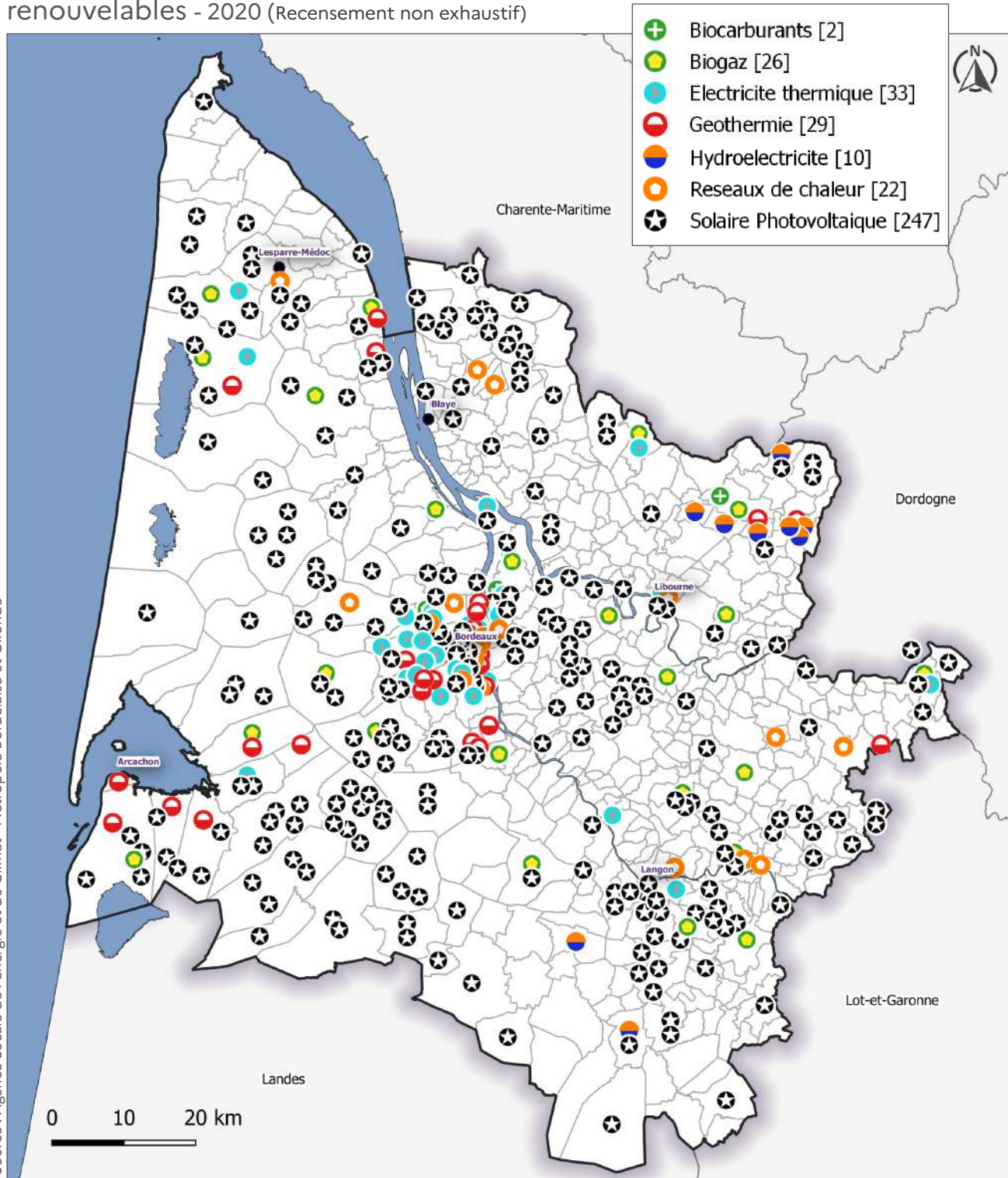
Production énergétique

Productrice de pétrole (1 536 GWh en 2020) et d'électricité d'origine nucléaire (23 255 GWh en 2020), la Gironde, grâce à ses grandes surfaces boisées, fournit une importante quantité de bois-énergie (1 300 GWh en 2020).

vu croître la production d'électricité photovoltaïque (1 133 GWh en 2020) et de biogaz (185 GWh en 2020).

Les quinze dernières années ont

Principales installations de production d'énergies renouvelables - 2020 (Recensement non exhaustif)



Source : Agence Locale de l'Energie et du Climat - Métropole Bordelaise et Gironde

Les installations de production d'énergies renouvelables

- environ 120 installations photovoltaïques de plus de 200 kWc : centrales solaires au sol, toitures tertiaires et industrielles, ombrières de parking, serres. Ces grandes installations représentent environ 1 100 MWc à fin 2020 et produisent plus de 95 % de l'électricité solaire photovoltaïque du département ;
- une vingtaine de réseaux de chaleur, plutôt situés en métropole, mais qui se développent aussi en milieu rural (Entre-deux-mers, Haute-Gironde, Médoc) ;
- une trentaine de puits géothermiques historiques sur la métropole et le bassin d'Arcachon, qui alimentent logements collectifs, bâtiments ou activités tertiaires, voire même piscicoles ;
- une dizaine d'installations hydroélec-

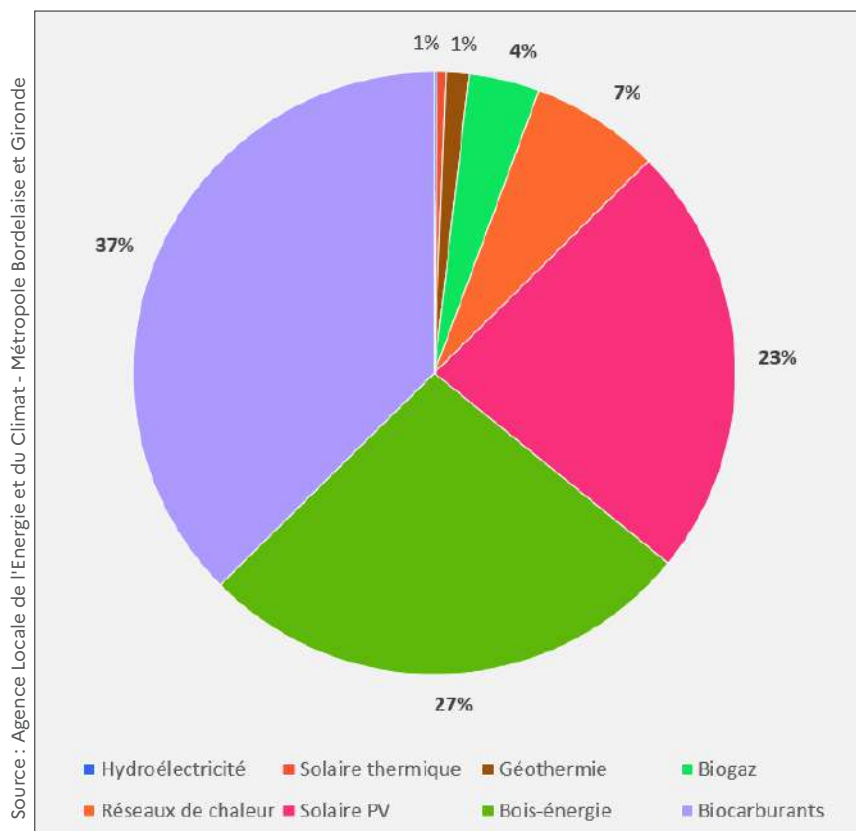
triques le long de l'Isle, ainsi que du Ciron et de la Dronne ;

- des installations de récupération de chaleur surtout dans la métropole, où les gisements de chaleur fatale des industries ou des équipements publics sont plus nombreux et la densité de consommateurs plus importante ;
- une vingtaine de sites de production de biogaz comme les centres de stockage et d'enfouissement des déchets (Lapouyade et Naujac), certaines STEP, ainsi que des industries agroalimentaires et méthaniseurs agricoles.

La production d'énergies renouvelables

En Gironde, l'énergie renouvelable produite représente environ 9 000 GWh, ce qui fait du département le 1er contributeur au bilan énergétique renouvelable de Nouvelle-Aquitaine.

La biomasse (bois, biogaz, biocarburants) représente près de 40 % de cette production en 2020. Le photovoltaïque, particulièrement développé en Gironde, atteint 23 % de la production totale.



Les objectifs énergétiques français

En 2030, les énergies renouvelables doivent représenter :

- 40 % de la production d'électricité,
- 38 % de la consommation finale de chaleur,
- 15 % de la consommation finale de carburant,
- 10 % de la consommation de gaz.

Chiffres

En 2020, les énergies renouvelables représentent **23%** de la consommation d'énergie finale en Gironde (26 % en Nouvelle-Aquitaine 19 % en France)

Définition

Le **pôle départemental des énergies renouvelables**, installé depuis mars 2021, est présidé par le Préfet de la Gironde.

Il met en œuvre les stratégies régionale et départementale de développement raisonné des énergies renouvelables (EnR) en Gironde.

Il coordonne l'action des services de l'État, des agences, des chambres consulaires et des transporteurs/distributeurs d'énergies (RTE, Enedis, GRT Gaz notamment) et promeut le développement des EnR tout en définissant des stratégies partagées.

Il suit le développement des filières, en lien avec les partenaires, à l'échelon départemental et régional.

Il peut accompagner les collectivités dans l'élaboration de leur stratégie, en cohérence avec la stratégie départementale et le potentiel propre à chaque territoire, tant sur les capacités de production que sur celles des réseaux et de leur raccordement.

Il accompagne les porteurs de projet en portant une attention à la sélection des projets vertueux et innovants.

Il constitue un point d'entrée lisible et spécialisé pour les porteurs de projet et les collectivités.

Il intervient en phase amont du développement des projets. Il fournit un premier retour sur la faisabilité des projets, leur compatibilité avec la stratégie de développement des énergies renouvelables en Gironde et sur les points de vigilance à considérer avant de lancer les procédures administratives. Il oriente les porteurs vers les services compétents, sans préjuger des suites données à l'instruction des procédures réglementaires.

Le pôle est composé des acteurs compétents pour chacun des domaines affectés par un projet d'énergie renouvelable : préfecture, DDTM, DDPP, DREAL Nouvelle Aquitaine, DSAC SO, service départemental de l'architecture et du patrimoine, service départemental d'incendie et de secours, chambre d'agriculture de la Gironde, ADEME, ALEC, Enedis, GRT Gaz et RTE.



Démarches énergie-climat des territoires

Les Plans Climat Air Énergie Territoriaux (PCAET) sont obligatoires pour les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) de plus de 20 000 habitants : 19 EPCI sur 28 sont concernés en Gironde.

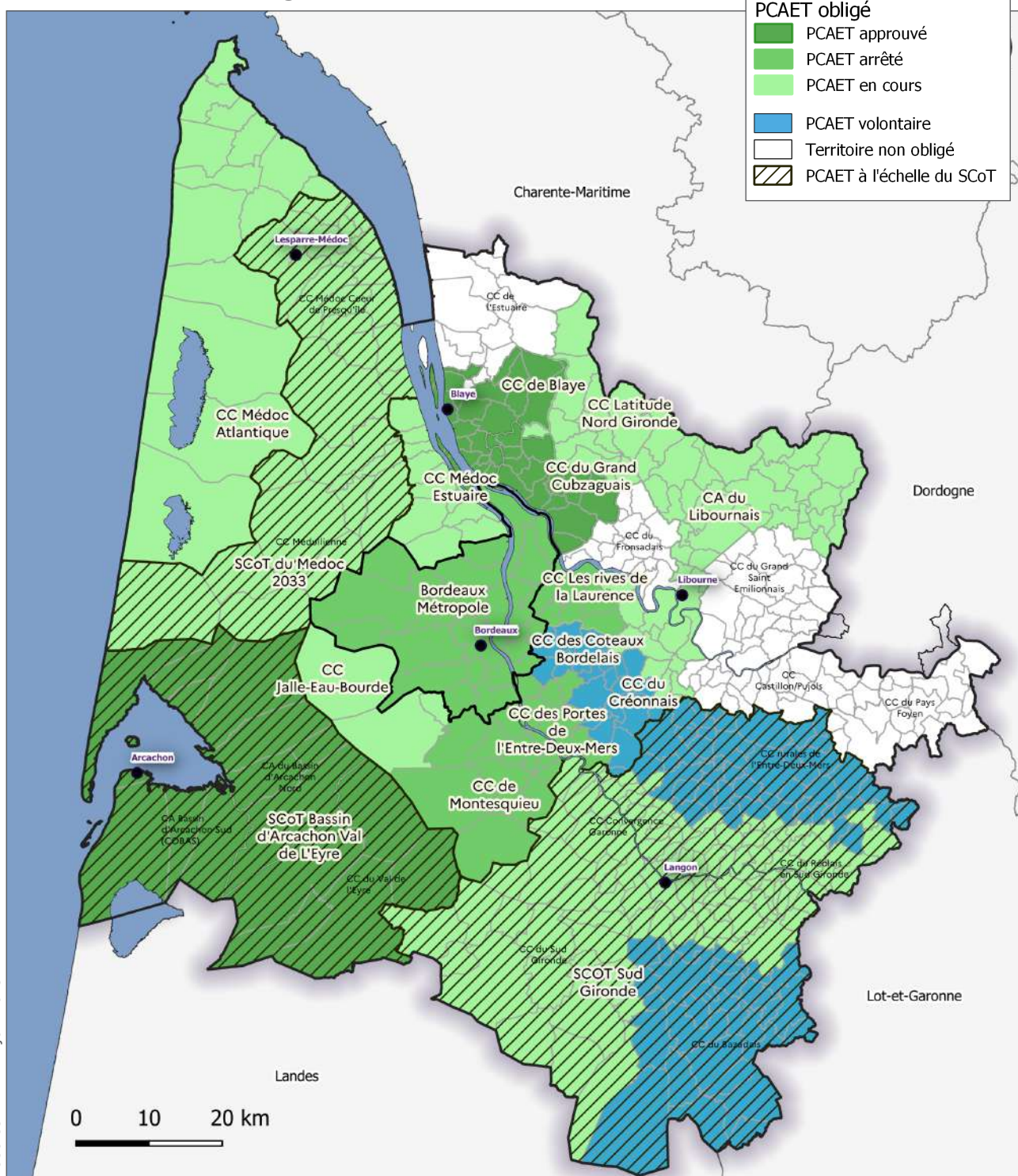
3 démarches sont élaborées à l'échelle du SCoT.

4 EPCI sont engagés dans une démarche volontaire.

La loi relative à l'accélération de la production des énergies renouvelables (EnR) du 10 mars 2023 permet aux communes de proposer une cartographie des zones d'accélération des EnR d'ici à fin 2023.

Le sous-préfet de Lesparre-Médoc a été désigné représentant préfectoral unique pour les accompagner dans cette mission et arrêter la carte départementale des zones d'accélération.

Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET) - juin 2023

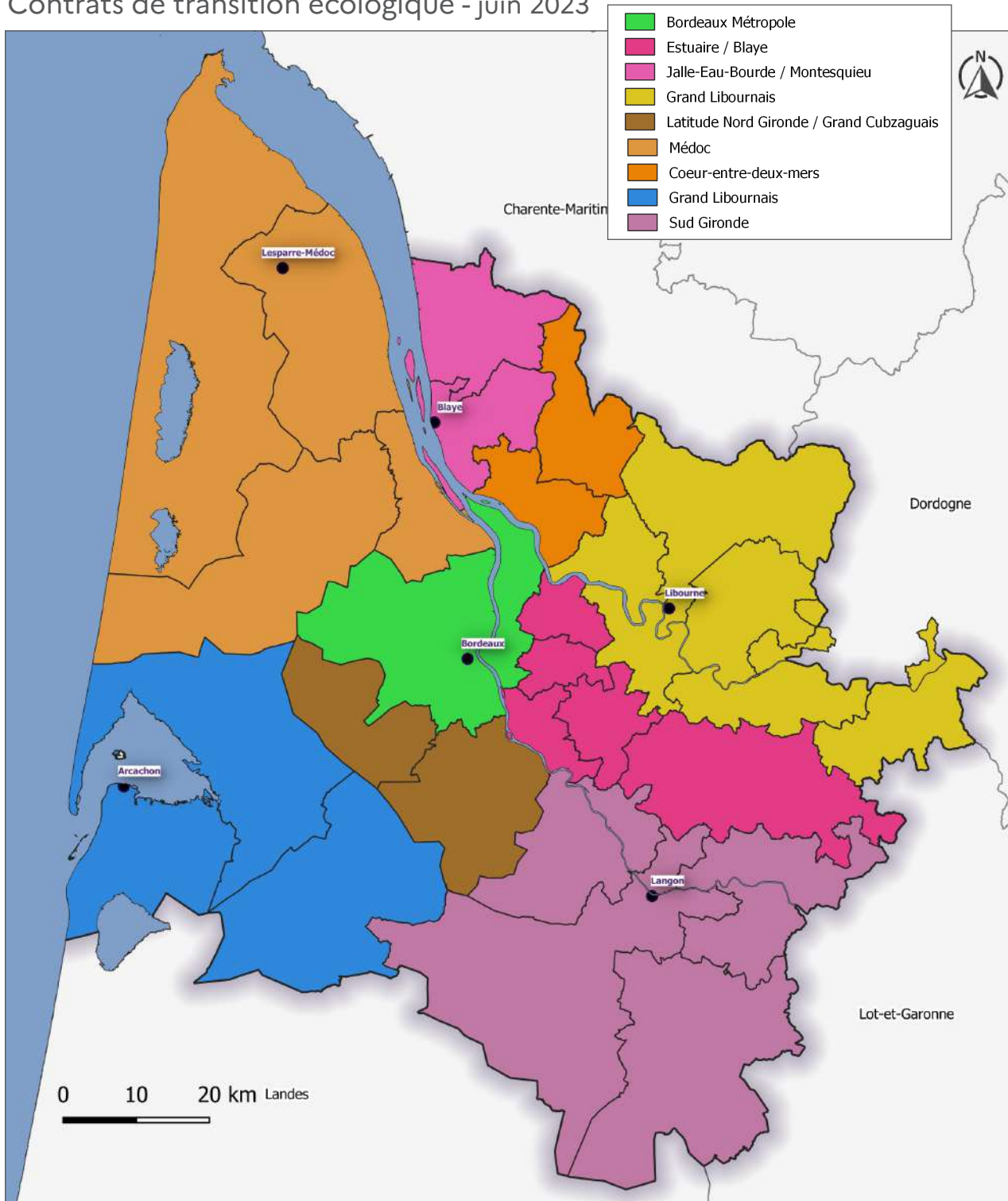


Le territoire de la Gironde est couvert par 9 contrats de transition écologique (CRTE) tous signés en 2021.

Parmi les actions qu'ils portent, un grand nombre sont orientées vers la transition énergétique : rénovation énergétique de bâtiments publics, modernisation de l'éclairage

public, adaptation au changement climatique, économie circulaire et traitement des déchets pour leur réemploi, développement des EnR, mobilités douces et alternatives à l'autosolisme, biodiversité.

Contrats de transition écologique - juin 2023





atlas
girondin



Publication du service analyses, connaissance et valorisation

Directeur de publication : Renaud Laheurte, Directeur Départemental des Territoires et de la Mer de Gironde

Contact : ddtm-sacv@gironde.gouv.fr

Internet : www.gironde.gouv.fr